investir en private equity

idi

document de référence 2008

idi

document de référence 2008

comportant deux parties :

1. rapport de gestion du gérant
2. informations juridiques et financières

AMF | AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 7 à 57) et des informations juridiques et financières (pages 59 à 144), a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30/04/2009, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Message du Président

Chers actionnaires,

Depuis son introduction en bourse en 1991, l'IDI a connu 17 années de bénéfices et de croissance de son actif net ré-évalué par action (TRI actionnaire supérieur à 18,5 % à fin 2007). L'année 2008 fait exception. Elle s'est soldée par une perte nette part du Groupe de 60,5 millions d'euros et l'ANR a baissé de 29,3 % (dividende inclus) pour s'établir à 27,94 euros par action au 31 décembre 2008. Cette évolution, qui a marqué d'une manière générale l'ensemble du capital investissement, est intervenue presque exclusivement au deuxième semestre.

L'année 2008 aura été en effet marquée par la propagation dans l'économie réelle de la crise financière éclatée à l'été 2007 aux États-Unis, dite du « subprime ». Cette crise économique, l'une des plus graves survenues dans le monde au cours du siècle passé, est restée relativement modérée au premier semestre 2008, avant de se propager au second semestre de façon extrêmement rapide à l'ensemble des secteurs économiques et des régions du monde. La mondialisation de l'économie, vecteur de croissance importante au cours des dernières décennies, s'est donc également traduite par une interconnexion extrême des économies, avec les conséquences que l'on connait désormais.

En tant qu'investisseur sur le segment des PME, notre Groupe a dû faire face à 3 problématiques majeures : (i) la raréfaction des financements d'acquisition, qui touche également désormais le marché des PME, (ii) les performances économiques dégradées des entreprises et (iii) la baisse induite des valorisations dans toutes les catégories d'actifs. Nous pensons que, dans ce contexte, l'expérience de près de quarante ans de notre Groupe le distingue des fonds d'investissement récents qui se trouvent souvent confrontés à leur première « crise ».

Nous sommes relativement confiants, compte tenu d'une politique prudente de provisions, que l'ANR ne devrait plus baisser sensiblement. C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre 2009, l'IDI n'a pas eu à enregistrer de nouvelles provisions et que l'ANR au 31 mars 2009 s'est établi en légère progression à 28,16 € par action.

Par ailleurs, à la suite de quelques cessions (notamment Armor, Horosmart et CNIM réalisées en 2008) et de la vente de la majorité du portefeuille de hedge funds (intervenue en 2008 et début 2009), l'IDI dispose à fin mars 2009 d'une trésorerie d'environ 70 millions d'euros (nette de toutes dettes) qui devrait avoisiner 80 millions d'euros à fin juin prochain.

Dès que la visibilité économique s'améliorera, l'équipe IDI, dans sa nouvelle organisation, sera en bonne position pour saisir de nouvelles opportunités d'investissement et ainsi permettre à l'ANR de l'IDI de reprendre sa progression.

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS
Gérant-commandité de IDI

SOMMAIRE

2
informations juridiques et financières 59

1
rapport de gestion du gérant

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la gestion du Groupe IDI durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice écoulé, le renouvellement du mandat de Foncière, Financière et de Participations comme membre du Conseil de Surveillance, la fusion par absorption de Financière Bagatelle par IDI, certaines modifications statutaires pour tenir compte de l'évolution de la législation (suppression de l'obligation de détention d'une action par les membres du Conseil de Surveillance) ainsi que la délégation de compétence à la Gérance pour un nouveau programme de rachat d'actions.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers des cinq derniers exercices.

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Un investisseur dans la durée

Créé par les pouvoirs publics en juin 1970, le Groupe IDI est un des pionniers du capital investissement en France *(private equity)*.

Privatisé en 1987, le Groupe, aujourd'hui contrôlé aux deux tiers par son management, est devenu au fil des ans un acteur significatif sur le marché des sociétés françaises non cotées de moyenne capitalisation. La stratégie du Groupe IDI est fondée sur la diversification et la mutualisation du risque.

La diversification recherchée est à la fois :
- sectorielle, le Groupe investissant indifféremment dans l'industrie et les services selon les opportunités et le potentiel de création de valeur de chaque société analysée,
- géographique, le Groupe étant présent non seulement en France mais aussi à l'international via les implantations des sociétés de son portefeuille ou via des engagements pris dans des fonds d'investissements localisés dans les pays émergents (asiatiques et européens),
- « produits », le Groupe investissant en capital, en produits convertibles, en financements juniors ou en parts de fonds d'investissement.

Grâce à ce positionnement et malgré la forte baisse enregistrée en 2008, le Groupe IDI a offert à ses actionnaires un rendement, dividendes réinvestis, de plus de 12,5 % depuis 1991.

Le Groupe IDI a accumulé une longue expérience dans les métiers de l'investissement.

En France, les opérations de prise de participation au capital, de capital-transmission et de capital-développement constituent l'axe central du Groupe. Ce positionnement a ainsi permis à l'IDI d'accompagner plus de 700 sociétés dans leur développement sur les trente-neuf dernières années, dont certaines sont devenues de brillantes multinationales (Zodiac, Bongrain, etc.), et de posséder des participations significatives dans plus de 20 sociétés aujourd'hui.

Le Groupe IDI a également développé une expertise dans :
- la prise de participations significatives dans des PME cotées (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées,
- le financement mezzanine à travers le FCPR IDI Mezzanine doté en 2005 de 90 millions d'euros dont 16,5 millions d'euros apportés par l'IDI ou l'acquisition de dettes subordonnées sur des sociétés françaises et,
- l'acquisition de portefeuilles de participations (portefeuilles dits secondaires).

À l'international, le Groupe est également présent sur le marché du capital-investissement des grandes économies émergentes (Chine, Inde, …) via des investissements réalisés dans des fonds d'investissements locaux. Initiée en 2004 par les équipes de l'IDI, la gestion de ces investissements est réalisée depuis juillet 2008 au travers de notre filiale IDI Emerging Markets.

Principales caractéristiques de l'exercice 2008

Janvier
Financement par IDI Mezzanine de l'acquisition du groupe ARMATIS.

Février
Cession de la participation dans Horosmart.
Financement par IDI Mezzanine de l'acquisition de 2 cliniques supplémentaires dans le cadre du projet ALMAVIVA.

Juin
Premiers investissements dans des dettes LBO décotées.

Juillet
Lancement d'IDI Emerging Markets.
Renforcement de la participation dans Hi-Media, dont IDI devient actionnaire de référence.
IDI et IDI Mezzanine investissent dans le groupe WFC.

Août
Investissement d'IDI Mezzanine dans Balitrand.

Septembre
Cession d'Interclean par LBO France permettant le remboursement de la mezzanine souscrite par IDI Mezzanine.
Financement par IDI et IDI Mezzanine de l'OPA puis de l'OPRO sur les titres de la société ALTI.

Novembre
Cession de la participation dans ARMOR.

Décembre
Cession du solde de la participation dans CNIM.

2. Profil de l'IDI, stratégie d'investissement et perspectives financières

Profil de l'IDI

Une société en commandite par actions, cotée depuis 1991, dont le gérant-commandité, ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, détient plus de 66 % des parts de commanditaire. Présidée par Christian Langlois-Meurinne, ANCELLE ET ASSOCIÉS compte deux autres principaux associés : MM. François Marmissolle, Directeur Général de ANCELLE ET ASSOCIÉS, et la société civile familiale de Bernard Méheut, Président Directeur Général de IDI Asset Management.

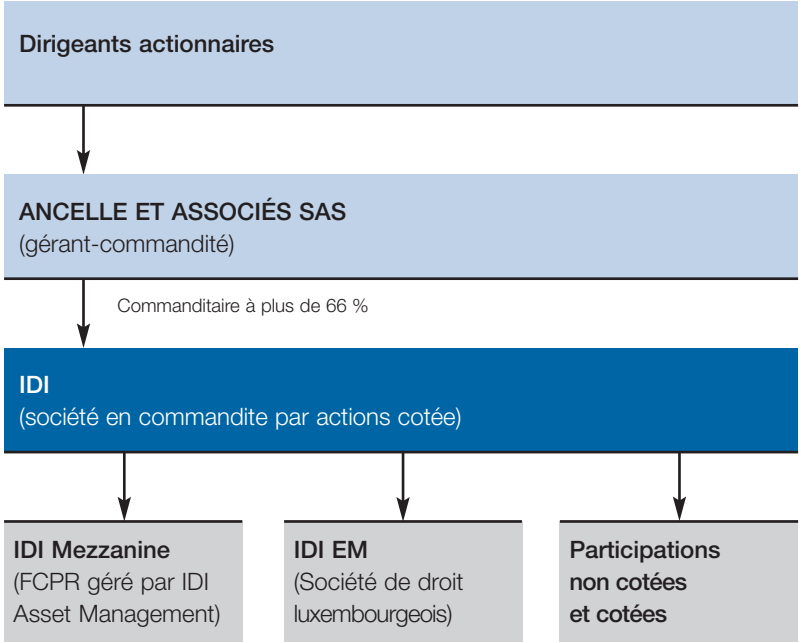

NB : structure économique au 31/12/2008.

Une structure juridique simple. Le Groupe IDI, qui loge une équipe d'investissement, ne compte que deux filiales opérationnelles significatives : IDI Asset Management (société agréée par l'AMF, qui gère le FCPR IDI Mezzanine) et IDI Emerging Markets (IDI EM) (société de droit Luxembourgois, structure d'investissement dans les pays émergents).

Stratégie d'investissement

Des entrepreneurs au service de leurs actionnaires et des entrepreneurs qu'ils soutiennent.

Une stratégie d'investissement diversifiée dans le non coté autour d'une expérience mid-cap confirmée.

Dans un univers de fonds de capital investissement dont les gestionnaires n'investissent souvent pas ou peu leur propre argent, les dirigeants actionnaires du Groupe IDI ont toujours investi l'essentiel de leur patrimoine dans leur Groupe.

Actionnaires majoritaires du Groupe IDI, ses dirigeants actionnaires partagent ainsi une même culture d'entrepreneur avec les dirigeants des sociétés acquises, ce qui présente trois avantages clés :

- une plus grande proximité avec les préoccupations des dirigeants d'entreprise,
- une plus grande souplesse permettant de s'adapter à chaque situation particulière, notamment en termes de durée de détention et de position au capital,
- un alignement complet, sur le long terme, des intérêts des dirigeants de l'IDI avec ceux des autres actionnaires du Groupe IDI.

Les opérations d'investissements en fonds propres en France sont et resteront l'axe central d'investissement du Groupe.

Ce positionnement a ainsi permis au Groupe d'accompagner plus de 700 sociétés dans leur développement sur les 39 dernières années, dont certaines sont devenues de brillantes multinationales, telles Zodiac, Bongrain ou Actéon, et de posséder des participations significatives dans plus de 20 sociétés aujourd'hui.
Quant aux axes complémentaires d'investissement, ils comptent en France :

- la prise de participations significatives dans des PME cotées (*private investments in public equity* ou PIPE) assimilable, en termes d'approche d'investissement, aux investissements en actions non cotées,
- le financement mezzanine (FCPR IDI Mezzanine doté en 2005 de 90 millions d'euros dont 16,5 millions d'euros apportés par l'IDI) ou l'acquisition de dettes subordonnées sur des sociétés françaises,
- l'acquisition de portefeuilles de participations (portefeuilles dits secondaires).

A l'international, le Groupe est présent sur le marché du capital-investissement des principaux pays émergents (Chine, Inde, …) via sa filiale IDI Emerging Markets qui investit dans des fonds d'investissement locaux.

Trente-huit ans d'histoire

1970
Création par les pouvoir publics de l'Institut de Développement Industriel (IDI) afin d'accompagner en fonds propres le développement des PME.

1987
Reprise de l'IDI par son management, organisée autour de Christian Langlois-Meurinne avec le soutien d'investisseurs financiers.

1991
Introduction de l'IDI sur le second marché de la bourse de Paris. Création d'Euridi.

1996
Nouveau LBO (sous forme d'une offre publique de rachat d'actions), le management portant sa participation à environ 90 % du capital.

2000
Seconde OPRA sur environ 27 % du capital.

2004
Lancement de l'activité d'investissement dans les fonds de *private equity* implantés dans les pays émergents d'Asie et d'Europe.

2005
Lancement du FCPR IDI Mezzanine axé sur le financement de l'acquisition des PME de 15 à 150 millions d'euros de valeur.

2006
Fusion absorption de Euridi et Marco Polo Investissements.

2007
Augmentation de capital de 58 millions d'euros, Foncière, Financière et de Participations montant à cette occasion à 10 % du capital de IDI ; réduction de capital de 15 millions d'euros dans le cadre du programme de rachat d'actions.

2008
Lancement de la société d'investissements dans les pays émergents : IDI Emerging Markets.

Un investisseur essentiellement en fonds propres.

Parce qu'il investit essentiellement ses propres fonds, le Groupe IDI n'a pas d'impératif quant à la durée de ses engagements. Il ne subit pas la même contrainte que celle qui pèse sur les fonds d'investissement jugés principalement sur leur capacité à retourner le plus rapidement possible l'argent investi *(cash-on-cash return)*.

Le Groupe en tire trois avantages compétitifs principaux :

- à l'achat : en ayant la capacité de répondre à certaines contraintes spécifiques (exemple : Albingia, société d'assurance, nécessitait l'agrément des autorités de tutelle qui avaient une nette préférence pour les structures pérennes par rapport aux fonds d'investissement),
- durant la détention de la participation : en pouvant accompagner à long terme les entreprises, facteur clé de succès lorsqu'il s'agit de constituer des équipes, élaborer une stratégie et mettre en œuvre une politique de croissance (exemple : MARC ORIAN, dont le réseau de magasins est passé de 22 à 270 points de vente en 8 ans),
- à la vente : en employant durablement l'argent dans des placements rentables et à viser des multiples très élevés (exemple : la société ACTEON, grâce à laquelle le Groupe IDI a réalisé un multiple sur investissement de 24x).

Une implication forte dans la création de valeur de l'entreprise.

Le Groupe IDI combine une série d'expertises accumulées au fil des ans au service de l'entreprise (stratégique et sectorielle, managériale, ingénierie financière), une implication réelle en appui aux décisions stratégiques de celle-ci (politique de *build-up*, constitution d'un réseau, création de nouvelles lignes d'activité, etc.) et, *in fine*, une position d'actionnaire actif au service de la croissance des sociétés du portefeuille et de leur valeur à terme.

Ici, le Groupe applique constamment le même principe - l'association au capital du management afin d'aligner ses intérêts et ceux de l'actionnaire financier - tout en conservant une grande liberté dans la gestion de la date de sortie et une capacité à trouver la meilleure voie de cession possible (bourse, « trade sale », financiers).

Une stratégie simple pour l'avenir.

Le Groupe IDI souhaite poursuivre sa politique d'investissement dans des sociétés de taille petite et moyenne où la rentabilité est structurellement attractive et où un nombre élevé d'opportunités d'investissement devrait se présenter (acquisitions majoritaires, opérations de capital développement, rachat de participations secondaires).

Le Groupe souhaite être un partenaire dans la durée des entreprises du portefeuille en apportant une valeur ajoutée dans la définition de leur stratégie et en finançant leur développement, tant organique qu'externe.

Enfin, le Groupe compte conserver la diversification actuelle de son portefeuille autour de l'expertise accumulée par l'IDI sur les PME non cotées et rester flexible pour détecter les prises de participation attractives hors des sentiers battus.

Une stratégie affichée d'allocation d'actifs garantissant la diversification du risque.

Les objectifs d'allocation d'actifs à moyen terme du Groupe IDI s'organisent autour des paramètres suivants :

- investir l'essentiel des actifs du Groupe IDI en *private equity*, dont environ 80 % dans des investissements directs en France dans des sociétés non cotées, PIPE ou capital développement,
- investir le solde dans d'autres types d'actifs de *private equity* de manière indirecte (fonds de mezzanine, fonds de *private equity* en pays émergents, participations secondaires, etc.) et,
- conserver une politique de gestion dynamique de la trésorerie du Groupe.

Il est évident que cette stratégie d'allocation d'actifs doit être adaptée en fonction des conditions de marché, qui pourront inciter le Groupe à renforcer ou alléger son exposition nette dans telle ou telle classe d'actifs (exposition géographique pays émergents ou capital vs. produits de dette par exemple).

Le Groupe continuera à appliquer des règles strictes de diversification du risque tant en ce qui concerne les montants unitaires investis que le levier mis sur les acquisitions, le niveau d'endettement directement porté par l'IDI ou le risque de change.

Perspectives financières

Après la baisse enregistrée en 2008, le Groupe IDI a pour objectif de reprendre sur le long terme, comme cela a été le cas de 1991 à 1997, la progression de son Actif Net Réévalué (ANR) par action tout en offrant un rendement satisfaisant aux actionnaires en distribuant un dividende représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action. Le Groupe a également pour objectif de réduire autant que possible la décote du titre par rapport à son ANR et dans la mesure du possible accroître la liquidité du titre IDI.

Ces objectifs de longue période réaffirmés, force est de constater que l'intensité de la crise actuelle nécessite une prudence extrême dans la mise en place de la stratégie du Groupe. En effet, après avoir affecté initialement l'économie financière (diminution très forte des financements d'acquisition, baisse significative des multiples de valorisation), les effets de la crise sont visibles dans la plupart des secteurs d'activités de l'économie réelle (consommation, industrie, services, immobilier, etc), comme le démontrent toutes les statistiques publiques récentes : décroissance économique, croissance du taux de chômage, explosion du nombre de défauts d'entreprises.

Même si le Groupe IDI est convaincu que la crise actuelle offrira nombre d'opportunités attractives d'investissements dans les mois à venir, il entend conserver à court terme une démarche de prudence, sur l'ensemble de ses lignes d'activités, limitant ainsi autant que possible l'impact sur le bilan du Groupe. Il se tient prêt pour reprendre ses investissements dès que la croissance repartira.

3. Conseil de surveillance

Président

Jean-Louis GERONDEAU

Premier mandat le 23 mai 1991

M. Gerondeau est membre du Directoire de Zodiac Aerospace (anciennement Zodiac SA).

Vice-Président

Luce GENDRY

Premier mandat le 30 juin 2008

Mme Gendry est Associée Gérante de Rothschild & Cie Banque et de Rothschild et Cie.

Membres

Michel BOLLORE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Bolloré est Président Directeur Général de la Société FRANCE-ESSOR.

Patrice de MAISTRE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. de Maistre est, entre autres, Directeur Général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller.

Olivier DOUSSET

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Dousset est membre du Directoire de LBO France Gestion.

Gilles ETRILLARD

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Etrillard est, entre autres, Président et Directeur Général de FONDS PARTENAIRES GESTION (SA) et de MELINOTEL (SA).

AIMERY LANGLOIS-MEURINNE

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Langlois-Meurinne est notamment administrateur-Directeur Général de Pargesa Holding SA (Suisse), administrateur de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique), administrateur et Président de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg), de Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas) et de Imerys (France).

François THOMAZEAU

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Thomazeau est, entre autres, administrateur et Directeur Général Délégué de AGF SA et AGF Holding.

Bertrand VOYER

Premier mandat le 30 juin 2008

M. Voyer est, entre autres, Président du Conseil d'Administration de COGEFI France, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers.

Christian SCHLUMBERGER

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Schlumberger est Président Directeur Général de CS Finances SAS et Directeur Général de JG Capital Management.

Jean GATTY

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Gatty est Président de JG Capital Management.

Foncière, Financière et de Participations (groupe familial Peugeot)

Premier mandat le 31 août 2006

Représenté par M. Alain Chagnon.

Censeur

Renaud GIRARD

Premier mandat le 29 juin 2004

M. Girard est notamment journaliste-grand reporter au Figaro.

4. Équipes d'investissement

Les dirigeants-actionnaires

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, gérant-commandité de IDI.
Ancien élève de l'École Polytechnique et titulaire d'un MBA de Harvard.
Il a 30 ans d'expérience dans le domaine de l'investissement au travers de l'IDI dont il a conduit le rachat en 1987.
Il a été précédemment Directeur des industries chimiques, textiles et diverses au Ministère de l'Industrie entre 1979 et 1982.

François MARMISSOLLE

Directeur Général de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS, gérant-commandité de IDI.
HEC, IEP Paris, DES de Sciences Économiques, à l'IDI depuis sa création en 1970. Il a participé à de très nombreuses opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi qu'à la privatisation de l'IDI.

Bernard MEHEUT

Président Directeur Général d'IDI Asset Management (société de gestion du FCPR IDI MEZZANINE).
HEC, diplômé Expert Comptable, il a rejoint l'IDI en 1978 après 15 années au sein d'IBM dans différents postes de direction des plans, budgets et contrôle de gestion. Depuis 1978, il a été à l'IDI le responsable de l'analyse financière de tous les dossiers d'investissement.

Équipe fonds propres

(sous la responsabilité directe de Christian Langlois-Meurinne)

Georges RAMAIN
Directeur Associé.
HEC, Expert comptable, DES Droit des Affaires, il travaille depuis 26 ans au sein du Groupe IDI. Auparavant, il a été auditeur pendant 4 ans chez PEAT MARWICK avant de fonder et diriger pendant 7 ans une PME dans le secteur de la distribution spécialisée.

Marco DE ALFARO
Directeur Associé.
Titulaire d'un MBA de l'Insead, il a intégré le Groupe IDI fin 2004. Il a commencé sa carrière au sein de la holding du groupe FIAT avant de rejoindre le BCG en tant que consultant pendant 4 ans. Il a ensuite fait de l'investissement LBO pendant 9 ans au sein de TCR et, enfin, des investissements dans le secteur de la technologie pendant 4 ans chez NATEXIS PRIVATE EQUITY.

Damien HERENG
Directeur de participations.
X-Télécom, il a rejoint l'IDI en mars 2007. Il a précédemment passé quatre ans chez HSBC France où il a conseillé de nombreux fonds d'investissement sur des opérations de LBO. Il a débuté sa carrière au sein du Crédit Lyonnais.

Équipe IDI Mezzanine

(présidée par Bernard Méheut)

Sylvie CAMBOULIVE
Directrice Associée.
Essec, elle a intégré l'équipe de l'IDI en septembre 2005. Elle a 10 ans d'expérience dans le financement des PME et l'analyse des risques crédit et 5 ans dans les financements d'acquisitions, activité dont elle était responsable à la BANQUE SAN PAOLO (devenue BANQUE PALATINE). Elle a arrangé ou co-arrangé en dette senior plus de 40 transactions de LBO dans le mid-market.

Julien BENTZ
Directeur Adjoint.
ESCP et MBA de l'Insead, il a rejoint l'IDI en juin 2005. Il a travaillé cinq ans dans le domaine des fusions-acquisitions au sein de la banque d'affaires américaine DONALDSON, LUFKIN & JEANRETTE (maintenant intégrée au CRÉDIT SUISSE) puis dans le conseil en stratégie chez ACCENTURE.

Alexis GARAND-CLAVEL,
Chargé d'affaires.
E.M. Lyon, il a rejoint l'équipe IDI Mezzanine en février 2007. Il a travaillé auparavant au sein du département « Transaction Services » de KPMG pendant deux ans en support à des fonds d'investissement.

Équipe IDI Emerging Markets

(présidée par Peter Bieliczky)

Peter BIELICZKY
Président du Directoire.
Ancien élève de l'École Normale Supérieure, agrégé de mathématiques, docteur en informatique, MBA Collège des Ingénieurs, Peter a rejoint l'IDI en 2006. Auparavant, il avait créé la société ADVISOR et mené pendant 8 ans de nombreux audits d'acquisition pour des fonds de LBO avant de participer à la création d'un FCPI du groupe AXA et lancé la société ARTABEL SA (technologies de calcul à haute performance, visualisation 3D).

Julien KINIC
Membre du Directoire.
Diplômé de l'Edhec et de la London School of Economics, il a rejoint IDI Emerging Markets en 2008. Il a auparavant travaillé six ans pour Arthur Andersen à Paris, principalement sur des opérations de fusions & acquisitions. Entre 2000 et 2005, il est chargé d'affaires puis Directeur d'investissement pour Cognetas (ex-Electra Partners Europe), fonds paneuropéen spécialisé dans les opérations de LBO. Début 2006 il rejoint l'Agence France Développement, dédiée aux pays émergents, où il participe au développement de l'activité *Private Equity.*

Direction juridique

Tatiana NOURISSAT
Responsable des Affaires Juridiques.
Elle est titulaire d'un DEA de droit des affaires et d'une maîtrise des sciences de gestion de l'Université de Paris Dauphine. Avocat au Barreau de Paris, spécialiste dans le domaine des fusions acquisitions de type LBO et de leur financement, elle a exercé pendant 10 ans dans des cabinets d'affaires internationaux, dont huit au sein du cabinet WILLKIE FARR & GALLAGHER. Elle a rejoint l'IDI en janvier 2004.

5. Contexte général du marché et concurrence

Private Equity France, LBO et capital développement

Le marché du capital investissement

Le marché du capital investissement en 2008 aura été marqué par trois tendances principales :

- un accroissement des levées de fonds, lesquelles ont atteint en 2008 un niveau record avec 12,7 millards d'euros (+ 27 % vs 2007), toujours essentiellement auprès de family offices, banques et sociétés d'assurances/mutuelles,
- une baisse des montants investis, accentuée sur le second semestre, qui s'affichent en recul de 20 % pour atteindre 10 milliards d'euros (contre 12,5 millards d'euros en 2007),
- un niveau de cession en retrait significatif par rapport aux années précédentes (3,2 milliards d'euros, soit un recul de 44 % par rapport à 2007).

Levées de fonds en milliards d'euros

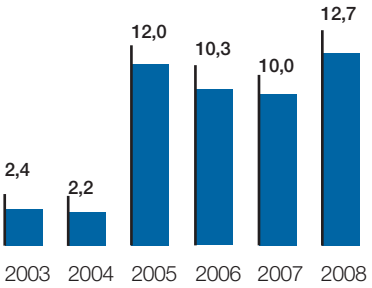

Levées de fonds (en milliards d'euros)	2008	*en %*
Personnes physiques/Family offices	3,0	*24*
Banques	2,9	*23*
Assurances/Mutuelles	2,3	*18*
Caisses de retraites	1,9	*15*
Fonds de fonds	1,5	*12*
Entités du secteur public	0,8	*6*
Industriels	0,2	*2*
Marchés financiers	0,1	*1*

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2008 - présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2009.

Du fait de la crise du financement et de la raréfaction progressive des financements d'acquisition sur l'année 2008, les opérations de type LBO ont sensiblement diminué en nombre avec une baisse annuelle de l'ordre de 15 % (40 % sur les gros LBO). Cette tendance, initialement concentrée sur les dossiers de grande taille, affecte désormais les dossiers de taille petite et moyenne. Les opérations de capital développement connaissant pour leur part une croissance en nombre de l'ordre de 30 %.

Les tensions rencontrées sur le marché du LBO s'appliquent également au marché de la mezzanine, avec un ralentissement fort du nombre de transactions et des investissements en dette mezzanine depuis l'été 2008.

Investissements en milliards d'euros

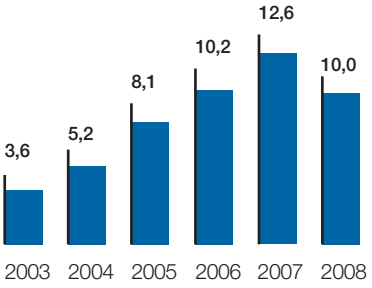

En millions d'euros	2006	2007	2008	*2008/2007*
Investissements [1]	**10 164**	**12 554**	**10 009**	***- 20 %***
dont amorçage & création	536	677	758	*12 %*
dont capital développement	1 057	1 310	1 653	*26 %*
dont capital transmission/LBO	8 075	10 340	7 399	*- 28 %*
Transmissions/LBO < 100 M€	4 063	4 938	2 857	*- 42 %*
Transmissions/LBO > 100 M€	4 012	5 402	4 542	*- 16 %*
dont capital retournement	95	84	99	*18 %*
dont autres	401	143	100	*- 30 %*

(1) Concerne les acteurs français, membres de l'AFIC, investissant en France et à l'Étranger.

Source : activité des acteurs français du Capital Investissement en 2008 - présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2009.

Par ailleurs, il convient de souligner que le nombre de LBO dits « secondaires » a fortement baissé en 2008, en raison de la raréfaction en financement d'acquisition mais aussi de la baisse des multiples de valorisation. Ces LBO dits « secondaires » ou « tertiaires » représentaient ces dernières années une partie significative des opérations.

Enfin, comme dans les années précédentes, plus de 80 % des entreprises soutenues par les fonds et sociétés d'investissement sont des PME/PMI comptant moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Répartition des investissements par taille de chiffre d'affaires (en millions d'euros)

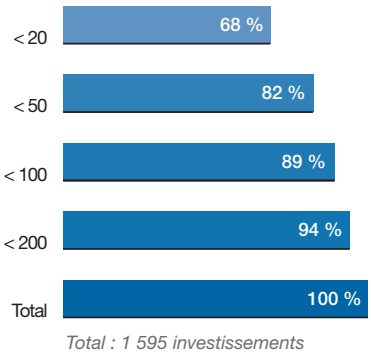

Répartition des investissements par taille des effectifs

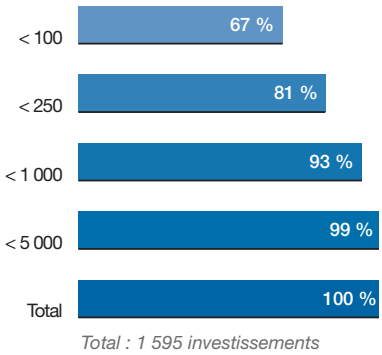

Source : Activité des acteurs français du Capital Investissement en 2008 - présentation AFIC et Grant Thornton du 24 mars 2009.

Les principaux acteurs du capital investissement

En ce qui concerne la concurrence, elle est restée relativement inchangée d'une année sur l'autre. Parmi les principaux concurrents du Groupe IDI, on peut citer :

- sur la partie basse de la zone d'intervention de l'IDI, des acteurs small-caps tels Initiative et Finance, MBO Partenaires, Acto, OFI PE, Ciclad…
- sur la partie supérieure, les fonds Barclays PE, Axa PE, Atria, Perfectis, TCR...

Dans ce panorama, l'IDI se distingue de ses concurrents par sa structure juridique pérenne et l'implication de ses dirigeants au capital du Groupe.

Private Equity pays émergents

IDI Emerging Markets a poursuivi sa stratégie de diversification (Afrique, Amérique Latine) et couvre à ce jour la plupart des zones émergentes, en favorisant celles qui présentent la plus forte croissance et la meilleure résistance à la crise économique. Dans la plupart des zones on observe bien entendu un ralentissement du *private equity* : le rythme des appels de fonds est réduit de moitié ; les retours sont décalés faute de sortie boursière ; les lignes déjà cotées subissent la baisse générale des marchés. Toutefois les fondamentaux restent solides : la plupart des entreprises poursuivent une croissance soutenue, dans des économies elles-mêmes en croissance. L'IDI avait pris la précaution de privilégier les fonds qui investissent dans leurs économies locales plutôt que dans des secteurs cycliques ou sensibles à l'exportation. La crise a pour principal effet de retarder les cessions d'entreprises, mais ne remet pas en cause l'intérêt des pays émergents, qui apparaissent, c'est un phénomène nouveau, plus solides que les pays développés face au risque de récession, voire de troubles sociaux.

Le Brésil semble un des pays les plus solides à ce jour, avec des perspectives de croissance modérée (2 % possibles en 2009) mais un vaste marché intérieur (les exportations nettes du Brésil sont égales à zéro), un environnement réglementaire très sain (contrôle du système bancaire…), une forte résilience héritée des (nombreuses) crises passées.

Les pays d'Europe de l'Est (la Russie surtout) et certains petits pays du SE Asiatique (Vietnam, Thaïlande) sont les plus fragiles pour des raisons opposées. Ils devraient mettre plus de temps à se remettre de la crise mondiale.

L'Inde (5 % de croissance) et la Chine (7 % de croissance) semblent dans une situation intermédiaire pour des raisons différentes. L'Inde bénéficie d'un fort marché intérieur, d'une classe moyenne homogène sur son territoire et d'une relative stabilité politique. La Chine bénéficie d'une force de frappe financière considérable, avec des réserve qui lui permettent de financer au moins deux ans de croissance et une certaine paix sociale, par de grands travaux d'infrastructure.

6. Une année 2008 mouvementée, placée sous le signe de la prudence

L'aggravation du climat économique dans les principaux pays occidentaux s'est confirmée tout au long de l'année 2008, avec une propagation de la crise financière vers l'économie réelle, créant ainsi pour le marché du *Private Equity* des conditions de marché radicalement différentes de celles connues au cours des dernières années. Aussi, le Groupe IDI à opté mi-2008 pour une politique extrêmement prudente, avec une sélection encore plus forte dans l'analyse des opportunités d'investissement.

Ainsi, au cours de l'année 2008, le Groupe a réalisé en fonds propres 2 opérations significatives (Hi-Media et World Freight Company) et un complément d'investissement, marquant ainsi une volonté forte de réduire le rythme des opérations par rapport à l'année précédente. En raison des conditions de marché, le Groupe a décidé de ne pas donner suite à un certain nombre d'opportunités d'investissement sur lesquelles il était en exclusivité, les valorisations lui semblant trop élevées ou les métiers trop exposés à une dégradation de la conjoncture. Le Groupe IDI entend rester très sélectif dans sa politique d'investissement dans les mois à venir, tant que l'instabilité des marchés financiers restera aussi forte.

En 2008, sur les 57,2 millions d'euros investis par le Groupe IDI :
- 19,4 millions ont été investis dans les fonds propres de PME françaises,
- 15,9 millions ont été apportés en financement « mezzanine » support à l'acquisition de PME également françaises,
- 10,5 millions ont été investis dans les pays émergents, via des fonds de *private equity* locaux (et ceci d'abord en direct puis au travers de IDI Emerging Markets - IDI EM - opérationnelle depuis juillet 2008 et qui poursuit la gestion du portefeuille de l'IDI dans ce domaine),
- seulement 11,4 millions ont été dirigés vers d'autres types d'actifs financiers.

En ce qui concerne les cessions, ce sont, en valeur, 119,2 millions d'euros de participations qui ont été vendues, dégageant 28 millions d'euros de plus-values (par rapport aux prix d'acquisition) ; les cessions ont porté notamment sur des opérations de *private equity* France ainsi que sur les fonds longs et les hedge funds.

Au début de l'année 2009, l'IDI a poursuivi la cession de son portefeuille de hedge funds.

Les principales opérations d'investissement et de cession en 2008 ont été les suivantes :

Investissements en fonds propres

Plus de 35 millions d'euros ont été investis dans les fonds propres de PME françaises (*private equity* France et financement mezzanine). Parmi les concours les plus importants, il convient d'en évoquer trois.

INVESTISSEMENTS EN TITRES DE SOCIÉTÉS NON COTÉS

Investissement dans World Freight Company à hauteur de 10,1 millions d'euros (dont 4,3 millions d'euros en capital et 5,8 millions d'euros en dette subordonnée)

Le Groupe IDI, associé à IDI Mezzanine, Acto Mezzanine et Axa Mezzanine, a participé au financement de la holding de contrôle de World Freight Company en juillet 2008. Ce financement a été réalisé via une augmentation de capital (Actions) et via l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA).

WFC, leader mondial dans le domaine de la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies aériennes, est présent dans un grand nombre de pays et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 460 millions d'euros. WFC est majoritairement détenu par son fondateur, M. Pierre Brunet.

Investissement complémentaire dans ALTI en 2008 (1er investissement en juillet 2007)

Le Groupe IDI, aux côtés de son partenaire CIC LBO, a participé au financement d'une seconde OPA, suivie d'une OPRO, sur les titres de la société ALTI. Ce financement a été réalisé via une augmentation de capital (Actions) et via l'émission d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions (OBSA), pour un montant total de l'ordre d'1,5 million d'euros.

INVESTISSEMENT EN TITRES COTÉS (PIPE)

Hi-Media

En 2007, le Groupe IDI a commencé à constituer une ligne dans ce groupe leader sur les marchés de la régie Publicitaire et du Micro-paiement pour sites internet. En 2008, le Groupe IDI a renforcé son exposition, et est devenu l'actionnaire de référence d'Hi-Media avec environ 7,5 % du capital.

Cessions de participations en fonds propres

Les cessions de participations en fonds propres ont porté sur 42 millions d'euros portant elles-mêmes 20,1 millions d'euros de plus-value par rapport aux prix d'acquisition.

Parmi les cessions significatives, nous noterons que l'IDI a cédé sa participation dans la société Armor (détenue depuis 1984), dans Horosmart (détenue depuis 2000) et dans CNIM (cession en bourse du solde de sa participation).

L'IDI a également cédé à General Electric Real Estate le solde de sa participation dans IPBM, devenue une foncière.

Financements réalisés en 2008 par le FCPR IDI Mezzanine

En 2008, le FCPR IDI Mezzanine a réalisé cinq investissements mezzanine supplémentaires (dont trois nouveaux investissements et deux investissements complémentaires) pour un montant total de 20,8 millions d'euros, dans le respect le plus strict de sa politique de mutualisation du risque (aucun investissement supérieur à 10 % du montant total du fonds). Le Groupe IDI a ainsi porté son investissement nominal total dans le FCPR de 9,9 millions d'euros à fin décembre 2007 à 13,2 millions d'euros à fin décembre 2008, et reste engagé à hauteur de 3,5 millions d'euros.

ARMATIS (financement de 8,0 millions d'euros)

Le groupe Armatis est le 6ème acteur sur le marché français des centres d'appels, opèrant uniquement à partir de centres situés en France. Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de la reprise de ce groupe en février 2008, dans le cadre d'une opération de LBO secondaire réalisée par le fonds CIC LBO.

WORLD FREIGHT COMPANY - WFC (financement de 5,8 millions d'euros)

Créé en 2004, le groupe WFC est un des leaders européens des GSA (« General Sales Agent »), activité consistant à commercialiser, pour les compagnies aériennes, l'espace de soute destiné au transport de marchandises. Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de la reprise de ce groupe en juillet 2008, dans le cadre d'une opération de LBO secondaire.

BALITRAND (financement de 3,6 millions d'euros)

Le groupe Balitrand est un distributeur multi spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment opérant au travers de 22 points de vente en région PACA. Le FCPR IDI Mezzanine a participé au financement de la reprise de ce groupe en août 2008, dans le cadre d'une opération de LBO primaire réalisée par Weinberg Capital Partners.

Investissements complémentaires (financements de 3,4 millions d'euros)

Deux investissements complémentaires ont été réalisés en 2008 pour un montant total de 3,4 millions d'euros :

- **ALMAVIVA** (Cliniques, investissement initial de 1,0 million d'euros en 2007) : 2,0 millions d'euros supplémentaires en février 2008 dans le cadre de l'acquisition de 2 cliniques dans la région de Marseille,
- **ALTI** (SSII, investissement initial de 7,6 millions d'euros en 2007) : 1,4 million d'euros supplémentaires en septembre 2008 dans le cadre d'une seconde OPA suivie d'une OPRO.

Désinvestissements-cessions réalisés en 2008 par le FCPR IDI Mezzanine

INTERCLEAN (financement de 9,1 millions d'euros)

Le groupe Interclean a été cédé en septembre 2008 au groupe SAMSIC par LBO France, IDI Mezzanine réalisant à cette occasion une plus-value significative.

Nouveaux engagements réalisés dans les fonds d'investissement « pays émergents »

Nouveaux engagements pris en 2008 : 19 millions de US dollars

En 2008, le Groupe a pris 19 millions de dollars de nouveaux engagements d'abord au niveau de l'IDI, puis à partir du second semestre 2008 au niveau d'IDI Emerging Markets. Ces investissements relèvent d'une stratégie de diversification régionale ; ils ont notamment été pris dans des fonds d'investissements au Brésil et en Afrique.

Nom	Date	Pays/zone	Investissement
ACTIS AFRICA III	05/2008	Afrique	5 millions de dollars
RED RIVER	06/2008	Vietnam	1 million de dollars
CATHAY CAPITAL I	07/2008	Chine	0,5 million de dollars
ACTIS AMERICA III	07/2008	Brésil	5 millions de dollars
PATRIA III	09/2008	Brésil	7,5 millions de dollars

Autres actifs financiers

Devant l'accélération de la crise financière au second semestre 2008, l'IDI a décidé de céder l'essentiel de son portefeuille de hedge funds et de fonds longs. Les cessions se sont élevées à 72 millions d'euros pour des investissements de 11,4 millions, soit une diminution nette de ce type d'investissements de 60,6 millions d'euros.

7. Gestion du capital (performances boursières et relations d'actionnaires)

Une attention permanente portée aux actionnaires

Le Groupe IDI vise à faire progresser son actif net réévalué par action (ANR) sur longue période. Depuis sa cotation en 1991 jusqu'à fin 2007, l'IDI a connu 17 années de bénéfices et de croissance de son ANR par action avec un taux de rendement interne de l'action IDI, dividendes réinvestis, supérieur à 18,5 % et un multiple sur investissement supérieur à 17,5x. L'année 2008 fait exception. Mais, dès que la conjoncture s'améliorera, la valeur de l'ANR de l'IDI devrait progresser.

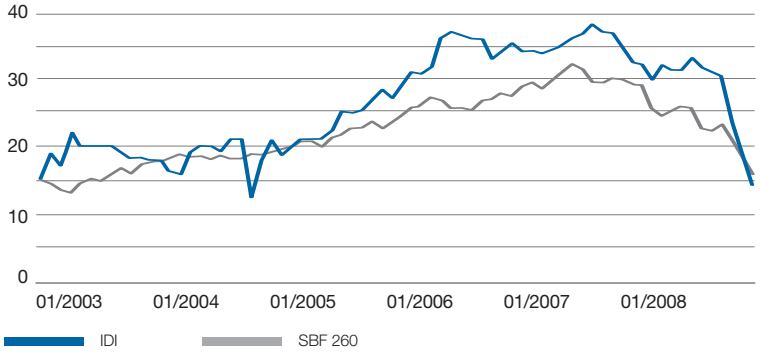

Source : Datastream.

Pour assurer le maintien de la performance à long terme du Groupe IDI et sa meilleure traduction boursière, le Groupe IDI travaille à :

- une application prudente des règles d'évaluation fixées par les associations professionnelles de capital investissement en Europe (EVCA - European Venture Capital Association) et en France (AFIC - Association Française des Investisseurs en Capital),
- une amélioration de la liquidité du titre IDI,
- une réduction de la décote dont souffrent à nouveau les acteurs cotés du capital investissement.

Poursuite de l'objectif d'augmenter la liquidité de l'action IDI

Le capital du Groupe IDI a subi d'importantes évolutions ces dernières années. D'un groupe essentiellement détenu par ses dirigeants historiques, IDI est devenu une société au capital ouvert à hauteur de plus de 33 % à des tiers.

Cette évolution s'est faite dans le respect du modèle de développement du Groupe IDI : maintien d'une très forte implication des actionnaires dirigeants, constitution d'un noyau stable d'actionnaires prestigieux au premier rang desquels le holding de la famille Peugeot (Foncière, Financière et de Participations), les AGF et certains family offices français parmi les plus réputés.

Composition de l'actionnariat de l'IDI	2004	2005	2006	2007	2008
ANCELLE ET ASSOCIÉS (dirigeants actionnaires)	93,0 %	92,2 %	78,1 %	66,1 %	66,1 %
Autres actionnaires	5,9 %	7,1 %	21,2 %	33,3 %	33,2 %
Autre-contrôle	1,2 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	0,7 %

La politique actionnariale mise en place vise à augmenter la liquidité offerte aux actionnaires du Groupe, en accroissant à la fois le flottant et le volume des échanges. Cependant, l'année 2008 marque un frein dans cette évolution dû notamment (i) à la contraction du nombre des échanges liée à l'accroissement de la décote (exacerbée par la crise financière) et (ii) à la comparaison à des années précédentes riches en opérations sur le capital du Groupe (fusion, augmentation de capital). Dès que la crise actuelle s'atténuera, on peut penser que la décote diminuera et que la liquidité s'améliorera.

Volumes échangés	2005	2006	2007	2008
Volume total	100 313	199 754	247 732	66 050
Volume journalier	664	793	979	258

Source : GL Trade.

Poursuite de l'effort de réduction de la décote de holding

À l'instar de ses pairs cotés spécialisés en capital investissement, le Groupe IDI souffre d'une décote historique qui s'était progressivement réduite au milieu des années 2000, pour réapparaitre de façon importante avec la crise des subprimes puis la crise financière depuis l'été 2007.

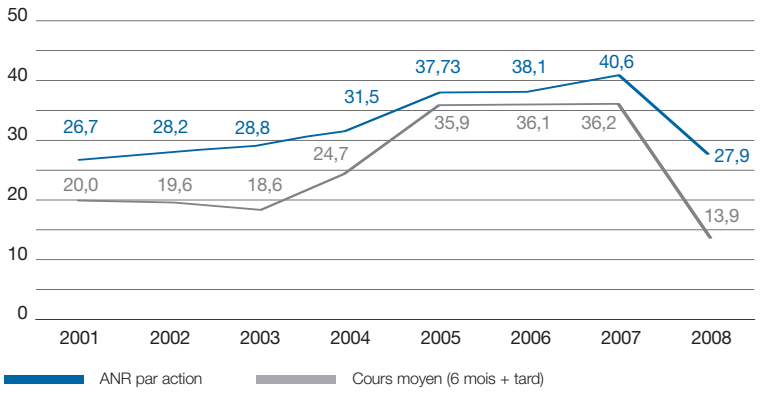

Facteur explicatif, l'évolution du cours de l'action IDI a été marquée par les turbulences traversées spécialement au second semestre 2008 par les marchés financiers.

Le titre s'est un peu repris en 2009, revenant à 14,5 euros le 24 avril 2009.

Cours de l'action IDI	2005	2006	2007	2008
Plus haut	29,4	41,0	39,1	33,3
Plus bas	20,0	29,3	21,5	13,15
Cours moyen	25,1	33,2	35,3	26,7
Cours au 31 décembre	**29,3**	**34,0**	**32,0**	**13,6**
Croissance en % (dividende neutralisé)	64,60 %	28,50 %	- 3,20 %	- 55,99 %

Évolution des cours

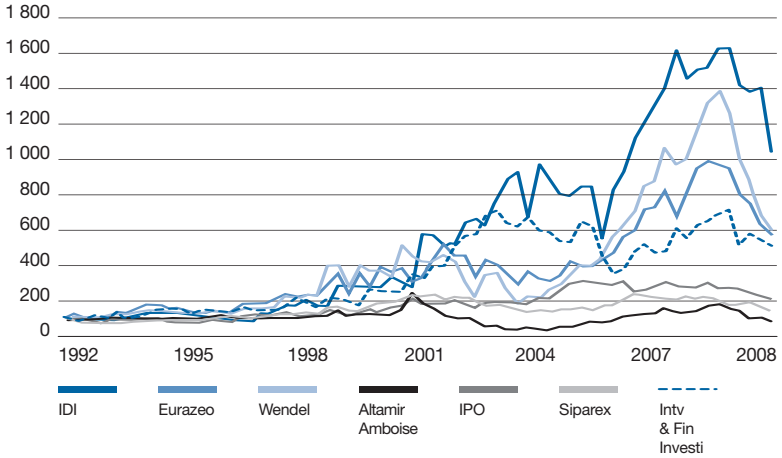

Source : Datastream.

Maintien d'une politique de dividende volontariste

Le Groupe IDI a pour objectif d'offrir un rendement satisfaisant à ses actionnaires, représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action. Cette politique, appliquée depuis des années, entend être poursuivie à l'avenir.

Rendement de l'action IDI	2005	2006	2007	2008
Dividende ordinaire versé au titre de l'année N	0,85	0,95	1,10	0,90[1]
Évolution par rapport à l'année précédente	*21,4 %*	*11,8 %*	*15,8 %*	*- 18,2 %*
Rendement par rapport à l'ANR par action de N	*2,4 %*	*2,5 %*	*2,7 %*	*3,2 %*
Rendement par rapport au cours moyen de l'année N+1	*3,4 %*	*2,9 %*	*3,1 %*	*6,6 %*
Pour mémoire dividende exceptionnel	2,00			

(1) Proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

8. Chiffres opérationnels clés

Comptes simplifiés 2008
(informations financières sélectionnées)

La crise financière et économique, qui s'est accélérée au deuxième semestre 2008, a entrainé une baisse de l'ensemble des catégories d'actif de l'IDI : *private equity* France, *private equity* dans les pays émergents, fonds longs et hedge funds. Rappelons que le bilan de l'IDI s'établit « market to market ».

Résultat consolidés (en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008
Résultat opérationnel [a]	30,1	25,0	27,3	- 65,4
Résultat net part du Groupe	16,2	26,6	37,5	- 60,5
Fonds propres part du Groupe	203,7	249,7	312,8	216,1

(a) Il inclut le résultat d'exploitation, le résultat des opérations en capital ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Le Groupe IDI jouit aussi d'un bilan équilibré avec une trésorerie nette positive d'environ 35 millions d'euros fin 2008.

Structure financière (en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008
Dette financières [1]	62,8	153,3	128,1	42,1
VMP et trésorerie	- 77,2	- 89,0	- 105,7	- 77,1
Dette financière nette (A)	- 14,4	64,3	22,4	- 34,9
Fonds propres part du Groupe (B)	203,7	249,7	312,6	216,1
Gearing (A/B)	**n.s.**	**25,7 %**	**7,1 %**	**n.s.**

(1) Dettes financières courantes et non courantes déduction faite des dettes des holdings consolidés mais sans recours sur IDI. Il n'est pas tenu compte des engagements non encore appelés sur les fonds d'investissement tiers.

Dans le passé, hors les investissements en devises qui faisaient l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe a contracté des financements externes pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme.

Les dettes financières ont été fortement réduites en 2008 et les emprunts bancaires résiduels de l'IDI au 31 décembre 2008 (32,6 millions d'euros) ont été entièrement remboursés au premier trimestre 2009.

Évolution de l'ANR par action

Après une hausse continue de l'ANR par action depuis l'introduction en bourse de 1991, une forte baisse a été enregistrée en 2008 pour les raisons déjà évoquées.

ANR IDI par action (en euros)	2005	2006	2007	2008
ANR par action	35,90	38,09	40,61	27,94
Croissance en % (dividende inclus)	*16,4*	*15,2*	*9,3*	*- 29,3*

(À partir de 2006 des actions auto détenues par IDI ont été soustraites du nombre total d'actions pour le calcul de l'ANR par action. Cette modification de calcul au cours de la période visée par le présent document de référence a eu une incidence faible puisque le nombre d'actions auto détenues par IDI a varié sur cette période de 0,8 % à 1,1 % du capital social d'IDI.)

Répartition de l'actif réévalué

Le portefeuille du Groupe IDI est constitué à près de 75 % d'actifs relevant de la catégorie *private equity*. Cette proportion, oscillant entre 50 et 60 % sur les quatre dernières années, est appelée à augmenter pour se rapprocher des 70 - 80 %, tout comme la part de l'investissement direct dans des sociétés françaises non cotées (*private equity* France).

En 2008, la cession progressive du portefeuille de fonds de hedge a entrainé une forte réduction de la part des actifs dédiés à cette catégorie. En revanche, la part de *private equity* France a sensiblement augmenté.

Répartition du portefeuille en valeur réévaluée[1] (en %)	2005	2006	2007	2008
Private equity France	40,5	46,7	36,7	50,5
Financements Mezzanine France	3,3	6,3	4,3	4,8
Private equity pays émergents	6,9	10,0	17,9	18
Total *private equity*	**50,7**	**63,0**	**58,9**	**73,3**
Autres actifs financiers	49,3	37,0	41,1	26,7
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

(1) Actif brut réévalué hors trésorerie.

Investissements

Comme indiqué précédemment, le Groupe a décidé de geler les investissements nouveaux à compter de l'été 2008 et a donné des ordres de sortie sur l'essentiel de ses autres actifs financiers (fonds de hedge et fonds longs).

Investissements du Groupe IDI[1] (en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008
Private equity France	17,9	29,9	32,2	19,4
Financements Mezzanine France	12,0	15,3	23,4	15,9
Private equity pays émergents	4,5	11,9	22,4	10,5
Total *private equity*	**34,4**	**57,1**	**78,0**	**45,8**
Croissance en %	*212,7*	*66,0*	*36,6*	*- 41,3*
Autres actifs financiers	39,3	40,6	63,5	11,4
Total	**73,7**	**97,7**	**141,5**	**57,2**
Croissance en %	*59,2*	*32,6*	*44,8*	*- 59,6*

(1) en retenant les versements effectués.

Précisions

Montants engagés dans les fonds « pays émergeants »	15,9	17,4	38,8	18,8
Quote-part de IDI dans les investissements du FCPR IDI Mezzanine	2,7	2,8	4,4	3,9

Cessions

Comme il est dit plus haut, le Groupe a notamment cédé un certain nombre de participations relevant du *private equity* France, et a accéléré la cession de ses autres actifs financiers (fonds de hedge notamment).

Cessions du Groupe IDI [1] (en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008
***Private equity* France**	**52,5**	**24,1**	**73,0**	**42**
dont plus-values	41,0	11,0	43,9	20,1
Financements Mezzanine France	**6,9**	**3,5**	**14,7**	**4,6**
dont plus-values	0,5	1,9	2,7	0
***Private equity* pays émergents**	**1,5**	**2,2**	**7,5**	**0,6**
dont plus-values	n.s.	n.s.	3,3	0,6
Autres actifs financiers et divers	**13,3**	**31,3**	**45,2**	**72**
dont plus-values	1,5	6,2	5,8	7,3
Total	**74,2**	**61,1**	**140,4**	**119,2**
dont plus-values [2]	43,0	19,1	55,7	28

(1) Les montants ci-dessus correspondent à la somme des montants enregistrés dans les comptes sociaux des entités du Groupe.

(2) Les plus-values sont déterminées par rapport aux prix d'acquisition.

Dans ce tableau, sont présentées les plus values extraites des comptes sociaux et non des comptes consolidés afin de faire apparaître la création de valeur par l'IDI des investissements depuis leur date d'acquisition. L'écart de juste valeur figure dans les comptes consolidés p. 102 du présent document de référence.

B. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'IDI ET DE SON PORTEFEUILLE

1. Private equity France
(Investissements directs en fonds propres)

Dans le secteur des investissements directs en fonds propres en France, le Groupe IDI a pour ambition de continuer à accompagner des sociétés leaders sur leur marché dans leur développement français et international et à être prêt à s'engager sur le long terme aux côtés des entreprises et de leur management.

Avec 121 millions d'euros environ de fonds propres alloués (soit 50 % environ du portefeuille total à fin 2008) aux investissements directs, le Groupe cible des entreprises de 20 à 200 millions d'euros de valeur d'entreprise (capacité à aller au-delà au cas par cas) et des montants investis compris entre 5 et 25 millions d'euros par opération.

Sur le segment de marché du *private equity* France, les principales participations du Groupe IDI au 31 décembre 2008 sont :

LBO, Acquisitions à effet de levier

ACTÉON, investissement total de l'IDI de 7,2 millions d'euros

Actéon est le spécialiste français des matériels et produits pharmaceutiques à l'usage des chirurgiens dentistes. Les matériels sont des détartreurs à ultrasons, polisseurs, autoclaves, micromoteurs, vidéo intra-orale, lampes à polymériser, appareils de radiologie dentaire, vendus principalement sous les marques Satelec, Sopro et SED-R. Les produits pharmaceutiques sont des anesthésiques injectables et des consommables vendus sous la marque Pierre Rolland.

Grâce à plusieurs filiales étrangères (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne, États-Unis, Philippines, Corée, Inde, Thaïlande) et des agents dans le monde entier, Actéon réalise à l'Étranger plus de 70 % de son chiffre d'affaires à partir de son usine principale de Mérignac où se situe également son siège social, et d'autres usines en France, Italie, Allemagne et Espagne. Son réseau export est un atout très important de développement. Dès la sortie d'un nouveau produit, développé dans l'entreprise ou par une petite entreprise rachetée pour cette raison, le lancement peut être étendu au monde entier après une période test en France.

Le Groupe IDI a été le principal acteur du LBO réalisé fin 1990. Fin 2005, il est partiellement sorti dans le cadre d'un LBO secondaire en réinvestissant dans la nouvelle opération à hauteur de 8,4 %, aux côtés du management de la Société et de Edmond de Rothschild Capital Partners. L'opération est financée à hauteur de 52 % en dette et de 48 % en capital.

En 2008, Actéon a réalisé un chiffre d'affaires de 110 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 9,4 millions d'euros (avant retraitements). La société n'ayant pas encore arrêté ses comptes, ces données ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées.

LES AFFICHES PARISIENNES, investissement initial de l'IDI de 1,4 millions d'euros

Créées il y a 180 ans, les Affiches Parisiennes étaient détenues jusqu'en 2005 par plus de 200 personnes physiques, héritières des fondateurs. Le Groupe, présidé par Philippe Caudrelier-Bénac, publie trois journaux d'information économique, juridique et financière : les Affiches Parisiennes et Départementales, un trihebdomadaire créé en même temps que le Groupe, le Moniteur de Seine et Marne, hebdomadaire créé en 1910, et l'Informateur de Seine et Oise, un hebdomadaire. Parallèlement, les Affiches Parisiennes ont développé des prestations de services juridiques avec les agences Euroformalités et Mofor. Enfin, le Groupe est présent dans la publicité des ventes judiciaires via la société Claude et Goy.

Mi-2005, le Groupe IDI acquiert, avec Paris-Orléans et le groupe Euris, 90 % du capital des Affiches Parisiennes aux côtés de Philippe Caudrelier-Bénac et d'autres membres de la direction.

Avec cette opération, l'IDI et ses partenaires souhaitent accompagner la direction dans sa stratégie de croissance. Numéro deux français dans le secteur des annonces légales, les Affiches Parisiennes entendent en effet jouer un rôle actif dans la consolidation à l'échelle nationale d'un marché encore très morcelé.

ALBINGIA, investissement initial de l'IDI de 21,5 millions d'euros

Fondée en 1901 à Hambourg et implantée en France depuis 1962, Albingia occupe aujourd'hui une position de leader dans l'assurance des risques industriels : risques techniques, dommages d'ouvrages et risques spéciaux des PME.

Le chiffre d'affaires (cotisations émises) de la compagnie a atteint 178 millions d'euros en 2008. Au 31 décembre 2008, son résultat technique net avant produits financiers était de 27,4 millions d'euros et son résultat net comptable de 26 millions d'euros. Basée à Levallois-Perret, elle emploie 200 personnes, réparties entre le siège francilien et cinq implantations régionales.

Fin 2006, le Groupe IDI et Chevrillon & Associés reprennent à parité l'entreprise contrôlée par Barclays *Private Equity* depuis novembre 2003. A l'époque, elle avait été rachetée par Barclays *Private Equity* à Axa qui avait conservé une participation de 10 %. Cette reprise se fait en étroite association avec le management dont la participation se maintient à 20 %.

L'acquisition est financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

ALTI, investissement de l'IDI de 11,6 millions d'euros

Entreprise de conseil et d'ingénierie en systèmes d'information fondée en 1995 par Michel Hamou et André Bensimon, Alti a réalisé en 2007-2008 (clôture au 30 septembre 2008) un chiffre d'affaires de 123 millions d'euros et un résultat d'exploitation de l'ordre de 10 millions d'euros.

Le Groupe a organisé ses expertises techniques et métier autour de trois pôles de compétences :
- Alti Consulting : conseil et assistance à maitrise d'ouvrage, avec une forte spécialisation sur le tertiaire financier, autour des processus métier front et back office (monétique et moyens de paiement, finance de marché, retail banking, assurance),
- Alti Business Solutions : Conseil et intégration ERP, proposant une offre complète de conseil, d'intégration, d'accompagnement et de maintenance autour des solutions SAP,
- Alti Technologies : expertise et développement logiciel, pour des applications spécifiques intégrées aux systèmes d'information, autour de trois centres de compétences (java J2EE, Microsoft.net et CRM/décisionnel).

Alti est fortement implanté dans les secteurs bancaires (BNP, Société Générale, Crédit Agricole…), assurance (AXA, CNP, AGF, Générali…), industrie (L'Oréal, Siemens, EADS, Novartis…), distribution (Carrefour, Metro…) et les services (Air France, Cetelem, TF1…). Alti compte plus de 1 000 collaborateurs et dispose d'implantations en France, en Belgique et aux USA. Alti réalise 85 % de son chiffre d'affaires en France et 15 % en Belgique.

Les dirigeants-fondateurs, Michel Hamou et André Bensimon, ont conduit le développement du Groupe depuis sa création et ils ont souhaité s'appuyer sur des partenaires financiers de long terme pour accompagner leur projet de croissance, tant organique qu'externe.

Suite à l'acquisition d'un bloc de contrôle en juillet 2007, une OPA simplifiée a été initiée qui a permis de collecter 87,99 % du capital par le holding de reprise Financière Alti. Une deuxième OPA a été lancée en juillet 2008 permettant ainsi à la société de sortir de la cote. CIC LBO Partners et IDI ont pris le contrôle majoritaire du capital et des droits de vote dans Financière Alti, toutefois, les fondateurs conservent le contrôle de la direction. Le financement de l'acquisition est assuré à 45 % par de la dette et à 55 % par du capital.

AOS, investissement initial de l'IDI de 6,5 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros de compte courant remboursé à l'IDI en cours d'année 2007)

AOS est l'un des principaux groupes européens d'aménagement d'espaces tertiaires et de services liés à l'immobilier d'entreprise dédiés aux utilisateurs. AOS se développe en particulier dans le conseil immobilier, le « tenant representation », l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la gestion de projets et les services et systèmes. AOS réalise un chiffre d'affaires d'environ 66 millions d'euros dont environ une moitié en France et le solde au travers de ses implantations européennes et de sa présence aux États-Unis. La Société emploie plus de 400 personnes et table sur une forte croissance dans les trois prochaines années grâce à la montée en puissance des activités de conseil immobilier et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, d'une part, et, d'autre part, à une expansion géographique ciblée dans les pays à fort potentiel en bénéficiant notamment des synergies avec son actionnaire minoritaire, la société américaine de conseil en immobilier Studley.

L'objectif du Groupe IDI, associé à Paris-Orléans sur cette opération, est d'accompagner cette stratégie de développement.

Les deux partenaires ont donc investi, à parité, 13 millions d'euros dans AOS (réduits à 10 millions d'euros suite au remboursement d'une tranche-relais en cours d'année 2007) sous la forme d'Obligations à Bons de Souscription d'Actions. Ces OBSA remplacent un financement relais mis en place à l'été 2006 à l'occasion du « spin-off » d'AOS de sa maison-mère, Adyal, mené par le PDG d'AOS, Gilles Betthaeuser, et les salariés du Groupe. AOS a réalisé un résultat d'exploitation d'environ 4,6 millions d'euros en 2008 (données préliminaires, avant arrêté).

KARTING, investissement initial de l'IDI de 5,9 millions d'euros

Karting est une société basée à Echirolles (près de Grenoble) qui emploie environ 80 personnes et élabore des collections de prêt-à-porter féminin (gamme de produits, sélection des tissus, coupe, prototypage), et en sous traite la confection.

Karting distribue ses collections principalement en France au travers d'environ 700 détaillants (principalement multimarques) et d'un réseau d'affilés.

Mi-2005, les dirigeants adossent l'entreprise au Groupe IDI afin d'en financer la réorganisation et d'accélérer son développement. IDI détient 78 % du capital de Karting aux côtés de l'ancien propriétaire du Groupe (20 %). Depuis début 2009, le groupe Karting est présidé par Michel Haudost.

MIKIT, investissement initial de l'IDI de 8,2 millions d'euros

Créée en 1984, Mikit est le spécialiste français de la maison individuelle en « prêt à finir ». Ce concept original consiste en un partage des tâches entre le constructeur et l'acquéreur de la maison (les travaux de second œuvre restant à la charge du client), ce qui permet à Mikit de proposer des produits de qualité à un prix très compétitif : maisons traditionnelles de maçon, généralement situées en milieu diffus. Ce positionnement particulier permet à Mikit d'adresser le segment de clientèle des primo-accédants (principalement des foyers modestes ayant le souhait d'accéder à la propriété).

Troisième constructeur de maisons individuelles en France avec environ 2 000 maisons en 2008, Mikit commercialise ses produits via un réseau national de plus de 160 franchises. En 2008, Mikit a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 16 millions d'euros (180 millions d'euros en consolidant les franchisés) pour un résultat d'exploitation de l'ordre de 6 millions d'euros et un résultat net de 3,6 millions d'euros hors éléments exceptionnels non récurents.

En octobre 2007 l'IDI, associé à une nouvelle équipe de management, acquiert le groupe Mikit auprès de son fondateur historique et du fonds Platina Finance, lequel a réinvesti de façon minoritaire dans l'opération. L'acquisition est financée à hauteur de 71 % en dette et de 29 % en capital.

SORGEM, investissement initial de l'IDI de 2,5 millions d'euros

Sorgem est une société d'études et de conseil. Elle exerce deux métiers connexes et occupe, dans chacun, la place de principal spécialiste français :

- études marketing qualitatives, pour de grandes marques présentes en France et à l'Étranger : biens de consommation, luxe, cosmétiques, automobile, télécoms, services financiers, etc. Plus de la moitié des études menées ont un caractère international ou mondial,
- évaluation de marques et actifs incorporels, d'entreprises et de préjudices concernant des actifs incorporels, l'application des normes comptables IFRS ou de contentieux financiers complexes.

Début 2006, le Groupe IDI a réalisé une opération de LBO sur Sorgem aux côtés du management de la Société. Les deux fondateurs, Yves Krief et Maurice Nussenbaum, gardent le contrôle de Sorgem et restent pleinement impliqués tandis que les principaux cadres non-fondateurs ont renforcé leur participation au capital. L'IDI détient, pour sa part, une participation de 34 %.

WORLD FREIGHT COMPANY, investissement initial de l'IDI de 10,1 millions d'euros

World Freight Company est une société mondiale spécialisée dans la commercialisation d'espace de fret pour le compte des compagnies aériennes. WFC a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de l'ordre de 460 millions d'euros et est présent dans environ 40 pays. L'EBITDA (EBE) à fin 2008 est estimé à 7,2 millions d'euros. En juillet 2008, le Groupe IDI a participé au financement de l'opération au sein de laquelle le fondateur du Groupe, M. Pierre Brunet, a renforcé sa majorité au capital. Les autres partenaires financiers de WFC sont Acto Mezzanine, IDI Mezzanine et Axa Mezzannine.

L'IDI a investi dans WFC en qualité d'actionnaire minoritaire, mais est également titulaire d'Obligations à Bons de Souscriptions d'Actions (OBSA).

L'acquisition a été financée à hauteur de 46 % en dette senior et mezzanine et de 54 % en capital.

PIPE (« Private Investissements in Public Equity »)

AVANQUEST, investissement initial de l'IDI de 3,0 millions d'euros

Implanté en France, en Grande-Bretagne, en Espagne, en Allemagne, aux États-Unis et en Asie (Chine, Corée), Avanquest Software, éditeur mondial de logiciels de communication et de mobilité, est également un fournisseur incontournable de logiciels de diagnostic, sécurité et multimédia. Destinés aux particuliers et aux professionnels, les logiciels d'Avanquest Software sont commercialisés dans plus de cent pays, tant par l'intermédiaire du e-commerce, que de partenariats OEM et de revendeurs informatiques.

Classé au Top 50 européen des éditeurs de logiciels par Infoconomist, Avanquest est coté sur Euronext (ISIN : FR 0004026714) depuis décembre 1996 et adhère au segment NextEconomy.

Le Groupe IDI a participé à une augmentation de capital destinée à financer des projets de croissance externe en septembre 2003.

HI-MEDIA, investissement initial de l'IDI de l'ordre de 15 millions d'euros en 2007 et 2008

Fondée en 1996 et spécialisée sur les médias interactifs depuis 1998, Hi-Media s'est diversifiée avec l'évolution des modèles économiques liés à l'Internet. Aujourd'hui, les principales activités du Groupe, en croissance rapide, sont la régie publicitaire on Line et les solutions de paiement électroniques et de micro paiements. Hi-Media bénéficie de parts de marché très importantes sur ses activités cœur, avec la place de numéro 3 en France dans la régie publicitaire Internet et celle de leader en Europe dans les activités de micro paiement.

Fin 2007 et début 2008, IDI a acquis une participation d'environ 7,5 % dans Hi-Media, dont il apprécie le projet managérial et le positionnement stratégique.

En 2008, Hi-Média a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 136 millions d'euros pour un résultat d'exploitation courant de l'ordre de 15 millions d'euros.

PRECIA-MOLEN, investissement initial de l'IDI en 2003

Créée en 1887 par la famille Escharavil, Precia-Molen est aujourd'hui l'un des leaders de la fabrication, la commercialisation et la maintenance d'instruments de pesage à fonctionnement automatique ou non automatique, dans le domaine du pesage de précision (inférieur au milligramme) ou du pesage lourd (plusieurs centaines de tonnes). Precia-Molen est aujourd'hui présent en France, Belgique, Hollande, Royaume Uni, Pologne, Tchécoslovaquie et Inde.

L'IDI a acquis une participation de 10 % dans Precia-Molen en 2003 auprès du Consortium de Réalisation du Crédit Lyonnais (CDR).

Capital développement

SFPI, holding industriel

SFPI est une holding de détention de diverses activités de mécanique industrielle, animée par un management qui a développé une expertise forte dans l'acquisition et le redressement de sociétés mécaniques en difficultés. SFPI regroupe aujourd'hui notamment les entreprises Securidev (systèmes de verrouillage et accès), Fimeca (fermetures et stores), FLI (machines outils) et NEU (traitement de l'air). L'acquisition de la participation dans SFPI a été financée uniquement par les fonds propres de l'IDI.

SFPI a réalisé au 31 décembre 2008 un chiffre d'affaires de plus de 500 millions d'euros.

Liste récapitulative des principales participations directes

Capital développement

Nom	Activité	Date d'investissement
Top Info	Distribution de micro-informatique	1990
Arthus Bertrand	Médailles et joaillerie	1996
Cojean	Chaîne de restauration	2000
SFPI	Mécanique	2003

PIPE

Nom	Activité	Date d'investissement
Avanquest	Édition/distribution de logiciels	2003
Hi-Media	Publicité, commerce et gestion de sites sur Internet	2007

LBO

Nom	Activité	Date d'investissement
Karting	Prêt-à-porter féminin	2005
Actéon	Matériels dentaires	2005
Albingia	Assurances	2006
Alti	SSII	2007
AOS	Conseil en immobilier	2007
Mikit	Construction de maisons individuelles	2007
WFC	Commercialisation d'espace de fret aérien	2008

2. Financement Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

Le Groupe IDI a lancé en 2005 le FCPR IDI Mezzanine, géré par la société de gestion IDI Asset Management, et doté d'une capacité d'investissement de 90 millions d'euros dont 18,5 % apportés par le Groupe IDI.

Le FCPR IDI Mezzanine investit essentiellement en produits obligataires à l'occasion de transactions portant sur des entreprises valorisées entre 15 et 150 millions d'euros. Les montants unitaires investis par le FCPR varient de 2 à 9 millions d'euros par opération, respectant ainsi une stricte politique de mutualisation du risque.

Le FCPR IDI Mezzanine réunit divers investisseurs institutionnels et privés dont le Groupe IDI qui a pris un engagement total de 16,7 millions d'euros dans le fonds.

Investissements constituant le portefeuille du FCPR IDI Mezzanine au 31 décembre 2008

AXSON, janvier 2006 - financement de 4,1 millions d'euros

Le groupe AXSON fabrique et commercialise des résines polyuréthanes, époxydes, et matériaux composites de hautes technologies destinés à de nombreuses applications industrielles requérant des performances élevées.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO tertiaire par son management appuyé par le fonds d'investissement OFI *Private Equity*.

GRANIONS - ÉQUILIBRE ATTITUDE, février 2006 - financement de 2 millions d'euros

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion du rapprochement de deux sociétés opérant dans les produits pharmaceutiques OTC (Granions - oligoéléments et Équilibre Attitude - compléments alimentaires), opération arrangée par le fonds d'investissement Fonds Partenaires Gestion.

LANSAY, octobre 2006 - financement de 2,5 millions d'euros

Lansay est un des spécialistes français du jouet sous licence (Star Academy, Babar, Astérix...). IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'une transmission familiale sous forme de LBO aux deux fils du fondateur.

FRANCE THERMES, février 2007 - financement de 4 millions d'euros

Le groupe France Thermes exploite une source thermale à Bagnoles de l'Orne (Normandie) aux propriétés thérapeutiques reconnues pour les traitements en phlébologie et rhumatologie.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de sa reprise en LBO secondaire par le fonds d'investissement Acto.

ALMAVIVA, juin 2007 - financement de 3 millions d'euros

Almaviva a été créé par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et l'ancien dirigeant d'un grand groupe de santé dans le cadre de la constitution d'un groupe indépendant d'une dizaine de cliniques en France.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe dès sa constitution à l'occasion du rachat d'une première clinique et a complété son investissement en janvier 2008 à l'occasion du rachat de deux autres cliniques.

ALTI, juillet 2007 - financement de 9,0 millions d'euros

Le groupe ALTI est une SSII, spécialisée notamment sur SAP. Dans un contexte de faible liquidité du titre sur le marché (Eurolist compartiment C), les dirigeants fondateurs ont souhaité s'associer à un partenaire financier pour la mise en œuvre de leur stratégie de croissance.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion de cette transaction réalisée par le fonds d'investissement CIC LBO, portant sur le bloc des fondateurs et suivie d'une OPA, puis d'un retrait obligatoire.

BOIS & CHIFFONS, novembre 2007 - financement de 9,0 millions d'euros

Le groupe Bois & Chiffons exploite un réseau de magasins d'ameublement et de décoration en franchise.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le fonds d'investissement Atria.

ARMATIS, février 2008 - financement de 8,0 millions d'euros

Le groupe Armatis est spécialisé dans l'exploitation de centres d'appels sur le marché français.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le fonds d'investissement CIC LBO.

WORLD FREIGHT COMPANY, juillet 2008 - financement de 5,7 millions d'euros

Le groupe World Freight Company commercialise l'espace de soute de compagnies aériennes destiné au transport de marchandises.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO secondaire mené par le management en place aux côtés du fonds d'investissement Acto Mezzanine et d'IDI.

BALITRAND, août 2008 - financement de 3,6 millions d'euros

Balitrand est un distributeur multi spécialiste de produits de second œuvre du bâtiment en région PACA.

IDI Mezzanine a investi dans ce groupe à l'occasion d'un LBO primaire mené par le fonds d'investissement Weinberg Capital Partners.

Par ailleurs, IDI Mezzanine détient également des BSA au titre d'opérations qui ont fait l'objet de remboursements antérieurs (Simpa, Market Maker, et Thermocoax).

IDI Mezzanine : liste récapitulative des participations en portefeuille

Nom	Activité	Date d'investissement
Axson	Résines polyuréthanes	2006
Granions / Équilibre Attitude	Produits OTC	2006
Lansay	Jouets	2006
France Thermes	Source thermale	2007
Almaviva	Cliniques	2007
Alti	SSII	2007
Bois & Chiffons	Ameublement décoration	2007
Armatis	Centres d'appels	2008
WFC	Fret Aérien	2008
Balitrand	Distribution de produits de 2nd œuvre	2008

3. Private equity pays émergents
(société IDI Emerging Markets)

En 2003/2004, le Groupe IDI a décidé de se diversifier dans une nouvelle classe d'actifs, liée à son cœur de métier : le *Private Equity* dans les pays émergents. Ce marché nous semble particulièrement attractif sur le long terme, dans la mesure où il bénéficie d'une triple dynamique liée à la croissance économique de ces pays ; à l'émergence d'un marché structuré du capital investissement ; à la rentabilité structurellement élevée des investissements en capital développement.

Dans un premier temps, étant donné la complexité des marchés sous-jacents ainsi que l'éloignement géographique, l'activité a été initiée au travers d'investissements directs dans des équipes de gestion locales (activité fonds de fonds). Puis, au cours de l'année 2008, le Groupe IDI a réorganisé cette activité : l'ensemble du portefeuille a été cédé le 7 juillet 2008 à une filiale de droit luxembourgeois nouvellement créée : IDI Emerging Markets SA (« IDI EM »).

Constituée le 25 mai 2008, IDI EM dispose d'un capital souscrit de 216 millions d'euros (environ 300 millions de dollars) dont 100 millions d'euros apportés par le Groupe IDI et le solde par de grandes familles industrielles, proches du Groupe IDI.

Compte tenu de l'évolution économique générale, l'exercice 2008 d'IDI Emerging Markets s'est soldé par une perte nette d'environ 20 millions d'euros. IDI Emerging Markets se concentre actuellement sur le suivi de son portefeuille. A fin 2008, le montant des engagements souscrits et non encore libérés dans les fonds s'élevait à 34,5 millions d'euros (dont 16 millions d'euros pour la quote part de l'IDI).

Le portefeuille d'IDI EM est composé de fonds de capital développement gérés par des équipes présentant un track record confirmé. Les équipes de gestion de ces fonds sont pour la plupart indépendantes, disposant d'une connaissance approfondie des économies locales, des méthodologies occidentales du *Private Equity* et d'une forte culture entrepreneuriale.

Au 31 décembre 2008, le portefeuille d'IDI EM est investi pour les deux tiers en Asie : essentiellement en Inde (30 %) et Chine (28 %). Un montant de 79 millions d'euros est engagé sur 34 fonds gérés par 27 équipes, ce qui donne une exposition historique moyenne par équipe de l'ordre de 3 millions d'euros.

INDE

L'Inde est la plus importante région d'investissement d'IDI EM (30 % des engagements à fin décembre 2008). Elle est également la plus ancienne, le premier partenariat y ayant été conclu dès 2004 avec ChrysCapital, puis India Value Fund au tout début 2005.

CHRYS CAPITAL

ChrysCapital est la première équipe indépendante de *Private Equity* dédiée à l'Inde. Établi à New Dehli, le fonds est animé par M. Ashish Dhawan, un ancien d'Harvard, formé à la gestion occidentale et rentré en Inde. La stratégie de ChrysCapital est de prendre des parts significatives dans des sociétés cotées puis d'influer sur leur gestion, de la même manière qu'en *private equity* (technique du PIPE : Private Investment in Public Equity), une manière de profiter des inefficiences du marché. IDI EM est investi dans 3 fonds gérés par ChrysCapital :

- ChrysCapital III : ce fonds, qui suit une stratégie de PIPE, est totalement investi et les premières distributions ont d'ores et déjà payé plus de deux fois la mise initiale. Bien qu'actuellement décoté du fait de la baisse des marchés, le reliquat représente encore une valeur significative. ChrysCapital est clairement un des plus grands succès du *private equity* en Inde.
- ChrysCapital IV : ce fonds, levé en 2006, a été réservé du fait de son succès, en quasi-totalité aux souscripteurs du Fonds III. Partenaire historique, IDI EM a eu l'opportunité d'y souscrire à hauteur de 5 millions de dollars. ChrysCapital IV est aujourd'hui totalement investi.
- ChrysCapital V : ce fonds est le dernier fonds levé en date (2007), toujours auprès des souscripteurs historiques, avec la même philosophie que les précédents. Il est aujourd'hui investi à hauteur de 50 % environ.

INDIA VALUE FUND (« IVF »)

Anciennement GW Capital, ce fonds est animé par M. Vishal Nevatia et sponsorisé notamment par M. Gary Wendt (ex-General Electric Capital Corporation). IVF investit essentiellement dans des sociétés privées peu matures (parfois avant profit) et les porte plus longtemps. Il bénéficie donc de la forte croissance interne de ses participations. Comme ChrysCapital, mais sur un positionnement différent, c'est une des grandes réussites de l'investissement en Inde.

India Value Fund II : seconde génération des investissements réalisés par IVF, ce fonds est aujourd'hui totalement investi dans des sociétés non cotées.

India Value Fund III : de philosophie identique aux générations précédentes, IVF III est le fonds de taille la plus importante. IDI EM a été le seul souscripteur autorisé à doubler son allocation dans le Fonds, bénéficiant de son statut de « premier investisseur étranger » à avoir fait confiance à cette équipe. IVF III vient de procéder à trois investissements significatifs qui tiennent pleinement compte (valeur, conditions juridiques) des nouvelles conditions du marché.

LOCUS

Proche de ChrysCapital par son équipe et son style de gestion, Locus se positionne sur le créneau précédemment occupé par ChrysCapital IV (< 500 millions de dollars). Créé en octobre 2007, le fonds est investi à 100 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie.

PEEPUL II (ex ILABS)

Animé en 2006 par une équipe d'entrepreneurs particulièrement dynamiques (l'un d'eux est le fondateur d'un des leaders indiens de l'outsourcing informatique avec 60 000 employés, succès dont les bénéfices ont ensuite été réinvestis dans des sociétés en difficultés puis redressées), PEEPUL II a été créée courant 2006, et est orienté vers le capital développement à la manière d'IVF. Il bénéficie de l'appui d'une équipe de gestion de grande qualité, qui a un accès privilégié à de nombreux entrepreneurs et peut investir très en amont dans des projets à forte croissance. PEPPUL II est investi aujourd'hui à hauteur de 50 % environ.

CHINE

BIOVEDA CHINA II

BioVeda a été fondé par Zhi Yang dont c'est le troisième fonds et le deuxième en Chine. L'équipe de BioVeda est l'une des plus expérimentées du pays dans le secteur de la santé, et par conséquent bénéficie d'importantes connexions avec les autorités de régulation de ce secteur : instituts de recherche, grandes entreprises, autorisations de mise sur le marché. Ce fonds de 90 millions de dollars est aujourd'hui libéré pour moitié, avec une répartition mixte entre sociétés matures (services de santé, production de génériques…) et dossiers fortement technologiques.

CATHAY CAPITAL I

Cathay Capital I, géré par une équipe franco-chinoise, a une politique d'accompagnement de PME françaises dans leur expansion sur le marché chinois. Cathay Capital I est investi à plus de la moitié, essentiellement dans des PME françaises ou dans leurs projets en Chine.

CMIA CHINA FUND III

CMIA est le troisième fonds d'une équipe d'entrepreneurs et de banquiers d'affaires qui ont investi leurs propres capitaux dans des opérations de plus en plus importantes. En quelques années, ils ont su se différencier et tisser un réseau de contacts privilégiés (administrations en charge du développement local, conseil aux entrepreneurs…) dans des régions du centre de la Chine, notamment la ville de Chongqing. Les entreprises, parfois de taille nationale, y sont encore peu sollicitées par les fonds et peu influencées par les valorisations boursières.

CDH

Cette équipe est un spin off de CICC (la plus grande banque d'affaires chinoise), animé par MM. Wu Shang Zhi, Jia Zhen et Stuart Schonberger. CDH est devenu en quelques années la principale référence de l'investissement en Chine et gère de nombreux fonds : *private equity*, immobilier, technologie. IDI EM est ainsi investi dans 2 fonds gérés par CDH :

- CDH China Growth Capital Fund II : ce fonds suit un premier fonds aux performances remarquables (rendement brut de 143 % par an) dont il reprend la stratégie : participations majoritaires dans des sociétés en croissance, proches d'une introduction en Bourse. Il est aujourd'hui totalement investi dans des leaders du marché chinois : distribution, media, biens de consommation.
- CDH China Growth Capital Fund III et IIIs : ce fonds est d'une taille très supérieure aux autres fonds de CDH (1,6 milliards de dollars), et vise les grands projets de privatisation que la Chine devra immanquablement mettre en œuvre dans les années qui viennent. Son historique et son réseau font de CDH une des équipes les mieux placées pour mener à bien de telles opérations. Il est investi à plus de 60 %.

CMT CHINA VALUE

Cette équipe est sponsorisée notamment par CIIH (une des principales compagnies d'assurance chinoise) et dirigée par Charlie Y. Shi. Elle est spécialisée dans les secteurs de la santé, des média et des technologies, avec un intérêt particulier pour des dossiers innovants en phase précoce de développement. Ce fonds est entièrement investi.

IP CATHAY I

Ce fonds a été créé par les anciens fondateurs de la société taïwanaise Acer Computers, dont ils ont fait un des leaders mondiaux de la production de PC. C'est donc une équipe particulièrement solide sur le plan industriel. Sur le plan financier, ils disposent d'une expérience d'investisseurs de 6 ans, rare dans cette région, et lèvent leur troisième Fonds. La stratégie d'IP Cathay est d'investir majoritairement en Chine, dans le secteur des services payants pour téléphones mobiles. L'équipe recherche un équilibre entre des dossiers en phase précoce de développement et des sociétés proches de l'introduction en bourse. Ce fonds est entièrement investi.

MILESTONE

Milestone est l'un des tous premiers fonds en Chine (avec Orchid Asia) et est animée par Mme Yunli Lou et M. Liping Quin (ex Merrill Lynch). Milestone est sponsorisé par Simon Murray, une banque privée et family office de Hong Kong. IDI EM est investisseur dans deux des fonds de Milestone :

- Milestone China Opportunities Fund I : investissement dans des participations minoritaires opportunistes aux côtés de grands fonds comme CDH. Il est presque entièrement désinvesti et il a rapporté 7x la mise.
- Milestone China Opportunities Fund II : le fonds est investi à 32 % dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que le précédent.

NEW HORIZON II

New HORIZON II est le deuxième fonds d'une équipe issue de Rui Feng Trust & Investment, la société d'investissement d'un assureur chinois. Le fonds précédent (100 millions de dollars), spécialisé dans la privatisation de sociétés d'État, a fait 10 investissements, dont 5 introductions en bourse et un retour de 2.5x en l'espace de 1 an. L'équipe est particulièrement introduite auprès de l'administration chinoise, ce qui lui permet de cibler ce type d'opérations. Ce fonds est investi à 72 %, pour moitié dans des privatisations et pour moitié dans d'importantes PME chinoises.

NEW MARGIN I

Ce fonds est le premier fonds indépendant d'une équipe ayant géré 2 fonds précédents pour le compte de l'État, dont le dernier (50 millions de dollars) a généré un retour sur investissement de 6x. L'équipe bénéficie à la fois d'une longue expérience de l'investissement en Chine et de contacts privilégiés avec les fonds régionaux publics et les administrations en charge du développement économique : concours d'entreprises, attributions de subventions…

ORCHID ASIA III

Dirigé par Gabriel Li (professionnel de l'investissement qui a participé dès les années 90 aux premières générations de fonds en Chine, notamment aux côtés de Peter Joost), Orchid Asia III est géré par l'une des toutes premières équipes en Chine. Ce fonds est entièrement investi .

ASIE DU SUD-EST

Le portefeuille d'IDI EM sur la zone du Sud-Est asiatique reste modeste avec 8 % des montants engagés. Il est principalement composé de fonds régionaux, les plus adaptés au niveau de maturité et de dispersion géographique de la zone.

CRESCENT POINT

Crescent Point est une équipe d'investisseurs expérimentés basés à Singapour. Spécialistes de la région Asie Pacifique (et du Moyen-Orient dans une moindre mesure), ils ont déployé plus de 700 millions de dollars depuis la création en 2003. Il ne s'agit pas ici d'un fonds traditionnel, mais d'opportunités indépendantes d'investissements directs. Le portefeuille est ainsi constitué d'opérations spéciales : infrastructures pétrolières en Thaïlande ; formation d'infirmières en Malaisie ; mine de cuivre aux Philippines ou dépollution de centrales au charbon en Chine.

NAVIS

Dédié au Sud-Est asiatique et basé en Malaisie (Kuala Lumpur), Navis a été créé en 1998 par des anciens du BCG. Son premier investissement date de 2000. La société gère plusieurs fonds de *private equity* principalement dédiés à l'Asie du Sud et du Sud-Est. Ses fonds investissent essentiellement dans des entreprises industrielles en croissance et principalement dans les secteurs de la distribution et des produits de consommation. Navis est aujourd'hui la plus grande institution de *private equity* sur sa zone avec une équipe d'environ 60 professionnels de l'investissement répartis sur 6 bureaux. A ce jour, Navis gère un total d'environ 2 milliards de dollars, dont 2 fonds dans lesquels IDI EM a investi :

- Asia Fund IV : ce fonds est spécialisé dans les prises de contrôles majoritaires dans des sociétés non cotées, et fait l'objet d'une forte implication opérationnelle dans la gestion et le déploiement de la part de l'équipe de gestion. Ce fonds est totalement investi autour de 16 investissements, dont environ 20 % ont déjà été réalisés à hauteur d' 1,5x la mise initiale.
- Asia Fund V : fonds plus important en cours d'investissement dans les mêmes secteurs et avec la même philosophie que le précédent. Il compte déjà 11 participations, sans sorties significatives.

RED RIVER

Récemment levé, ce fonds entièrement dédié au Vietnam a encore peu investi et essentiellement dans des valeurs cotées sur les marchés cotés de Hanoi et Ho Chi Minh.

EUROPE CENTRALE & ORIENTALE

L'exposition d'IDI EM à cette zone est modérée avec 16 % des montants engagés. Dans le contexte actuel, il n'est pas prévu de renforcer notre présence sur la région, sauf sur d'éventuels acteurs régionaux présents sur des créneaux bien spécifiques.

BARING VOSTOCK CAPITAL PARTNERS (BVCP)

Les origines de BVCP remontent à 1994, date à laquelle Baring Asset Management et Sovlink, une banque Russo-américaine décidèrent de monter un premier fonds régional. En 1997, les deux équipes fusionnèrent pour donner naissance à BVCP, devenue filiale de Baring puis de ING. En 2001, profitant du rebond faisant suite à la crise de 1998, l'équipe leva un second fonds de 205 millions de dollars. La société procéda par ailleurs à un rachat de ses actions auprès d'ING en 2004 pour devenir totalement indépendante. L'équipe de gestion est aujourd'hui considérée comme la plus performante du pays. Elle dispose d'une expérience unique sur le pays, notamment dans le domaine des ressources naturelles ou des nouvelles technologies, ainsi que d'un réseau très dense, aussi bien dans les sphères privées que publiques. La stratégie menée par l'équipe est principalement des investissements majoritaires sur des entreprises de grandes tailles non cotées. IDI EM est investi dans 2 fonds de BVCP :

- BVCP Equity Fund III : premier fonds de l'équipe devenue indépendante, il est totalement investi,
- BVCP Private Equity Fund IV : fonds le plus important, encore peu investi.

EAST CAPITAL EXPLORER (« ECE »)

Véhicule coté à la bourse de Stockholm (appelé intégralement à l'origine pour un montant équivalent à 375 millions d'euros), ce fonds est un fonds « nourricier » alimentant plusieurs fonds fermés dédiés à certaines zones géographiques (Russie, Ukraine, Balkans ou Asie Centrale) et/ou certains types d'investissements dans des sociétés privées, cotées ou cotées peu liquides. Le fonds est géré par la société de gestion East Capital, un des principaux investisseurs dans les pays de l'Est gérant environ 4,4 milliards d'euros. Par mesure de prudence, le fonds est aujourd'hui composé à 70 % de liquidités.

EUROVENTURES EASTERN FUND II

Dédié à l'Ukraine, ce fonds a été initié par la Banque Européenne de Reconstruction et de développement (« BERD ») qui en est également le principal sponsor financier à côté d'autres banques de développement comme la Société Financière Internationale (« SFI », groupe Banque Mondiale) ou la banque de développement néerlandaise (« FMO »). La gestion a été confiée, sur appel d'offres, à une équipe expérimentée suisse et ukrainienne. Il investit principalement dans des sociétés privées présentant de fortes opportunités de croissance en raison de l'alignement attendu du niveau de consommation en Ukraine avec celui des pays de l'Europe de l'Ouest. Il est investi à près de 50 %

GED EASTERN FUND III

Dédié essentiellement à la Roumanie et à la Bulgarie, ce fonds a été initié par la BERD qui en est également le sponsor financier principal. La gestion a été confiée, sur appel d'offres, à une équipe espagnole expérimentée, dirigée par Enrique Centelles Echeverria, figure historique du *Private Equity* en Espagne. Après quatre ans d'exploitation, ce fonds n'est investi qu'à 42 %.

RECONSTRUCTION CAPITAL II

Contrairement aux autres investissements d'IDI EM, ce fonds est coté au London Stock Exchange (« LSE »), permettant un certain niveau de liquidité. Il reste toutefois « fermé » dans la mesure où sa taille est fixe. En dehors de ces spécificités de structure, il applique une stratégie classique : investissement dans des sociétés cotées peu liquides et mal valorisées par les marchés locaux. L'équipe couvre la Roumanie, la Bulgarie, la Serbie et, dans une moindre mesure, divers petits pays des Balkans.

AUTRES ZONES EN DÉVELOPPEMENT

Les autres zones en développement (aujourd'hui essentiellement le Brésil et l'Afrique) représentent aujourd'hui 19 % des engagements pris. IDI EM cherchera sur le moyen terme à renforcer sa présence en Amérique latine ainsi que sur la zone Afrique/Moyen-Orient.

ACTIS

Actis est une des sociétés de gestion pionnières dans le domaine du capital-investissment dans les pays émergents. Issue de la privatisation partielle du Commonwealth Development Corporation (« CDC ») au Royaume-Uni, la société de gestion emploie plus de 100 professionnels de l'investissement et dispose de 12 bureaux répartis en Afrique, Chine, Amérique latine et Asie. Elle a investi plus de 3 milliards de dollars au cours des dix dernières années et levé une dernière génération de fonds pour 2,9 milliards de dollars en décembre 2008. IDI EM est investisseur dans 3 fonds d'Actis :

- Umbrella : fonds « nourricier » mondial qui alimente plusieurs fonds fermés et permettant pour IDI EM une première diversification sur des régions nouvelles en 2006, notamment l'Afrique. Ce fonds est quasiment totalement investi.
- ACTIS EMERGING MARKET III - AFRICA : premier investissement direct d'IDI EM en Afrique. Il est géré par les équipes réparties dans les quatre bureaux du continent africain (Le Caire, Lagos, Nairobi et Johannesburg) sous la supervision des équipes basées à Londres. Ce fonds est encore très peu investi, uniquement 3 prises de participations en 2008.
- ACTIS EMERGING MARKET III - LATIN AMERICA : dirigée par deux anciens managers d'un fonds local, l'équipe de ce fonds dédié principalement au Brésil a été constituée début 2008. Elle s'est constituée un flux d'affaires solide. Il est très peu investi.

PATRIA - BRAZILIAN PRIVATE EQUITY FUND III

Patria Private Equity est la branche dédiée au capital-investissement de la banque d'affaires brésilienne Patria Investimentos, fondée par des anciens de Salomon Brothers. Elle emploie environ 25 personnes et gère 300 millions de dollars de participations. Indépendante, locale, implantée de longue date, l'équipe a su développer une stratégie propre : la consolidation par acquisition dans des secteurs fragmentés de consommation domestique : éducation, santé… Ce fonds est au début de sa période d'investissement.

IDI Emerging Markets : liste récapitulative des engagements dans les fonds « pays émergents »

Nom	Pays	Date d'engagement
Chrys Capital III	Inde	2004
Chrys Capital IV	Inde	2006
Chrys Capital V	Inde	2007
India Value Fund II	Inde	2005
India Value Fund III	Inde	2007
Locus	Inde	2007
Peepul	Inde	2006
BioVeda China II	Chine	2007
Cathay Capital I	Chine	2008
CMIA China Fund III	Chine	2007
CDH II	Chine	2005
CDH III	Chine	2007
CDH III (supplémentaire)	Chine	2007
CMT China Value	Chine	2005
IP Cathay I	Chine	2007
Milestone Capital I	Chine	2004
Milestone Capital II	Chine	2007
New Horizon II	Chine	2007
New Margin I	Chine	2007
Orchid Asia III	Chine	2006
Crescent Point	Asie du Sud-Est	2005
Navis Asia IV	Asie du Sud-Est	2005
Navis Asia V	Asie du Sud-Est	2007
Red River	Asie du Sud-Est	2008
Baring Vostock III	Europe Centrale et Orientale	2005
Baring Vostock IV	Europe Centrale et Orientale	2007
East Capital Explorer	Europe Centrale et Orientale	2007
Euro Ventures Ukraine II	Europe Centrale et Orientale	2006
GED Eastern Fund II	Europe Centrale et Orientale	2005
Reconstruction Capital II	Europe Centrale et Orientale	2007
Actis Umbrella	Pays Emergents (yc Afrique)	2006
Actis Africa III	Afrique	2008
Actis America III	Amérique du Sud	2008
Patria III	Brésil	2008

4. Autres actifs financiers
(placement en Hedge Funds, fonds long et autres)

Le Groupe IDI a utilisé les placements en autres actifs financiers (dans les hedge funds et accessoirement dans les fonds longs) comme une alternative aux placements de trésorerie.

L'IDI avait diversifié ses placements en hedge funds tant en nombre (environ 90 fonds fin 2007) qu'en types de stratégies (macro global, arbitrage, long short dans différentes régions du monde, CTA, …). Les performances ont été convaincantes sur la durée de 2002 à fin 2007 ; pendant cette période elles ont avoisiné 13 % de rendement annuel (avec même un rendement de 15 % en 2007).

En 2008, la crise financière - surtout à partir du second semestre de l'année - a fortement malmené l'ensemble des hedge funds qui ont été confrontés à de fortes demandes de sorties et à la recherche d'une diminution de l'effet de levier. Au global, les indices des hedge funds ont baissé d'environ 20 à 25 % en 2008, soit moins que la chute enregistrée sur les marchés boursiers (qui ont perdu en moyenne plus du double).

Le TRI annuel réalisé par l'IDI sur cette classe de placements a été négatif de 23 % en 2008.

Accessoirement, l'IDI avait réalisé quelques investissements en fonds longs en titres cotés. Le TRI annuel a été négatif d'environ 59 % sur ce type de placement en raison notamment d'une exposition sur des marchés émergents et la Russie.

L'IDI a décidé - comme indiqué précédemment - de sortir de l'essentiel de son portefeuille de hedge funds et de fonds longs ; les cessions ont ainsi porté sur 72 millions d'euros en 2008. Fin 2008, l'IDI conservait un portefeuille total d'environ 63 millions d'euros (en valeur comptable) ; sur ce montant, environ 41 millions d'euros ont été cédés au premier trimestre 2009.

Le portefeuille résiduel comprend notamment quelques fonds ayant fait l'objet soit d'un blocage temporaire des demandes de sorties (« gate ») soit de cessions au fur et à mesure des possibilités du marché pour des titres n'offrant pas de liquidité immédiate (constitution de « side pockets »). Le montant total des « gate » et des « side pockets » s'élèvent à 7,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont environ 40 % ont été provisionnés par prudence). Les autres fonds sont valorisés à leur « net asset value » (NAV) publiée au 31 décembre 2008.

C. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

1. Les comptes consolidés

Sont consolidés par intégration globale : l'IDI et les autres filiales historiques du Groupe, ainsi que la société Domosys Finance (holding de reprise du goupe Mikit) depuis son acquisition en octobre 2007 et la société IDI Emerging Markets depuis sa création en mai 2008.

Normes IFRS

Conformément à la réglementation, l'IDI élabore ses comptes consolidés selon les normes IFRS depuis l'exercice 2005.

Pour l'activité du Groupe IDI, le capital-investissement, le point principal des IFRS consiste dans la valorisation à la valeur de marché des immobilisations financières. La valeur de marché était déjà mentionnée dans les rapports de gestion des exercices antérieurs afin de calculer l'actif net réévalué, indicateur le plus approprié pour mesurer la performance d'un acteur du capital-investissement.

Une fois déterminée, la valeur de marché des immobilisations financières est incluse dans les comptes à l'actif. De ce fait, les capitaux propres part du Groupe après application des normes IFRS, correspondent au montant de l'actif net réévalué (216,1 millions d'euros à fin 2008 pour la part du Groupe).

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur aux titres nouvellement acquis depuis le 1er janvier 2006, qui permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres considérés. S'agissant des titres acquis avant le 31 décembre 2005, leurs variations de valeur réévaluée sont imputées directement sur les capitaux propres.

Bilan

a) A l'actif, fin 2008, les immobilisations financières s'élèvent à 274,5 millions d'euros, dont :
- 274,3 millions d'euros représentent les actifs financiers à la juste valeur (concours aux entreprises, parts détenues dans des fonds) dont 38,2 millions d'euros de montants souscrits et non encore libérés.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 0,5 million d'euros.

Les actifs courants s'élèvent à 167 millions d'euros, dont :
- 1,1 million d'euros de créances d'exploitation et 88,8 millions d'euros d'autres créances, dont 8,48 millions au titre de l'IDI (acompte IS trop versé, dividende à recevoir en janvier et profit latent sur vente à terme de dollars) et 79 millions d'euros au titre d'IDI Emerging Markets (capital non appelé relatif aux actionnaires autres que l'IDI),
- 71,6 millions d'euros de valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires),
- 5,4 millions d'euros de disponibilités.

b) Au passif, les capitaux propres s'élèvent à fin 2008 à 322 millions d'euros, correspondant aux capitaux propres part du Groupe pour 216,1 millions d'euros et aux intérêts minoritaires pour 105,9 millions d'euros (essentiellement la part des actionnaires minoritaires de IDI Emerging Markets et accessoirement de ceux de Domosys Finance).

Les passifs courants et non courants s'élèvent au total à 120,1 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges sont de 0,5 million d'euros.

Il n'y a plus d'impôts différés passifs (correspondant aux impôts latents sur les plus values latentes relatives aux immobilisations financières).

Les dettes financières courantes et non courantes s'élèvent à 73,4 millions d'euros, dont :
- 34,8 millions d'euros sont des dettes contractées par Domosys Finance (dont 31,4 millions sont « non recourse »),
- 32,6 millions d'euros d'emprunts bancaires de l'IDI, à savoir :
  - 10 millions d'emprunts contractés dans le cadre d'une autorisation d'ouverture de crédit (entièrement remboursés au 31 mars 2009),
  - 22,6 millions d'emprunts en dollars liés à des investissements dans des fonds de gestion alternative (entièrement remboursés au 31 mars 2009),

Tous les emprunts bancaires (en dollars ou en euros) sont à taux variables ; le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêt.

- 6 millions d'euros de dettes financières courantes (essentiellement dettes de IDI Emerging Markets au titre de ventes à terme de dollars).

Les dettes d'exploitation atteignent 2,7 millions d'euros.

Les autres dettes s'élèvent à 43,5 millions d'euros ; elles concernent l'IDI à hauteur de 6,7 millions (notamment solde à libérer de 3,5 millions d'euros sur le FCPR IDI Mezzanine et celui sur des Fonds de Fonds de Venture Capital), Domosys Finance pour 2,2 millions et IDI Emerging Markets pour 34,5 millions (engagements de souscription non encore libérés pris dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents).

Le Groupe, en 2008, a fortement réduit son endettement, mis à part les dettes liées au LBO sur Domosys Finance (qui sont pour l'essentiel « non recourse »). En particulier, l'IDI a remboursé la totalité des dettes en dollars servant à la couverture de change (remplacées par des ventes à terme en dollars), une partie des dettes en dollars liées aux fonds de hedge, et la totalité de l'emprunt de 10 millions d'euros relatif à IPBM à la suite de la cession du solde de ses titres à General Electric. L'évolution du ratio d'endettement de l'IDI par rapport aux capitaux propres est donnée ci-après.

Résultats

L'exercice 2008 se solde par une perte nette consolidée de 72,7 millions d'euros, dont 60,5 millions de pertes pour la part du Groupe et 12,2 millions de pertes pour la part des minoritaires (essentiellement la part des co-actionnaires d'IDI Emerging Markets). Ces pertes s'expliquent par les baisses de valeur enregistrées au second semestre 2008 sur toutes les classes d'actifs, *private equity* (France et pays émergents) et fonds de gestion alternative, du fait de la crise économique et financière.

Le résultat avant impôt est négatif de 74,72 millions d'euros ; il se décompose en (millions d'euros) :
- <8,45> résultat d'exploitation qui correspond aux charges d'exploitation nettes des prestations facturées ;
- <56,97> résultat sur opérations en capital qui se décompose en :
  - 9,18 plus-values nettes sur cession de titres ;
  - <2,65> dotations nettes aux provisions ;
  - <63,50> variation juste valeur ;
- 0,06 autres produits opérationnels ;
- <9,36> résultat financier (en raison essentiellement d'un écart négatif de change).

Les impôts donnent lieu exceptionnellement à un montant positif de 1,98 million d'euros, en raison principalement de la baisse de l'impôt latent sur les plus-values latentes.

Principales données consolidées

(En milliers d'euros)	2008	2007	2006	2005
Résultat opérationnel	- 65 353	27 323	24 950	30 098
Résultat financier	- 9 363	14 463	8 342	2 729
Impôts	1 975	- 4 305	- 6 673	- 5 230
Résultat net	**- 72 741**	**37 481**	**26 619**	**27 595**
Résultat net part du Groupe	**- 60 537**	**37 481**	**26 619**	**16 177**
Résultat net part Groupe par action (€)	- 8,44	5,54	4,39	3,12
Immobilisations corporelles/incorporelles	553	474	537	555
Immobilisations financières	274 479	419 828	354 133	248 685
Créances	89 971	4 219	154	1 818
VMP et disponible	77 073	105 765	89 028	77 247
Total actif/passif	**442 076**	**530 286**	**443 852**	**328 305**
Capitaux propres part Groupe	216 087	312 776	249 708	203 665
Intérêts minoritaires	105 874	2 017	8	29 422
Provisions pour risques et charges	473	938	938	5 792
Impôts latents	-	2 681	3 693	4 362
Dettes financières	42 068	128 068	153 238	62 765
Dettes financières « non recourse »	31 409	35 765		
Autres dettes	46 165	48 041	36 267	22 299

Ratio d'endettement

Concernant les modes de financement du Groupe IDI, hors les investissements en devises qui faisaient l'objet d'emprunts dans la même devise, le Groupe IDI a contracté dans le passé des financements externes (sans affectation particulière) pour bénéficier d'un effet de levier ou dans l'attente de cessions prévisibles à court ou moyen terme. Comme indiqué par ailleurs, ces emprunts ont été très largement réduits au cours du second semestre 2008 et le solde a été totalement remboursé au 31 mars 2009.

Si l'on exclut les dettes financières de Domosys Finance qui sont « non recourse » vis-à-vis de l'IDI, le Groupe IDI a une trésorerie nette positive au 31 décembre 2008 de 35 millions d'euros (77 073 - 42 068 = 35 005 milliers d'euros). Fin mars 2009, du fait essentiellement des cessions de fonds de hedge, la trésorerie nette a été portée à près de 70 millions d'euros.

2. Les comptes sociaux

Bilan

a) A l'actif, fin 2008, les immobilisations corporelles sont de 0,33 million d'euros et les immobilisations incorporelles de 5 milliers d'euros.

Les immobilisations financières (portefeuille titres) s'établissent en net à 240,8 millions d'euros.

La trésorerie s'élève à 60,7 millions d'euros ; elle recouvre les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (hors actions propres).

A cela s'ajoute 8,6 millions d'euros de créances (dont 5,2 millions d'acompte IS qui sera remboursé au deuxième trimestre 2009 ainsi que 1,96 millions de dividende versé par une participation en janvier 2009).

b) Au passif, les capitaux propres, avant affectation du résultat, sont de 199,67 millions d'euros fin 2008, contre 241,73 millions d'euros fin 2007. Cette diminution de 42,06 millions d'euros correspond essentiellement :
- à la perte de l'exercice 2008 (32,89 millions),
- aux dividendes versés aux actionnaires de l'IDI au titre de 2007 (9,21 millions).

La provision pour risques est de 0,3 million d'euros.

Quant aux dettes, elles s'établissent à 109,4 millions d'euros, dont essentiellement :

- 32,6 millions d'euros d'emprunts bancaires à savoir :
  - 10 millions d'emprunts contractés dans le cadre d'une autorisation de crédit,
  - 22,6 millions d'emprunts en dollars liés à des investissements dans des fonds de gestion alternatifs,
- 71,8 millions d'euros de titres restant à libérer : FCPR IDI MEZZANINE (3,5 millions), IDI Emerging Markets - IDI EM (68,2 millions d'euros), Fonds de Fonds de Venture Capital et divers (0,1 million d'euros).

Résultat

L'exercice 2008 se solde par une perte nette de **32,89 millions d'euros**. Il provient des éléments suivants.

Le résultat courant est légèrement négatif de 0,02 million d'euros.

En effet, le résultat d'exploitation est négatif de 7,74 millions d'euros (contre <10,64 millions> en 2007), alors que le résultat financier est positif de 7,72 millions d'euros.

De son côté, le résultat exceptionnel est négatif de 32,87 millions d'euros. Il correspond essentiellement au résultat négatif sur le portefeuille titres (résultant des provisions qui ont été rendues nécessaires compte tenu de la crise économique et financière et de ses conséquences sur la valorisation des entreprises).

Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices au titre de 2008.

3. Actif net réévalué

Évaluation de l'Actif Net Réévalué (ANR)

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.
Pour les titres non cotés :
- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée, à défaut, c'est le prix de revient qui est retenu,
  - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- Valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période.

En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « net asset value » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement une provision d'environ 40 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket ») comme indiqué dans le rapport p. 43 paragraphe 4 « Autres actifs financiers ».

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

Cette évaluation a été faite au 31 décembre 2008. L'évolution constatée depuis le 1er janvier 2009 est mentionnée dans le paragraphe sur « les évènements significatifs récents ».

Évaluation des parts de l'Associé commandité

Rapport de Associés en Finance - 7 avril 2009
Professeur Bertrand Jacquillat et M. Daniel Beaumont, 223 rue Saint Honoré, 75001 Paris
Associés en Finance est une société indépendante qui a une expérience de près de 30 ans dans les systèmes d'information, d'évaluation de sociétés et les modèles de valorisation.

« Les statuts de l'IDI prévoient une répartition prioritaire des bénéfices aux Associés commandités dont le montant initial en juin 1990 était de 3 millions de francs, lequel est indexé annuellement sur la base de la moyenne mensuelle des taux des obligations privées calculée sur les douze derniers mois (TMO).

Associés en Finance procède, pour le besoin du calcul de l'actif net réévalué, à l'évaluation des parts de l'Associé commandité. Cette valeur s'élevait au 31 décembre 2007 à 20,5 millions d'euros.

La Gérance de l'IDI a demandé à Associés en Finance de procéder à la mise à jour de cette évaluation au 31 décembre 2008, la valeur de cet élément financier étant une des composantes du calcul de l'actif net réévalué revenant aux actionnaires commanditaires de l'IDI.

Comme précédemment, cette évaluation est conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liée à l'existence d'un dividende préciputaire, et d'autre part du point de vue de l'Associé commandité via la valeur financière de ses dividendes futurs.

Évaluation en dilution implicite

La dilution pour les actionnaires commanditaires se calcule en rapprochant la valeur des dividendes de l'Associé commandité à la totalité des dividendes et plus-values latentes.

En valeur actualisée à fin 1999, les actionnaires commanditaires ont reçu entre 2000 et 2008 28,4 millions d'euros de dividendes, et bénéficient d'une plus-value latente de 21,3 millions d'euros, soit 49,7 millions d'euros au total. Les dividendes de l'Associé commandité s'élèvent sur une base comparable à 8,6 millions d'euros. Ces derniers représentent donc 14,7 % de la rentabilité globale (8,6 millions d'euros divisés par 8,6 millions d'euros plus 49,7 millions d'euros). La valeur des parts de l'Associé commandité s'élève donc selon cette méthode à 14,7 % du montant de l'ANR, dividende de l'Associé commandité déduit (216,087 millions d'euros au 31 décembre 2008 moins 1,327 million d'euros), soit 31,7 millions d'euros.

Les baisses constatées sur l'année 2008 ont été très importantes avec - 53,2 % pour l'indice MidSmall190 dividende inclus et - 31,4 % pour l'ANR de l'IDI. Elles rendent cette méthode moins pertinente. En effet, la part du dividende de l'Associé commandité, qui est indexée, est d'autant plus importante dans la rentabilité globale que les plus-values diminuent et que le taux de rentabilité interne utilisé pour l'actualisation décroît. Pour mémoire la part des performances revenant à l'Associé commandité s'élevait à 8,9 % au 30 septembre 2008, et 6,8 % au 31 décembre 2007. Depuis l'introduction de l'IDI en bourse en 1991, le dividende de l'Associé commandité a représenté 10,7 % du total non actualisé des sommes versées aux actionnaires (dividendes et montant des offres de rachat publiques). Pour cette évaluation nous retenons le plus faible des deux taux, soit 10,7 % (au lieu de 14,7 % obtenu par la méthode usuelle), et qui conduit à une valeur de 23,1 millions d'euros.

Évaluation des flux directs

Du point de vue de l'Associé commandité, responsable sur ses biens propres d'une société de capital investissement, le taux de rentabilité exigé pour l'actualisation de ses dividendes prioritaires doit tenir compte du coût du capital de l'IDI qui, au 31 décembre 2008, pouvait être évalué à 15,9 %, compte tenu du risque et de la taille de son portefeuille.

Sur la base de la moyenne calculée au cours du quatrième trimestre 2008 des paramètres de marché issus du modèle Trival d'Associés en Finance, le coût du capital de l'IDI se décompose de la manière suivante :

- prime de risque spécifique : 9,56 % X 1,20 = 11,48 %
- prime spécifique d'illiquidité / taille : 1,84 % X 1,70 = 3,11 %
- résidu : 1,28 %
- taux d'actualisation : 11,48 % + 3,11 % + 1,28 % = 15,87 %,

qui se compare à 12,68 % pour l'ensemble du marché actions de la zone euro sur la même période.

L'indexation annuelle du dividende a été de 4,2 % en moyenne sur les quatre dernières années. Selon la formule classique de Gordon Shapiro, la valeur du droit au dividende préciputaire est égale au quotient du dividende 2008, 1,327 millions d'euros, majoré de 4,2 %, divisé par la différence entre 15,9 % et 4,2 %, soit 11,9 millions d'euros. Cette approche concerne néanmoins un droit sur des flux futurs qui n'est ni arbitrable sur un marché, ni cessible sauf circonstances exceptionnelles. Une décote de 30 % doit donc être appliquée par référence à celle pratiquée sur les actifs réputés peu liquides. La valeur obtenue après décote s'établit alors à 8,3 millions d'euros.

Conclusion

Les deux approches, la première, factuelle et historique, la seconde, prospective, indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'Associé commandité de 23,1 millions d'euros à 8,3 millions d'euros. Nous retenons comme valeur des parts de l'Associé commandité à fin décembre 2008 le milieu de cette fourchette, soit 15,7 millions d'euros. »

Le responsable du document de référence atteste que le rapport d'expert établi par Associés en Finance a été fidèlement reproduit, à l'exception des annexes qui sont composées de calculs complexes. Aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Associés en Finance a donné son accord à l'IDI pour que son rapport soit reproduit. Associés en Finance n'a aucun intérêt important dans IDI.

Évolution de l'ANR par action

Sur les bases présentées ci-dessus, l'actif net réévalué de l'IDI à fin 2008 estimé à 216,087 millions d'euros, est réparti entre :

- part du commandité : 15,700 millions d'euros
- part des commanditaires : 200,387 millions d'euros.

Par ailleurs, des BSA ont été émis en 2 tranches pour un total de 409 474 + 74 370 = 483 844. La quote-part de ces BSA qui serait théoriquement exerçables fin 2008 (206 574) ne peut pas l'être puisque la condition de hurdle (hausse de 5 % par an de l'ANR par action de l'IDI) n'est pas remplie et de surcroit le prix de souscription par action de ces BSA (33,877 euros et 36,19 euros) est très supérieur à l'actif net réévalué à fin 2008 (27,94 euros) et a fortiori au cours de bourse (13,60 euros dernier cours 2008).

La valeur de l'ANR par action a été calculée sur 7 171 863 actions soit :

7 221 545	actions existantes à fin 2008
- 49 682	actions propres à fin 2008
-	actions à émettre après l'exercice des BSA (cf ci-dessus)
7 171 863	

L'ANR par action à fin 2008 est ainsi de **27,94 euros**, soit une diminution en 2008 de 29,28 %. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2007 (40,61 euros) diminué du dividende versé en juillet 2008 (1,10 euro), soit 39,51 euros.

Il est rappelé que fin 2007, l'actif net réévalué était estimé à 312,78 millions d'euros, dont 20,5 millions d'euros pour l'Associé commandité et 292,28 millions d'euros pour les actionnaires commanditaires, soit 40,61 euros par action.

4. Affectation du résultat 2008 de IDI

Nous vous rappelons que l'actionnaire commandité de votre société (ANCELLE ET ASSOCIÉS) se voit attribuer, suivant l'article 36 des statuts de l'IDI, un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 0,457 million d'euros (3 MF), ce montant minimum étant indexé annuellement chaque 1er janvier en fonction du dernier taux moyen publié à la Cote Officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé.

C'est ce montant minimum, porté ainsi à 1 327 637 euros à compter du 1er janvier 2008, qui s'applique au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs, il est proposé de distribuer aux actionnaires commanditaires (étant précisé que les dividendes attribués aux actions qui seront en autocontrôle au moment de la distribution seront annulés) :

- un dividende de 0,90 euro par action (contre 1,10 euros au titre de l'exercice précédent) représentant 3,2 % de l'actif net réévalué par action à fin 2008 (2).

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2008 comme suit (en euros) :

Report à nouveau	44 652 101
Perte nette de l'exercice	- 32 893 349
Soit un solde disponible de	**11 758 752**
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	13 797
Dividende à l'Associé commandité (article 36 des statuts)	1 327 637
Dividende aux actionnaires commanditaires	6 499 390
Report à nouveau	3 917 928
Total égal au disponible	**11 758 752**

Ce dividende sera mis en paiement après le 30 juin 2009. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2005	2,85 (1)
2006	0,95 (2)
2007	1,10 (2)

(1) Dividende éligible à l'abattement de 50 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

(2) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du Code général des impôts.

La distribution au titre de 2005 correspondait à un dividende ordinaire de 0,85 euro par action et à un dividende exceptionnel de 2 euros par action.

Les autres informations du rapport de gestion, notamment celles relatives au capital social, aux mandataires sociaux et à l'actionnariat salarié figurent dans le document de référence p. 60 à 144.

D. AUTRES RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Il vous est proposé de renouveler, pour une durée de trois ans, le mandat de Foncière, Financière et de Participations, membre du Conseil de Surveillance, arrivé à échéance.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions que vous avez approuvé l'an dernier n'a été, comme indiqué pages 87 et s. du document de référence, utilisé qu'aux fins du contrat de liquidité. La durée d'un programme de rachat d'actions étant de 18 mois et afin de disposer d'une capacité de rachat d'ici la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons d'adopter un nouveau programme portant sur 10 % du capital social, au maximum.

Ce nouveau programme permettrait à votre Société de continuer à adapter sa trésorerie à l'évolution de ses besoins, eux-mêmes liés à ses opérations, et à employer les excédents momentanés ou structurels à l'achat de ses propres actions en vue de leur annulation.

Nous vous soumettons, dans ce cadre, la septième résolution visant à mettre en œuvre ce nouveau programme de rachat de ses propres actions par votre Société, dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois à compter du 30 juin 2009. Le montant maximal des fonds pouvant être affecté à ces opérations de rachat serait fixé à 26 909 880 euros, le prix maximal d'achat étant fixé à 40 euros.

Votre Société pourrait ensuite céder ces actions ou les annuler dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

E. AUTRES RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Comme en 2008, nous vous proposons de déléguer à nouveau à la Gérance, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le pouvoir d'arrêter le montant définitif d'une réduction de capital dans la limite d'un montant d'achat maximum et d'un nombre maximum d'actions, et de procéder à sa réalisation.

Cette délégation présenterait l'avantage de vous dispenser d'avoir à vous réunir à nouveau en Assemblée Générale Extraordinaire afin de décider les modalités définitives d'une réduction de capital.

Par ailleurs, afin de simplifier la structure juridique du Groupe et d'alléger les coûts de structure, il vous est proposé d'approuver la fusion par voie d'absorption par IDI de FINANCIÈRE BAGATELLE.

Le projet de fusion, signé le 28 avril 2009, contient les principales dispositions suivantes :

Les éléments d'actif apportés par FINANCIÈRE BAGATELLE s'élèvent à 1 125 858 euros.
Compte tenu du passif pris en charge par IDI pour un montant de 104 476 euros, l'actif net apporté ressort à 1 021 382 euros.
Le rapport d'échange des droits sociaux s'établit à : 1 action de IDI pour 50 actions de FINANCIÈRE BAGATELLE.

Il serait donc émis par IDI 36 599 actions nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires de FINANCIÈRE BAGATELLE.
Toutefois, IDI détient 1 829 120 actions de FINANCIÈRE BAGATELLE de sorte qu'elle recevrait 36 582 de ses propres actions lors de l'augmentation de son capital social. Ne pouvant détenir ses propres actions, IDI renoncera à recevoir 36 582 actions nouvelles auxquelles sa participation dans FINANCIÈRE BAGATELLE lui donnerait droit. Par suite, l'augmentation du capital de IDI serait limitée à 120,7 euros.

La différence entre la valeur nette des biens apportés de IDI par les actionnaires de FINANCIÈRE BAGATELLE autre que IDI (soit 491,15 euros) et le montant de l'augmentation de capital de IDI (soit 120,7 euros) constituera une prime de fusion de 370,45 euros et le boni de fusion s'établira à 800,16 euros.

Par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Paris, Gilles de Courcel a été désigné en qualité de Commissaire à la fusion afin d'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion à intervenir entre IDI et FINANCIÈRE BAGATELLE, de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions d'IDI et FINANCIÈRE BAGATELLE sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à IDI par FINANCIÈRE BAGATELLE et d'établir, à cet effet, le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce. Ce rapport sera disponible au siège social de l'IDI au moins un mois avant l'Assemblée Générale qui se tiendra le 30 juin 2009.

F. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RÉCENTS

En raison des conditions de marché, le Groupe a décidé de ne pas donner suite à un certain nombre d'opportunités d'investissement, les valorisations lui semblant trop élevées ou les métiers trop exposés à une dégradation de la conjoncture. Le Groupe IDI est resté très sélectif dans sa politique d'investissement.

De ce fait, au cours du premier trimestre 2009, les investissements ont été très limités. Par ailleurs, l'IDI a cédé sa participation dans ISIOM (au prix retenu dans l'ANR au 31 décembre 2008) et a surtout poursuivi la cession de son portefeuille de fonds de gestion alternative (41 millions d'euros de rentrées de fonds). L'IDI a ainsi été en mesure de rembourser les soldes de ses dettes financières, de sorte que le Groupe dispose à fin mars 2009 d'une trésorerie d'environ 70 millions d'euros nette de toutes dettes.

Par ailleurs, l'IDI n'a pas eu à enregistrer de nouvelles provisions et l'ANR au 31 mars 2009 s'est établie en légère progression à 28,16 euros par action (chiffre non encore audité par les commissaires aux comptes).

Dès que la visibilité économique s'améliorera, l'équipe IDI, dans sa nouvelle organisation, sera en bonne position pour saisir de nouvelles opportunités d'investissement et ainsi permettre à l'ANR de l'IDI de reprendre sa progression.

G. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons notre rapport sur la mission que nous a conférée la loi tant en ce qui concerne le contrôle de la Gérance durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 qu'en ce qui concerne les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Le rapport de la Gérance ainsi que les documents comptables et financiers mis à votre disposition, montrent l'évolution des activités et des résultats de l'IDI au cours de l'exercice 2008. Ces documents n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

La loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Gérant ainsi que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ; nous ne pouvons que confirmer les termes dudit rapport.

Le Gérant nous a tenus informés périodiquement des opérations effectuées et de leurs résultats.

Nous ne pouvons donc que vous engager à approuver les comptes annuels et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Nous réaffirmons notre confiance dans l'IDI, l'un des plus anciens opérateurs indépendants du métier du capital-investissement.

En effet, il a une équipe professionnelle expérimentée et motivée et une structure financière solide, grâce auxquelles il est en mesure de saisir les opportunités qui se présenteront.

Le Conseil de Surveillance

H. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport spécifique est établi conformément aux dispositions de l'article 222-9-I alinéa 2 du Règlement Général de l'AMF. Il a été préparé avec l'appui de la direction administrative et financière et de celui de la direction juridique. IDI étant, selon la définition donnée par l'AMF [1], une moyenne valeur, a utilisé comme cadre de référence du contrôle interne, le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites publiées le 9 janvier 2008.

Ce rapport fait l'objet d'une diffusion selon les mêmes modalités que le présent document de référence conformément à l'article 222-9-II du Règlement Général de l'AMF.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance sont présentées en p. 71 à 85 du présent document de référence.

Les procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (IDI, IDIFINE, IDI ASSET MANAGEMENT, IDI EMERGING MARKETS, IDI SERVICES, FINANCIÈRE BAGATELLE, OGI ALBAN et GIE MATIGNON 18) visent à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Gérance,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

et d'une façon générale, contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

(1) Position de l'AMF sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la règlementation financière pour les valeurs moyennes et petites présidé par Yves Mansion - 9 janvier 2008.

1. Environnement général de contrôle

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixée la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le dispositif mis en place ne peut être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de l'IDI.

1.1 Procédures de contrôle interne

Toutes les personnes du Groupe doivent respecter le « manuel des procédures internes » (mis à jour en juillet 2008), « l'Addendum au manuel des procédures internes : procédures additionnelle en matière de services d'investissement », les « procédures internes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme » établis par la société IDIFINE qui a le statut de société financière et est soumise au contrôle du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissements - CECEI. En outre, les salariés de IDI ASSET MANAGEMENT doivent respecter le règlement intérieur de IDI ASSET MANAGEMENT et le Manuel de Lutte contre le blanchiment d'argent. Ces manuels sont régulièrement actualisés à l'aide de conseils externes pour tenir compte des modifications règlementaires, mais aussi de l'environnement dans lequel évolue le Groupe et de ses conséquences sur le fonctionnement du Groupe IDI.

Enfin, IDI et IDI ASSET MANAGEMENT étant membres de l'AFIC, les salariés du Groupe IDI se soumettent au code de déontologie de l'AFIC, au code de déontologie des sociétés de gestion bénéficiant d'un agrément pour le capital investissement (IDI ASSET MANAGEMENT) et au guide des bonnes pratiques des sociétés de gestion de capital investissement publiés par l'AFIC.

Les différentes entités du Groupe ont leurs propres structures d'administration qui décident leurs investissements en fonction de leurs propres critères d'intervention et de répartition des risques, et arrêtent leurs comptes sous le contrôle de leurs propres Commissaires aux comptes. En particulier :

- Les investissements en fonds propres sont réalisés par IDI. Les dossiers sont instruits par une équipe dédiée à cet effet. Les décisions d'investissement sont prises par le gérant après avoir été débattues lors de réunions de l'équipe fonds propres IDI.

- Les investissements Mezzanine sont effectués par IDI MEZZZANINE, FCPR, géré conformément à son règlement intérieur (existence notamment d'un Comité d'Investissement regroupant les principaux porteurs de parts) par la société de gestion IDI ASSET MANAGEMENT, agréée et contrôlée par les autorités de marché (AMF). Les dossiers sont instruits par une équipe dirigée par Sylvie CAMBOULIVE reconnue du secteur. Les décisions d'investissement sont prises par le Conseil d'Administration de la société de gestion sur avis du Comité d'Investissement. Elles sont également soumises au contrôle du contrôleur interne et du déontologue de la société de gestion.

- Les investissements dans les pays émergents sont effectués par IDI Emerging Markets. Les dossiers sont instruits par une équipe dirigée par Peter BIELICZKY, qui dispose d'une expérience reconnue sur les marchés. Les décisions d'investissement sont prises par le Directoire de IDI Emerging Markets après avis formulé par le Conseil de Surveillance de la Société, Conseil composé des représentants des principaux actionnaires de IDI Emerging Markets.

Toutes les entités du Groupe trouvent au niveau de l'IDI un appui dans les domaines clés du métier du capital investissement :

- Elles peuvent dialoguer à tous les moments de l'instruction des dossiers avec le Président du Gérant de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE, qui a trente ans d'expérience dans le domaine du capital investissement au travers de l'IDI dont il a conduit la privatisation en 1987 par un LBO et l'introduction en bourse en 1991.

- Le Contrôle de Gestion du Groupe revoit l'analyse financière des dossiers effectuée par les chargés d'affaires, vérifie notamment les procédures de prise de risque, la qualité des informations comptables et financières destinées tant aux structures de décision des entités concernées qu'aux autorités extérieures, et surveille le montant des risques au niveau global et par entreprise affiliée. A cet égard, il est rappelé que le présent document de référence donne une information détaillée sur les principaux risques auxquels le Groupe IDI est exposé et comment il se prémunit contre ces risques.

- Le Service Comptable assure la mise en place et le suivi administratif des investissements.

- Le Service Juridique est logé dans un GIE dont les parts sont détenues majoritairement par l'IDI, mais également par IDI ASSET MANAGEMENT. Il revoit la situation juridique des entreprises étudiées, prépare et négocie les protocoles d'investissements,

suit avec l'appui d'avocats extérieurs les contentieux éventuels et vérifie que les opérations réalisées et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (notamment en matière de blanchiment des capitaux) ainsi qu'aux normes et usages professionnels et déontologiques (en particulier aux règles établies par l'AFIC).

Les membres de la direction administrative et financière ont rencontré périodiquement les Commissaires aux comptes de la Société notamment avant l'arrêté des comptes semestriels et annuels, en vue de faire la synthèse de leurs diligences, remarques et conclusions tant sur les comptes de la Société que sur l'exactitude de la situation de la Société telle que reflétée par ses comptes.

1.2 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Comptabilité

La comptabilité de la Société est assurée en interne par le service comptable sous la responsabilité de la direction administrative et financière. Le service comptable établit également les comptes des différentes entités du Groupe et prépare leurs déclarations fiscales. Dans le domaine informatique, il est procédé à une sauvegarde journalière de toutes les données comptables et financières sur des supports magnétiques déposés dans des lieux différents. Les logiciels ont été acquis auprès de SSII réputées : ce sont des logiciels standards qu'il serait aisé d'installer sur de nouveaux matériels remplaçant ceux devenus inutilisables.

La comptabilité titres est effectuée sur le fondement :

- des acquisitions de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents,
- des sorties de titres matérialisées par les ordres de mouvement ou équivalents,
- et des autres produits et charges liés aux TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille).

La comptabilisation des autres opérations est saisie sur pièces justificatives.

L'ensemble des documents liés aux prises de participation et aux cessions fait l'objet d'un archivage sécurisé.

Les engagements hors bilan sont recensés et sont, suivant leur nature, intégrés en comptabilité ou dans l'annexe aux comptes annuels (sociaux et consolidés).

Valorisation du portefeuille titres en vue de la détermination de l'actif net consolidé de la Société

Depuis le second semestre 2008 l'IDI établit un ANR trimestriel. Chaque membre des équipes opérationnelles établit à cet effet une valorisation régulière des investissements sur la base :

- de la valeur comptable de chaque ligne de participation,
- et de la valeur d'estimation, mettant en évidence, ligne par ligne, les provisions, les réévaluations ou les évaluations aux prix de revient, la valorisation de chaque ligne étant établie selon des méthodes d'évaluation appliquées de façon permanente d'un semestre à l'autre.

Cette actualisation est contrôlée par la direction financière du Groupe en fonction des données transmises par les équipes opérationnelles en charge du suivi des investissements et collectées auprès des participations (comptes, rapports des Commissaires aux comptes, prévisions émanant de chaque société, rapports des organes sociaux, …).

Chaque ligne de participation, dont l'évaluation a été actualisée en fonction de la méthode décrite ci-dessus, permet de déterminer l'actif net. L'évaluation du portefeuille et la permanence des méthodes utilisées sont vérifiées par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leur mission.

Application des normes IFRS

Conformément au règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, la Société a adopté les normes internationales depuis le 1er janvier 2005 pour l'établissement de ses comptes consolidés.

À cet effet, les TIAP (Titres Immobilisés de l'Activité du Portefeuille) sont évalués conformément aux modalités d'évaluation définies par l'EVCA et établies en cohérence avec les normes de référence IFRS destinées aux métiers du capital investissement.

Dans le contexte actuel de turbulence financière et économique, l'estimation de la juste valeur a été réalisée en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chaque investissement. Cette estimation a notamment pu être basée sur le jugement de l'évaluateur et ne s'est pas arrêtée à la seule application de méthodes mathématiques.

Les informations comptables et financières

relatives à la Société sont périodiquement portées à la connaissance du public au moyen notamment de communiqués de presse, du site internet de l'IDI, d'EURONEXT et de l'AMF, de réunions avec les analystes financiers et des publicités légales.

1.3 Création d'un comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a proposé le 28 avril 2009 la création d'un Comité d'Audit qui aura pour mission d'assister le Conseil de Surveillance de la Société dans sa mission de contrôle permanent de la gestion de l'IDI.

Ce Comité d'Audit, nommé par le Conseil de Surveillance, sera composé de trois personnes dont le Président du Conseil de Surveillance. Tous les membres seront qualifiés d'indépendants et, parmi eux, au moins l'un d'entre eux, bénéficiera d'une expérience en matière financière et d'audit.

Le Comité d'Audit étudiera en particulier :

1. À chaque exercice, en présence des dirigeants de l'IDI, de la Direction Financière et en présence de Messieurs les Commissaires aux comptes :
- l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Société au 31 décembre et au 30 juin, et l'établissement de l'ANR trimestriel,
- les méthodes de valorisation du portefeuille de participations,
- les provisions sur titres de participations,
- les engagements hors bilan,
- l'évolution des procédures judiciaires.

2. D'une manière régulière, le Comité d'Audit fera un point sur :
- les contrôles permanents et périodiques réalisés en interne sur le contrôle interne,
- l'évolution des Manuels de Procédures et leur actualisation,
- l'actualisation de la cartographie des risques eu égard à l'environnement économique et les moyens de prévention à prévoir.

Les membres du Comité rendront compte de leur mission chaque fois que cela sera nécessaire.

2. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 29 «Accès aux assemblées générales» des statuts de la Société.

3. Gestion des risques

Les risques majeurs auxquels le Groupe IDI est exposé et le dispositif mis en place pour les gérer sont exposés p. 61 à 67 du document de référence (Facteurs de Risques).

Les risques suivants : différents et litiges, risques de marché, risques sur actions, risques liés aux fluctuations des cours de bourse, risques juridiques liés à l'activité de capital investissement et risques liés à la détention d'informations privilégiées, sont pris spécifiquement en compte par les procédures de contrôle interne. Les autres, jugés peu significatifs, le sont plus globalement.

Le Président du Conseil de Surveillance

I. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ IDI

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société IDI

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IDI et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :
- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric Neige	Franck Boyer

2
informations juridiques et financières

1. Personnes responsables

1.1 Nom de la personne responsable du document de référence

Christian LANGLOIS-MEURINNE, Président d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, Gérant de l'IDI
18 avenue Matignon - 75008 Paris
Tél. : 01 55 27 80 00 - Fax : 01 40 17 04 44

1.2 Déclaration de la personne responsable du document de référence incluant un rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence, composé du rapport de gestion du gérant (pages 7 à 57) et des informations juridiques et financières (pages 59 à 144) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion (figurant pages 27-29, 44-52, 61-67, 85, 87-90 et 94-95) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'IDI et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont mis en œuvre leur norme professionnelle relative à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008 figure en page 124 dudit document et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2008 figure en page 137 dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 figure en page 123 du document de référence déposé le 30 avril 2008 et répertorié sous le n° D. 08-337 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2007 figure en page 137 de ce même document de référence.

Le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 figure en page 101 du document de référence déposé le 15 mai 2007 et répertorié sous le n° D. 07-465 et le rapport général sur les comptes sociaux au 31 décembre 2006 figure en page 113 de ce même document de référence. Le rapport sur les comptes consolidés contient des observations.

Christian LANGLOIS-MEURINNE
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS
Gérant de l'IDI

2. Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis par l'IDI font l'objet de rapports des Commissaires aux comptes titulaires de la Société :

Cabinet MAZARS & GUERARD
Exaltis, 61 rue Henri Regnault, 92075 La Défense Cedex
Représenté par M. Franck BOYER

DELOITTE MARQUE ET GENDROT
185 avenue Charles-de-Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Représenté par M. Frédéric NEIGE

MAZARS & GUERARD a été nommé Commissaire aux comptes de l'IDI pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 30 juin 1986. Le mandat de MAZARS & GUERARD a été renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire du 29 juin 2004. DELOITTE MARQUE ET GENDROT a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2005.

Leur sont adjoints deux Commissaires aux comptes suppléants :

Patrick de CAMBOURG, 24 rue George Sand - 75016 PARIS
Dominique DONVAL, 3 rue des Deux Boules - 75001 PARIS

D'une durée de six exercices, les mandats de MAZARS & GUERARD et de M. de CAMBOURG expireront lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
D'une durée de six exercices, les mandats de DELOITTE MARQUE ET GENDROT et de M. DONVAL, expirent lors de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
Les comptes des exercices clos les 31 décembre 2005, 2006 et 2007 ont été certifiés par les Commissaires aux comptes sans réserve.
Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants appartiennent à un organisme professionnel.

3. Facteurs de risque

DIFFÉRENDS ET LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2008 sont décrits dans la note 6.5 de l'Annexe aux comptes consolidés figurant p. 118 et s. du document de référence.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas depuis les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Compte tenu de l'évolution des litiges décrits ci-dessus, il n'a pas été jugé opportun de constituer de provision à ce titre à fin 2008.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'exercice par IDI de son activité de société de capital investissement n'a entraîné aucune conséquence environnementale au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Dans le cadre de son activité d'investissement, IDI a pu avoir recours directement ou indirectement à des audits environnementaux à l'occasion de certaines études de prises de participation lorsque l'activité de la Société concernée l'exigeait.

RISQUES DE LIQUIDITÉS

À fin avril 2009, à l'identique du 31 décembre 2008, la société n'a pas de risque de liquidité.
Les covenants des emprunts bancaires consentis à IDI imposent la mise en garantie de titres de filiales du Groupe, de sociétés cotées ou de fonds de hedge. Si la valeur des titres remis en garantie diminue, les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

RISQUES DE MARCHÉ

Risques de change

■ L'IDI emprunte généralement en dollars pour un montant quasi équivalent à l'investissement initial, quel que soit son mode de financement. C'est ainsi que lors d'un investissement en dollars, le Groupe emprunte un montant équivalent en dollars. Ainsi, en cas de baisse du dollar par rapport à l'euro, le Groupe enregistre une perte sur l'investissement en dollar qu'il convient de déprécier mais réalise simultanément un gain latent sur l'emprunt en dollar. Le gain latent sur l'emprunt n'est pas enregistré en produit dans les comptes sociaux (il figure en écart de conversion) mais l'est dans les comptes consolidés. Lorsque l'emprunt en dollar est remboursé, le gain est enregistré dans les comptes sociaux et est alors neutralisé en consolidation. En cas de hausse du dollar, le compte de résultat enregistre la perte latente sur les emprunts et les plus values latentes sur les investissements sont incluses dans la situation nette consolidée en application des procédures IFRS.

■ Le Groupe réalise aussi des ventes à terme de dollars. À chaque dénouement d'une vente à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). À chaque arrêté de compte, le résultat latent de la vente à terme est également enregistré dans les comptes consolidés. Le montant des ventes à terme en dollars au 31 décembre 2008 est de 46 millions de dollars, soit l'équivalent de 33,053 millions d'euros (faisant apparaître un profit latent de 1 339 898 euros).

■ Le montant des emprunts en dollars et des ventes à terme est ajusté périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. En fin d'année 2008, l'IDI avait un endettement total de 31,5 millions de dollars, ainsi que des ventes à terme portant sur 46 millions de dollars pour un encours d'investissement (hors cession en cours) de 79,109 millions de dollars, soit un montant non couvert de 1,609 millions de dollars environ. L'évolution du dollar entre le 31 décembre 2008 et le 31 mars 2009 (- 4,5 % environ) entraine un profit potentiel de 52 907 euros.

■ Au cours du premier trimestre 2009, l'IDI a remboursé la totalité du solde des emprunts en dollars liés aux fonds de hedge et a réduit ses ventes à terme, au fur et à mesure de la poursuite de la cession des fonds de hedge (qui a été importante au début de l'année 2009). De ce fait, les cessions de fonds sont intervenues à des cours en euros supérieurs au niveau de fin 2008. En contrepartie, le dénouement des ventes à terme et le remboursement desdits emprunts se sont traduits par une perte de change de 1 172 900 euros au 1er trimestre 2009.

■ Par ailleurs, l'encours des ventes à terme au 31 mars 2009 (ramené à 31 millions de dollars) se traduit à cette date par un profit latent de 631 195 euros.

Risques de taux

1. Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. Une petite partie est placée en banque par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, IDIFINE ; l'essentiel est en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires courts termes, gérées par de grands établissements bancaires).

2. Les dettes financières

Elles sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts.

Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque des taux d'intérêt en 2008.

En K€	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire [a]	4 000			**4 000**
Emprunts en dollars exprimés en euros [b]		22 634		**22 634**
Emprunts bancaires en euros [c]		10 000		**10 000**
Autres [d]	36 843			**36 843**
Total	**40 843**	**32 634**		**73 477**

(a) Emprunt obligataire : le montant de 4 000 K€ correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt souscrit par tous les associés (montant nominal de 3 565 K€ majoré des intérêts). Il est « non recourse ».

(b) La totalité des emprunts en dollars, dont la contrepartie était bloquée à titre de garantie, a été remboursée en 2008.

Fin 2008, l'encours de l'emprunt en dollars US, avec nantissement de fonds de hedges à due concurrence, est revenu à 31,5 millions de US dollars, correspondant à 22 634 K€ ; cet emprunt a été totalement remboursé le 6 février 2009.

(c) L'IDI bénéficie d'une autorisation d'emprunt auprès de deux établissements bancaires pour un total de 30 245 K€, dont les taux sont variables. Sur ce total, 10 M€ avaient été tirés à fin 2008 ; ce montant était totalement remboursé au 31 mars 2009.

En garantie de ces autorisations d'emprunt, le Groupe a nanti des titres non cotés (titres de filiales) et des actions cotées.

(d) Autres : le montant global de 36 843 K€ correspond à hauteur de 30 809 K€ à des dettes contractées par Domosys Finance (dont 27 400 K€ sont « non recourse ») et à hauteur de 6 034 K€ à des dettes à court terme (dont 5 957 K€ dues par IDI Emerging Markets à sa banque au titre d'une vente à terme de dollars).

Remarque : parmi les dettes financières (a) et (d), un montant de 34 809 K€ a été, au 1er trimestre 2009, rééchelonné en dettes à moyen terme, ramenant ainsi les dettes à court terme à 6 034 K€.

En complément, et afin de quantifier le risque de taux, figure ci-après un échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2008.

En K€	JJ à 1 an [4]	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers [2]	40 843	32 634	-
Actifs financiers [1]	71 648	36 556	-
Position nette	- 30 805	- 3 922	-
Hors bilan [3]	-	-	-
Position nette après gestion	- 30 805	- 3 922	-

(1) Obligations, bons du Trésor, autres titres de créance négociables, prêts et avances, actifs divers etc.

(2) Dépôts, titres de créance négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.

(3) Titres à réméré, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêt), autres engagements de hors-bilan y compris les positions conditionnelles (Options, cap, floor, dollars, engagements futurs, renégociations). Chaque opération de hors-bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

(4) Y compris les actifs et dettes à taux variable.

Les actifs financiers à moins d'un an sont supérieurs aux passifs financiers à moins d'un an. En outre, comme indiqué dans la « remarque » ci-dessus, 34 809 K€ de dettes financières moyen terme ont été rééchelonnées, au 1er trimestre 2009, en dettes à court terme, ramenant ainsi les passifs financiers à court terme à 6 034 K€.

Les seuls emprunts bancaires pour lesquels l'IDI a donné en garantie des titres non cotés de filiales, des actions cotées ou des fonds de hedge (titres cotés) s'élèvent à 32 634 K€. À ce titre, l'IDI a donné en garantie 85 980 K€ de titres, avec la possibilité de tirer 20 000 K€ d'emprunts supplémentaires sans augmenter l'assiette des garanties. La probabilité d'une baisse de la bourse est difficile à évaluer et fait l'objet d'un commentaire ci-après (Risques sur actions et risques liés aux fluctuations des cours de bourse). Il convient de rappeler que l'IDI a remboursé la totalité de ses emprunts bancaires au 1er trimestre 2009 et qu'il conserve seulement des autorisations de crédit d'un montant de 30 245 K€ pour lesquels il a donné une garantie de 33 728 K€ de titres.

Le suivi du risque de taux est mensuel et fait l'objet d'un reporting quand l'évolution est significative.

Le risque de taux est suivi par la responsable de la comptabilité, sous le contrôle du contrôleur interne et de la direction administrative et financière. Les souscriptions d'emprunt sont décidées par les représentants du gérant ANCELLE ET ASSOCIÉS.

RISQUES SUR ACTIONS ET RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS DE BOURSE

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse (exemple : Hi-Média) ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest),
- soit dans son activité d'investissements en autres actifs financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissements dans des fonds de gestion alternative (hedge funds).

Au 31 décembre 2008, ces titres sont les suivants :

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	67 697 [a]	825
Hors-bilan	-	-
Position nette globale		

(a) Le montant de 67 697 K€ est repris dans l'annexe aux comptes consolidés (note 4.1).

La Société est donc susceptible d'être affectée par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné,
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de bourse pourrait avoir un impact de 677 K€ pour les « actions tierces » et de 0,08 K€ pour les « actions propres ».

Le risque actions fait partie intégrante du métier du capital investissement et est pris en compte au moment de la décision d'investissement. Le portefeuille de l'IDI fait l'objet d'un suivi permanent et des procédures d'évaluation et d'alertes aux fluctuations des cours ont été mises en place.

En particulier, pour les investissements réalisés par IDI, chaque investissement est suivi par un chargé d'affaires qui gère moins de 10 dossiers. Les chargés d'affaires rapportent au Président avec lequel ils s'entretiennent régulièrement.

En outre, tous les quinze jours le Comité de Direction regroupe les mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS et les chargés d'affaires. Chaque chargé d'affaires expose, d'une part les nouveaux investissements à l'étude, d'autre part, les évènements marquants des investissements effectués. Chaque année, chaque investissement effectué fait en outre l'objet d'un exposé détaillé des réalisations et des perspectives. Les procédures de suivi s'appliquent à tous les investissements, non cotés ou cotés. Le gérant décide d'investir dans un dossier au vu des réunions du comité de direction et des échanges qui y ont eu lieu.

Pour les investissements réalisés par IDI Mezzanine, le règlement du fonds prévoit un comité d'investissement composé des principaux porteurs de parts du FCPR. Ce comité, qui rend des avis consultatifs, se réunit préalablement à chaque investissement et se prononce au vu d'une note préparée par l'équipe de gestion du fonds et en présence de l'équipe de gestion qui peut ainsi répondre à toute question. Une réunion du conseil d'administration de la société de gestion est ensuite fixée pour autoriser définitivement l'investissement.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

L'IDI a mis en place pour lui-même et pour ses filiales deux polices d'assurances principales :

- une police d'assurance « Multirisques Professionnelle » qui garantit, d'une part les dommages subis par elle même et ses filiales, mais également :
  - les risques locatifs - c'est à dire la responsabilité encourue par IDI et ses filiales à l'égard du propriétaire des immeubles dans lesquels sont exercées leurs activités,
  - la responsabilité que peuvent encourir IDI et ses filiales en cas de dommages accidentels causés aux tiers dans le cadre de leurs activités,
- une police d'assurance « Tous Risques Informatique » qui couvre le matériel informatique portable et stationnaire utilisé par IDI et ses filiales, ainsi que les frais de reconstitution des fichiers informatiques après dommage matériel.

En 2008, IDI a souscrit une assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux et de responsabilité professionnelle.

Les conditions de ces contrats (montants de garantie, primes et franchises) dont les caractéristiques sont confidentielles ont été jugées adéquates compte tenu des risques assurés, de l'avis des experts consultés lors de la mise en place de ces polices ou de leur renouvellement.

Il n'existe pas à notre connaissance de risque significatif non couvert, ni de risques couverts par un mécanisme d'auto-assurance. L'IDI n'est pas couvert pour le maintien de son exploitation.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Risques juridiques liés à l'activité de capital investissement

L'activité de capital investissement peut présenter un certain nombre de risques juridiques, dont les conséquences financières ne sont pas immédiatement quantifiables, à l'occasion par exemple de la survenance d'une action en comblement de passif ou de la mise en jeu de la responsabilité de la Société pour faute.

La Société pratique une forte sélectivité en éliminant les projets à haut risque et en se concentrant sur les opérations correspondant à sa stratégie et à ses savoir-faire. Au surplus, elle a mis en place depuis 30 ans un processus rigoureux d'investissement et de suivi des participations.

À l'occasion de chaque prise de participation, et, quand la situation de la participation le nécessite, lors du suivi de cette participation ou de sa cession (notamment à l'occasion de la conclusion d'éventuelles garanties d'actif et de passif), la Société s'entoure de conseils juridiques, tant sur le plan interne qu'externe.

Compte tenu de son activité et de la judiciarisation croissante de l'activité capital investissement, la Société est exposée à un risque de contentieux en défense. Elle peut être amenée également à faire valoir ses droits en demande.

Au 31 décembre 2008, les procédures judiciaires dont fait l'objet IDI n'ont eu aucun impact significatif sur ses résultats, sa situation financière ou sa rentabilité.

Risques liés à l'insolvabilité des participations et aux litiges qui peuvent en découler

Au 31 décembre 2008, le portefeuille comprend un certain nombre de sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a historiquement investi et qui font l'objet de procédures collectives, pour certaines très anciennes, ces sociétés n'étant toujours pas radiées du registre du commerce et des sociétés, ce qui explique leur maintien à l'actif du bilan du Groupe IDI. Dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe IDI, ces participations sont intégralement provisionnées. Chacune de ces participations est inscrite dans les comptes consolidés pour une valeur nulle.

Risques d'illiquidité des participations

Bien que les investissements effectués par la Société puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values résultent de la cession totale ou partielle des participations.

Il ne peut être garanti ni que les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI a investi pourront faire l'objet d'une introduction en Bourse, ni que des acheteurs privés, industriels ou financiers pourront être trouvés pour certaines de ces participations. Dans ces conditions, il se peut que le Groupe IDI éprouve des difficultés à céder ses participations tant en termes de délais que de conditions de prix.

Risques de perte d'actifs

L'activité de capital investissement présente un risque financier de perte de l'investissement réalisé au sein d'une participation. Il ne peut donc être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs de cession ou même à la récupération du capital investi par le Groupe IDI.

Risques liés à l'environnement économique

Le portefeuille du Groupe IDI étant majoritairement composé de titres d'entreprises françaises, l'évolution de la conjoncture économique en France est susceptible d'une part d'affecter la capacité de la Société à céder ses participations dans des conditions satisfaisantes, d'autre part de dégrader la valeur des participations en portefeuille, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique.

Risques particuliers liés aux opérations avec effet de levier

Une partie du portefeuille de la Société est constituée d'opérations avec effet de levier (type LBO/LBI) consistant à acquérir une participation par l'intermédiaire d'une société holding, généralement dédiée à la détention de cette participation, au moyen d'un emprunt bancaire financé par les cash-flows nets (principalement dividendes) qui remontent de la participation. Certaines de ces opérations comportent un effet de levier significatif.

De telles opérations sont particulièrement exposées à des phénomènes tels que la hausse des taux d'intérêts ou la détérioration de la situation de la Société cible ou de son secteur, qui peuvent rendre difficile voire même impossible le service de la dette d'acquisition dans les conditions envisagées à l'origine. Elles présentent donc, de par leur nature, un niveau de risque supérieur à la moyenne.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. A cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

Par ailleurs, le développement important qu'a connu ces dernières années le marché des LBO fait apparaître le risque de formation d'une « bulle » financière caractérisée par un déséquilibre entre le volume des capitaux disponibles (tant en termes d'investissement en fonds propres qu'en termes d'offre de crédit) et le nombre des sociétés susceptibles de faire l'objet de rachats avec effet de levier. Ce phénomène pourrait, s'il se concrétisait, conduire la Société à devoir faire face à des prétentions accrues de la part des vendeurs.

Ce risque est moindre dans le secteur des « mid-caps » visé par le Groupe IDI.

Risques particuliers liés aux opérations de capital risque et de capital développement

Le Groupe IDI a investi une faible partie de ses actifs dans des opérations de capital risque. Au global, ces investissements ressortent à 3,1 M€ en valeur de marché et 2,9 M€ en valeur nette et représentent 1,28 % des immobilisations financières au 31 décembre 2008. L'investissement dans de telles sociétés entraîne nécessairement des risques plus importants que l'investissement dans des sociétés plus établies. Il convient de noter qu'un concours valorisé 1 million d'euros a été cédé pour ce montant au début de l'année 2009.

La plupart de ces sociétés fondent en effet leur plan de développement sur la mise en oeuvre d'un concept, d'une technologie ou d'une démarche commerciale nouvelle dont la réussite est soumise à de nombreux aléas et dont il ne peut être garanti qu'elle rencontrera le succès espéré.

Ces sociétés disposent par ailleurs généralement de ressources financières plus limitées que celles de sociétés plus établies et sont en conséquence plus vulnérables aux évolutions de la conjoncture.

Elles sont également dans la plupart des cas extrêmement dépendantes de la présence en leur sein d'un ou de plusieurs hommes clés dont le départ ou l'indisponibilité peut avoir pour elles des conséquences extrêmement préjudiciables. Elles sont en outre souvent dépendantes d'un client important ou d'un nombre restreint de clients, dont la perte peut les placer dans une situation délicate.

Enfin, ces sociétés peuvent présenter un historique insuffisant pour estimer avec une fiabilité suffisante les performances à venir.

L'échec des plans de développement établis par de telles sociétés peut donc conduire dans certains cas la Société à perdre la totalité de son investissement.

Les mêmes risques peuvent trouver à s'appliquer, bien qu'en principe à un moindre degré, aux investissements que réalisera le Groupe IDI dans des opérations de capital développement.

RISQUES LIÉS AU DÉPART DES DIRIGEANTS DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IDI détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables.

De ce fait, le Groupe IDI pourrait être amené à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

RISQUES LIÉS À L'ESTIMATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS

Les participations du portefeuille font l'objet d'évaluations régulières selon la méthode de la valeur de marché dont les règles sont exposées pages 47 et s. du document de référence. Ces évaluations sont destinées à établir périodiquement l'évolution de l'actif net réévalué du Groupe IDI. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations du Groupe IDI pourra être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue lors de la dernière évaluation concernée.

Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 16 844 K€ (calculée sur la fraction du portefeuille évaluée à la valeur de marché, déduction faite du montant souscrit et non libéré (206 649 - 38 216 = 168 436 K€).

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DE PARTICIPATIONS MINORITAIRES

Les sociétés du Groupe IDI détiennent parfois des participations minoritaires dans les sociétés dans lesquelles elles investissent étant cependant précisé qu'il est dans la politique du Groupe IDI d'obtenir, au sein des sociétés dans lesquelles elles décident d'investir, les droits nécessaires pour protéger l'investissement des sociétés du Groupe IDI. Les protocoles qui permettent de protéger ces intérêts ne prémunissent pas toujours les sociétés du Groupe IDI contre les risques d'illiquidité (voir ci-dessus) ou de la valeur de la participation (voir ci-dessus) et parfois les sociétés du Groupe IDI, compte tenu de la minorité, peuvent ne pas être en position de protéger leurs intérêts.

RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

En raison de la responsabilité liée à leurs activités, certains dirigeants ou salariés du Groupe IDI peuvent avoir connaissance d'informations confidentielles ou non publiées concernant une société dans laquelle le Groupe IDI envisage de prendre une participation ou dans laquelle il détient une participation. Ils peuvent de ce fait ne pas être en mesure d'investir ou de céder, en temps requis, la participation concernée.

4. Informations concernant IDI

4.1 Raison sociale et nom commercial

IDI.

4.2 Lieu et numéro d'enregistrement

328 479 753 RCS Paris
Code APE : 6420Z

4.3 Date de constitution et durée de vie

Constituée par acte enregistré le 7 novembre 1983, la Société a été immatriculée le 1er décembre 1983. IDI a une durée de vie de 99 ans soit jusqu'au 1er décembre 2082.

4.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire

Siège social : 18, avenue Matignon 75008 PARIS - Tél. : 01 55 27 80 00
Forme juridique, législation applicable : Société en commandite par actions soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier, aux articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.
Exercice social : 12 mois - du 1er janvier au 31 décembre.

4.5 Principaux investissements qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger)

Le portefeuille de *private equity* est financé sur les fonds propres de l'IDI ; dans le passé, l'IDI a eu recours partiellement à des financements bancaires (mentionnés dans la présentation des comptes consolidés).

Portefeuille private equity du Groupe IDI

Nombre de participations (au 31 décembre 2008)	
Private Equity France (et fonds de capital risque)	34
Investissements mezzanine France	10
Private Equity pays émergents (Fonds)	27
Total	**71**

La liste de l'ensemble de ces participations est donnée ci-après.

Private equity France

Société	Activité
ACTEON - Financière NOE	Fournitures et matériels dentaires
AFFICHES PARISIENNES - Financière RIVOLI	Journaux d'annonces légales
ALBINGIA	Compagnie d'assurance
ALTI	SSII
AOS	Conseil en immobilier
ARTHUS-BERTRAND	Médailles, bijouterie
AVANQUEST	Distribution de logiciels
BRICORAMA	Distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration
CITILOG	Logiciels d'analyse d'image du trafic routier en ville et dans les tunnels
COJEAN	Chaîne de restauration rapide
DALIC	Traitement de surface
DARKWORKS	Studio de développement de jeux vidéo
DEMAIN TV	Chaîne thématique
ECRAN TOTAL	Presse professionnelle multimédias
GEOCONCEPT	Logiciels appliqués aux systèmes d'information géographique
HEULIEZ	Stylisme, construction de véhicules
HI MEDIA	Publicité, commerce et gestion de sites sur internet
HUOT	Parquet traditionnel
ISIOM	Conseil en organisation dans l'immobilier
JETFLY	Propriété partagée d'avions d'affaires
KARTING - Financière LILAS	Prêt-à-porter féminin
LASCOM	Progiciels pour CAO et gestion données techniques
MIKIT (Domosys Finance)	Construction de maisons individuelles
N'SOFT	Solutions téléphoniques prépayées et produits inter-opérateurs télécoms
PGA TP	Distribution matériel de travaux publics
PRECIA	Pesage industriel
SACRED - Financière de l'AVRE	Joints pour automobiles
SORGEM	Etudes et conseil
SFPI	Equipements industriels
TOP INFO	Distribution de micro-informatique

Fonds de capital risque

ADVEQ TECHNOLOGY II	Fonds de Venture capital aux USA
INCOM	Communication
I-SOURCE	Fonds d'amorçage en informatique
TUDOR VENTURES	Fonds de Venture capital aux USA

Investissements Mezzanine France (FCPR IDI Mezzanine)

Société	Activité
ALMAVIVA	Cliniques
ALTI	SSII
ARMATIS	Centres d'appels
AXSON	Résines et matériaux composites
BALITRAND	Distribution de produits de 2nd oeuvre
BOIS ET CHIFFONS	Distribution de meubles, décoration
FRANCE THERMES	Source thermale
GRANIONS - EQUILIBRE ATTITUDE	Oligoéléments - produits OTC
LANSAY	Distribution de jouets sous licence
WFC	Fret aérien

Private Equity pays émergents (IDI Emerging Markets)

Inde

CHRYS CAPITAL III, IV, V
INDIA VALUE FUND II, III
LOCUS
PEEPUL II

Chine

BIOVEDA CHINA II
CATHAY CAPITAL I
CDH CHINA GROWTH CAPITAL FUND II, III,IIIs
CMIA CHINA FUND III
CMT CHINA VALUE
IP CATHAY I
MILESTONE CHINA OPPORTUNITIES FUND I, II
NEW HORIZON II
NEW MARGIN I
ORCHID ASIA

Asie (au sens large)

CRESCENT - CASOP (CRESCENT MASTERSKILL, CRESCENT JADE II, CRESCENT TUDOU)
NAVIS ASIA FUND IV, V
RED RIVER
PHNOM PENH (détenu directement par IDI)

Russie - Pays de l'Est

BARING VOSTOCK PRIVATE EQUITY FUND III, IV (Russie)
EAST CAPITAL EXPLORER (Europe de l'Est)
EUROVENTURES UKRAINE II (Ukraine)
GED EASTERN FUND III (Roumanie-Bulgarie)
RECONSTRUCTION CAPITAL II (Roumanie-Bulgarie)

Afrique

ACTIS AFRICA 3

Amérique Latine

ACTIS AMERICA 3

PATRIA-BRAZILIAN PRIVATE EQUITY FUND 3 (Brésil)

Monde émergent (y compris l'Afrique)

ACTIS UMBRELLA

5. Organigramme

Organigramme au 31 décembre 2008

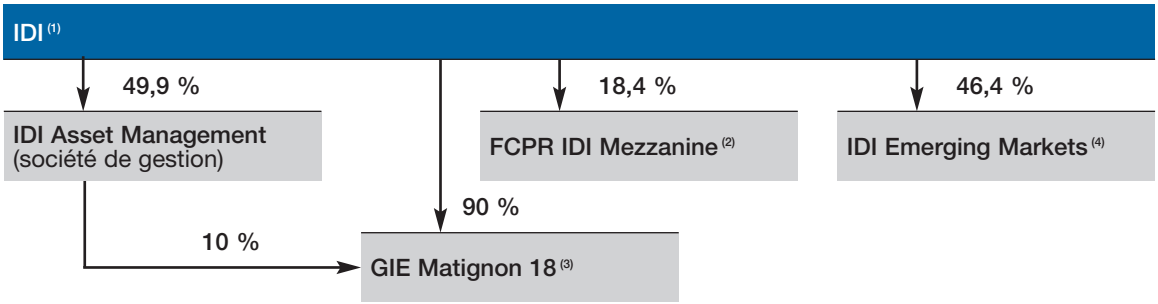

Le tableau des filiales et participations figure page 134 du document de référence.

Ensemble des capitaux propres gérés par le Groupe : 395 M€ fin 2008 : 392,2 M€ de capitaux propres consolidés (216,1 M€ part du groupe et 105,9 M€ part des minoritaires) et 73,5 M€ de fonds tiers (quote-part fonds tiers dans le FCPR IDI Mezzanine)

(1) Société dont les actions sont négociées sur le compartiment C de NYSE Euronext.
(2) FCPR spécialisé dans les investissements « mezzanine » constitué le 18 février 2005 et géré par IDI ASSET MANAGEMENT (société de gestion de portefeuille agréée par la COB en 1999 pour gérer des FCPR).
(3) Le GIE MATIGNON 18 est un groupement d'intérêt économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce. Il a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels en vue de faciliter et développer les activités de ses membres. Ses membres actuels sont IDI (90 % du capital et des droits de vote) et IDI ASSET MANAGEMENT (10 % du capital et des droits de vote). Le GIE MATIGNON 18 compte 5 salariés.
(4) IDI Emerging Markets est une société anonyme de droit Luxembourgeois qui gère depuis le 7 juillet 2008 les participations dans des fonds de *private equity* de pays émergents.

Les pourcentages exprimés sont en capital et droits de vote. L'ensemble des entités du Groupe IDI (à l'exception de IDI Emerging Markets) ont leur siège social situé en France. Les autres entités consolidées du Groupe IDI, et qui ne figurent pas sur cet organigramme et qui sont détenues à plus de 99 %, sont : IDIFINE, société financière agréée par la Commission Bancaire pour les activités de prise ferme et de placement et les sociétés FINANCIÈRE BAGATELLE et OGI ALBAN qui sont des petites sociétés d'investissement.

Au sein du Groupe IDI, les frais de comptabilité et les frais de locaux sont enregistrés dans deux entités, IDI et IDI SERVICES, qui refacturent leurs coûts aux autres unités.

Date de création ou d'acquisition des différentes structures

- IDI a été créée en 1970. L'évolution de son capital est décrite page 92 du présent rapport.
- IDI ASSET MANAGEMENT : création en avril 1999.
- IDI MEZZANINE : création en février 2005.

Pour exercer l'activité de mezzanine, IDI a levé un fonds, le FCPR IDI Mezzanine. IDI détient 18,4 % des parts de ce fonds. Les autres porteurs de parts d'IDI Mezzanine sont des caisses de retraite ou des compagnies d'assurances et des holdings familiaux ou des personnes physiques. En s'associant à d'autres souscripteurs, cela lui a permis de se lancer dans une nouvelle activité, en ne supportant pas seul le coût fixe, élevé, de l'équipe de gestion et en bénéficiant, au sein du Comité d'Investissement, des compétences des principaux investisseurs qui y sont représentés.
Le FCPR IDI Mezzanine est géré par la société IDI Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF dont IDI détient 49,9 % du capital et des droits de vote.

- GIE MATIGNON 18 : création le 30 décembre 2003.

- IDIFINE : création en juin 1997.
- FINANCIÈRE BAGATELLE : acquisition en mars 2005 pour environ 1,6 M€. Il est envisagé que cette société soit absorbée par IDI lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire.
- OGI ALBAN : création en novembre 1984.
- IDI EMERGING MARKETS : création le 28 mai 2008

IDI et IDI ASSET MANAGEMENT sont membres de l'AFIC.

Répartition des actifs et des dettes entre les principales entités du Groupe IDI

La majorité des actifs et des emprunts du Groupe IDI sont logés dans IDI.

Différents flux entre IDI et ses filiales

Les flux existant entre IDI et ses filiales sont décrits dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (p. 139 du document de référence).

6. Organes d'administration et de direction

6.1 Conseil de Surveillance et Censeur

6.1.1 Composition du Conseil de Surveillance et présentation du Censeur

Président du Conseil de Surveillance

Jean-Louis GERONDEAU

Né le 3 octobre 1943 (65 ans), Membre du Directoire de Zodiac Aerospace (anciennement Zodiac SA)
56 avenue Foch 75116 Paris
Premier mandat 23 mai 1991, Président (mandat renouvelé le 26 juin 2002 et le 30 juin 2008 et expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010).
Fonction principale exercée en dehors de la société IDI : Membre du Directoire de Zodiac Aerospace (anciennement Zodiac SA).
Autres mandats :
Administrateur de ZODIAC US CORPORATION, FAURECIA, NEXANS.
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du Directoire de Zodiac Aerospace (anciennement Zodiac SA), Président de AERAZUR, AERAZUR NEWCO, INTERTECHNIQUE, ZODIAC AIRLINE EQUIPMENT LLC, ZODIAC MARINE HOLDING, administrateur de AIR CRUISERS, AVOX-EROS SERVICES INC., AVOX SYSTEMS INC., C&D AEROSPACE CANADA, C&D ZODIAC, EVAC INTERNATIONAL OY, EVA OY, MAG AEROSPACE INDUSTRIES INC, MARINE HOLDING CORP, SICMA AERO SEAT, SICMA AERO SEAT SERVICES, ZODIAC AUTOMOTIVE UK, ZODIAC AUTOMOTIVE US, ZODIAC ESPANOLA, ZODIAC GROUP OF AUSTRALIA, PARACHUTES DE FRANCE.

Membres du Conseil de Surveillance

Christian SCHLUMBERGER

Né le 17 novembre 1949 (59 ans), Président Directeur Général de CS Finances SAS
4 Hameau La Fontaine 75016 Paris
Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010)
Autres mandats : Directeur Général de JG Capital Management.
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur de Financière XV.

Jean GATTY

Né le 28 mai 1962 (46 ans), Président de JG Capital Management.
112, rue Saint Dominique 75007 Paris
Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010)
Autres mandats : Représentant permanent de JG Capital Management au Conseil de Surveillance de Ginger.
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Membre du Conseil de Surveillance d'April Group (du 24 avril 2003 au 11 décembre 2006), Président du Conseil d'Administration de Capital Auction, Président de JG SAS.

FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS

Représentée par Alain CHAGNON, né le 6 juillet 1955 (53 ans), Directeur Général Délégué de FFP
75, avenue de la Grande Armée 75116 Paris
Premier mandat le 31 août 2006 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2008.
Autres mandats : Président Directeur Général de S.E.D.I.M. SA.
Membre du Conseil de Surveillance de ONET SA, Administrateur de Holding Reinier, de Simante, SL
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur d'EURIDI, Représentant permanent de FFP au conseil d'administration de Marco Polo Investissements, membre du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets.

Luce GENDRY

Née le 8 juillet 1949 (59 ans)
23 bis, avenue de Messine 75008 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque et de Rothschild et Cie
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : représentant permanent de Rothschild et Cie Banque au Conseil de Surveillance de l'IDI.
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : associé-gérant de Rothschild et Cie Banque depuis 1996, en charge plus particulièrement du conseil en fusions et acquisitions d'entreprises. Ancien directeur financier de Bolloré Technologies et de la Générale Occidentale.

Michel BOLLORE

Né le 8 décembre 1945 (63 ans)
80 avenue Victor Hugo 75116 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président Directeur Général de la Société FRANCE-ESSOR,
Administrateur : de la Société POLIMIROIR, OUEST-COATING, STELARLUX (SA Luxembourgeoise), CAPITAL PIERRE (SA Luxembourgeoise), SMILE INVEST (SA Luxembourgeoise)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Administrateur directeur général de la Société SFARSTEEL, CIVAD, SFAR.
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieur de Toulouse, Docteur en Gestion des Affaires. Michel BOLLORE est directeur technique adjoint puis directeur général des Papeteries Bolloré SA (1975-1983), président directeur général de Safidlep SA (1975-1981) et de la Compagnie financière Bolloré (1981-1983), Vice président directeur général de la société Bolloré Technologies (1984-1990), président de Bomet Inc. (État-Unis) (1984-1990), des sociétés Job (1986-1989) et Tobaccor (1989-1990), président directeur général du Comptoir financier des industries utilisatrices de plastiques et de pâtes (1985-1989), président directeur général de France Essor SA (depuis 1990), de Polimiroir SA (1986-1998), de Ouest Coating (1992-1998), de SRPI (1994-1996), de Serixel (1994-1996) et de la Société de fonderie et ajustage réunis (Sfar) (2001-2001), administrateur directeur général de Sfar (2003-2005) et de Civad (2003-2005), Administrateur directeur général de Sfarsteel (2004-2006), administrateur d'Institut et Participations de l'Ouest (1994-2005), de Placements Valorisation (2000-2003), d'Ouest Coating.

Patrice de MAISTRE

Né le 20 mars 1949 (60 ans)
27-29, rue des Poissonniers 92522 Neuilly sur Seine Cedex
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : gérant de SCI Eugecor, Eugenia & Associes, SCI Hoche
Président du conseil d'administration de SA Antea, SAS La Financière Antea, SA Vectra et SAC Vectra Développement
Président directeur général de Brinon Investissement
Directeur général de Clymène, Tethys et Fondation Bettencourt-Schueller
Administrateur de Valorem Investissements SA
Membre de l'advisory board de ING DIRECT
Membre du Conseil de Surveillance de Tethys, IDI et IDI Emerging Markets
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Président de Deloitte Touche Tohmatsu Gabon
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de Dauphine, ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et expert comptable diplômé. Patrice de MAISTRE a exercé différentes fonctions de direction dans des cabinets d'audit (Société Française d'Audit et d'Expertise - S.F.A.E. ; Calan Ramolino ; Spicer & Oppenhein renommé Nexia à partir de 1992 et Deloitte Touche Tohmatsu). Depuis 2002 et jusqu'à ce jour, Patrice de MAISTRE a créé un véhicule d'investissement dans le *private equity* sous forme d'une holding, Brinon Investissement, dont il est le principal animateur et Président directeur général. Il est président du conseil d'administration d'Antéa (leader français du conseil et de l'ingénierie en environnement, racheté en 2003). Il est président du conseil d'administration de Vectra (leader français des installations de la route et de l'autoroute, racheté en 2006). Il est également depuis 2003, directeur général de Téthys, Clymène et directeur général de la Fondation Bettencourt Schueller.

Olivier DOUSSET

Né le 19 mars 1959 (50 ans)
148 rue de l'université 75007 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : membre du directoire de LBO France Gestion
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur et président de Close Brothers France, directeur non exécutif de Close Brothers Corporate Finance (Royaume-Uni) et de Atlas capital Close Brothers (Espagne)
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, consultant puis directeur d'études chez Telesis, fondateur de Dôme (1989), devenu Dôme Close Brothers (2000), puis Close Brothers France (2006). Depuis janvier 2009, associé de LBO France Gestion.

Gilles ETRILLARD

Né le 2 septembre 1957 (51 ans)
24-26 rue Ballu - 75009 Paris
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président et Directeur Général de FONDS PARTENAIRES GESTION (SA), de MELINOTEL (SA)
Président de LA FINANCIÈRE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT - LFPI (SAS), de la FONCIÈRE LFPI (SAS), de TOPAZHOLDING (SAS)
Associé Gérant de COMPAGNIE FINANCIÈRE LAZARD FRERES (SAS),
Membre du Comité de Surveillance de : FINAPER 1 (SAS), HYGINVEST (SAS), HOLGAT (SAS), FINANCIÈRE NEMO (SAS)
Administrateur de : LABORATOIRE DES GRANIONS SA (Monaco), LFPI Gestion (SAS)
Gérant de CAPINVEST (SC)
Membre du Conseil de Surveillance de : FINANCIÈRE BURGIENNE (SAS), IMMAT 1 (SAS), SPC (SAS)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président de IMMAT1 (SAS)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, membre du Conseil de Surveillance de CCA International (SA)
Représentant de Fonds Partenaires-Gestion, Président du Comité de surveillance de FINAPERTEL SAS
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du Conseil de Surveillance de PANINVEST (SAS)
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre du comité de surveillance de FINAVEN (SAS)
Représentant de La Financière Patrimoniale d'Investissement (SAS), membre et président du Conseil de Surveillance de EXPLINVEST (SAS)
Représentant de La Foncière LFPI, Président de : SOPARFIN (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière), SOPARFON (SAS), (gérante de sociétés civiles de gestion immobilière)
Membre du conseil d'administration de JOLIETTE PARKINGS (SAS)
Censeur de LAZARD FRERES BANQUE
Member de LAZARD GROUP L.L.C. (Delaware - USA), de LAZ-MD Holdings L.L.C. (Delaware - USA) et de LFCM Holdings L.L.C. (Delaware - USA), Director de LAZARD ASIA Limited, Président de LFPE SA (Suisse), Co-gérant de LFPE (SARL) (Luxembourg)
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président-Directeur général et administrateur de LAZARD REGIONS (SA), associé-Gérant de MAISON LAZARD (SAS), Président et membre du Conseil de Surveillance de EUROINVEST (SAS), Président du Comité de Surveillance de BARTIN RECYCLING GROUP, Président de FINAPER 1 (SAS), administrateur de : DIRECT FINANCE (SA), GROUPE MANOIR INDUSTRIES, membre du Comité de Surveillance de FINAPER 1 (SAS), liquidateur de PARTEGER (SNC), membre du Conseil de Surveillance de : FAAB INTERNATIONAL (SAS), KOTAO (SAS), SGNH (SAS), membre du Conseil d'administration de : JOLIETTE BATIMENTS (SAS), membre du Comité de Surveillance

d'ORCA (SAS), membre du Comité des Directeurs de : TRACIS (SAS), PREMIUM SPIRIT (SAS), LUMOTHEL (SAS), membre du Comité de Direction de FINEXPLO (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, Président de SPC (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, membre du conseil d'administration de d'ID LOGISTICS (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, Président de FINANCIÈRE BURGIENNE (SAS), représentant de FONDS PARTENAIRES-GESTION, au conseil d'administration d'AUDIKA (SA), représentant de LA FINANCIÈRE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT (SAS), Président de PANINVEST (SAS), représentant de CAPINVEST (SC), Président de PANIVEST (SAS), associé-Commandité Gérant de PARTENA (SCS).
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA. Fonctions antérieures : Maître des requêtes au Conseil d'État (1985), Chargé de mission à la Commission des Opérations de Bourse (1984), Chargé de séminaire à l'Institut d'études politiques de Paris, Directeur Financier (1987) Membre du Directoire (1989), Directeur Général (1993-1995), Président du Directoire (1995-1996) du groupe SOVAC. Fonctions actuelles : membre du CAE (depuis 2004), Associé-gérant de Lazard Frères (depuis 1996), Président de Fonds Partenaires Gestion (depuis 1997), Président de La Financière Patrimoniale d'Investissement (depuis 2002), Président de La Foncière LFPI (depuis 2005), revue française d'économie (directeur fondateur).
M. ETRILLARD a, au titre de ses responsabilités professionnelles, investi dans plus de 70 entreprises françaises dont la majorité sont des petites et moyennes entreprises.

Aimery LANGLOIS-MEURINNE

Né le 27 mai 1943 (65 ans)
11 Grande rue, CH 1204 Genève, Suisse
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Administrateur-Directeur Général de Pargesa Holding SA (Suisse)
Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique), Club Méditerranée (France)
Administrateur et Président de Pargesa Luxembourg SA (Luxembourg), Pargesa Netherlands BV (Pays-Bas), Imerys (France),
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : administrateur de Corporation Financière Power (Canada), Sagard Private Equity Partners (France), PAI Partners (France), Pascal Investment Advisers SA (Suisse), Axis Capital Management (Grande-Bretagne), Club Français du Livre (France), Eiffage (France)
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : ancien élève de l'ENA, directeur adjoint au groupe Paribas (1971-1983), managing director et membre du comité exécutif d'A.G. Becker Paris à New York (1983), managing director de Merrill Lynch Capital Markets à New York (1984-1987), directeur général de Parfinance (1987-1990), administrateur et vice président directeur général (1990-1998) de Parfinance, depuis 1990 il est administrateur directeur général de Pargesa Holding SA.

François THOMAZEAU

Né le 7 juin 1949 (59 ans)
87, rue de Richelieu 75113 Paris Cedex 02
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Administrateur et Directeur Général Délégué de AGF SA et AGF Holding
Président Directeur Général de AGF International
Directeur Général de Allianz Holding France SAS
Président du Conseil d'administration : ACAR (Assistance, Courtage d'Assurance et de Réassurance), AGF Afrique (France), Allianz Brasil Seguros (Brésil), AGF Holdings UK (Royaume-Uni), AGF Insurance (Royaume-Uni), Allianz Belgium (anciennement dénommée AGF Belgium Insurance) (Belgique), Château Larose Trintaudon, Compañia Colombiana de Inversion Colseguros (Colombie)
Président du Conseil de Surveillance de AGF Private Equity
Vice Président du Conseil d'administration de AGF RAS Holding (Pays-Bas)
Vice Président du Conseil de Surveillance : Euler Hermès
Vice Président Délégué de Mondial Assistance AG (Suisse)
Administrateur : AGF Vie, AGF IART, Allianz Alternative Asset Management (AAAM), Allianz Global Investors France (anciennement dénommée AGF Asset Management), GIE Allianz Investment Management Paris, Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne), Bolloré, Carene (Courtage d'Assurance), Cofitem-Cofimur, Paris Hôtel Roissy Vaugirard (PHRV), Foncière des 6ème et 7ème arrondissements, Protexia France (Protection Juridique), Thompson Clive (Jersey n°3) Ltd (Royaume-Uni)
Membre du Conseil de Surveillance : Allianz Nederland Groep (Pays-Bas), GIE AGF Informatique, Locindus
Représentant permanent d'AGF, administrateur : Allianz Banque
Censeur : NOAM Europe Expansion Sicav

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :
Président du conseil d'administration : AGF Belgium Holding (Belgique), AGF Bénélux (Luxembourg), Caisse de retraite AGF, Adriatica de seguros (Venezuela), Imobiliara Driavena,
Vice Président du Conseil d'Administration : Château Larose Trintaudon, d'AGF Brasil Seguros
Directeur Général d'AGF IART
Représentant permanent d'AGF Holding, administrateur : Bolloré, d'AGF Vie, administrateur de Bolloré
Membre du Conseil de Surveillance : ARSA BV (Pays-Bas), W Finance, ZA Leven (Pays-Bas), ZA Schade (Pays-Bas),
Administrateur : SIIC de Paris (ex Immobanque), d'AGF Assurances Financières, Allianz Mena Holding (Bermuda) Ltd (Bermudes),
Membre du Directoire de Holland Belegginsgroep (Pays-Bas),
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : François THOMAZEAU a commencé sa carrière comme auditeur à la Cour des Comptes (1977-1981). Il a ensuite rejoint la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour y être successivement chef du département organisation et contrôle de gestion et Directeur informatique, de 1981 à 1987. Entré dans le groupe Aérospatiale SNI en 1987, il y a été Directeur administratif et financier puis Directeur Général Adjoint, avant de rejoindre, en 1991, le groupe Air France en tant que Directeur Général Adjoint. Après avoir été Directeur Général d'UAP Assistance (1994-1995), il a été successivement Directeur Général puis Président Directeur Général d'Athéna Finance, et, en parallèle, Président Directeur Général d'Athéna Immobilier au sein d'Athena Assurances, avant de rejoindre le groupe AGF en 1998 en qualité de Membre du Comité Exécutif en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux. A partir de 2003, Directeur Général en charge des Ressources Humaines, des Moyens Généraux, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. Depuis 2006, Directeur Général Délégué du Groupe AGF en charge de la Direction des Investissements, de la Direction Juridique, de l'International et de la Réassurance. Conseiller-maître à la cour des Comptes, François THOMAZEAU est ancien élève de HEC et de l'ENA, titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et du diplôme de l'IEP de Paris.

Bertrand VOYER
Né le 8 novembre 1940 (68 ans)
19, rue d'Aumale 75306 Paris Cedex 09
Premier mandat de membre : 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA sur les comptes 2010
Autres mandats : Président du Conseil d'Administration de COGEFI France, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers, représentant permanent de la Société Centrale Prévoir au conseil d'administration de la société Gestion Prevoir et au Conseil de Surveillance de Gimar Finance,
Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours : Président du conseil d'administration de la Sicav OBLIMONDE, représentant permanent de SOCIETE CENTRALE PREVOIR au conseil d'administration de la Sicav SFI CNP ASSUR, président directeur général des sociétés d'assurance Prévoir Vie et Prévoir Risques Divers, Vice président du Conseil de Surveillance de Locindus
Fonctions actuellement exercées et expertise en matière de gestion : diplômé d'HEC et de l'INSEAD, directeur d'études dans une mission d'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil (1971 - 1981), directeur de la Société Immobilière de la Caisse des dépôts (1981 - 1986). Bertrand VOYER entre au Groupe Prévoir en 1987, depuis 1995 il est président directeur général de la société Centrale Prévoir.

Censeur

Renaud GIRARD
Né le 25 mai 1955 (53 ans), 29, rue de Condé 75006 Paris
Journaliste - grand reporter au Figaro
Premier mandat le 29 juin 2004 (mandat renouvelé le 30 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes 2010)
Autres fonctions : Administrateur de Chevrillon et Associés
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

6.1.2 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Aucun membre du Conseil de Surveillance n'exerce de responsabilités opérationnelles au sein du Groupe IDI.

Le Conseil de Surveillance est ainsi composé à hauteur de 100 % de ses membres par des personnes indépendantes, c'est-à-dire qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec le Groupe ou sa Gérance qui puisse compromettre l'exercice

de leur jugement. Le Conseil de Surveillance a examiné la situation de chacun de ses membres au regard de ces critères.

6.1.3 Liens familiaux et autres informations relatives au Conseil de Surveillance ou à ses membres

Liens familiaux et autres liens avec le Groupe

À la connaissance de l'IDI, il n'existe pas de liens familiaux entre les membres du Conseil de Surveillance ou entre ceux-ci et la Gérance, à l'exception du lien familial unissant Messieurs Christian LANGLOIS-MEURINNE et Aimery LANGLOIS-MEURINNE, qui sont frères.

De même, à la connaissance de l'IDI, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a, par ailleurs, de liens directs avec le Groupe autres que ceux indiqués dans le présent document de référence.

Représentation des salariés

Compte tenu de l'absence de comité d'entreprise ou de délégués du personnel, il n'y a pas de représentant des salariés qui assiste aux séances du Conseil de Surveillance.

Gouvernance

Il n'a pas été mis en place de charte du Gérant ou de règlement du Conseil de Surveillance, ni de comité spécifique. Toutefois, pour se conformer aux dispositions de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, il sera mis en place, au cours des huit premiers mois de l'année 2009, un comité d'audit.

De plus, les dispositions du code de déontologie du Groupe IDI sur les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques sont applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

Détention d'actions

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action au moins. Toutefois, à des fins de simplification, puisque la loi l'autorise désormais, il sera proposé à la prochaine assemblée générale extraordinaire, de supprimer cette obligation de détention d'une action par les membres du Conseil de Surveillance et de modifier les statuts en conséquence.

Réunion du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois :

29 avril 2008

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 septembre 2007
- Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
  - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007
  - Rapport du Conseil
  - Résolutions
- Compte-rendu de l'activité du Groupe depuis le 1er janvier 2008
- Projet IDI Emerging Markets
- Questions diverses

30 juin 2008

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 29 avril 2008
- Gouvernance de la Société
  - Accueil des nouveaux membres du Conseil de Surveillance
  - Renouvellement du mandat du Président du Conseil de Surveillance
  - Nomination du Vice-président du Conseil de Surveillance
- Activité du Groupe au cours du 1er semestre 2008
  - Création d'IDI EMERGING MARKETS
- Questions diverses

28 août 2008

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 30 juin 2008
- Comptes et activité du 1er semestre 2008
- Questions diverses

12 novembre 2008

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 août 2008
- Information financière trimestrielle
- Questions diverses

Le taux moyen de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 67,99 %.

D'une manière générale, le Conseil de Surveillance examine les comptes qui lui sont présentés par la gérance en présence des Commissaires aux comptes. Participent également les principaux cadres et responsables du Groupe IDI afin que chacun des membres du Conseil de Surveillance soit en mesure d'obtenir réponse à l'ensemble des interrogations qu'il pourrait avoir sur les comptes.

À tous les Conseils, quelque soit leur ordre du jour, assistent systématiquement les représentants de la Gérance ainsi que le responsable de l'audit interne. L'ensemble de ces personnes répondent aux questions posées par les membres du Conseil de Surveillance concernant les investissements et les désinvestissements du Groupe, les comptes sociaux, les comptes consolidés, la politique de gestion financière, les risques éventuels, les procès en cours et à toutes questions relatives à l'activité de l'IDI et de ses filiales et à leur développement.

Les convocations des membres du Conseil de Surveillance sont faites par lettre simple et celles des Commissaires aux comptes par lettre recommandée avec avis de réception. À l'occasion de chaque Conseil, les membres reçoivent au préalable et en temps utile un ordre du jour de la séance et les documents nécessaires à la formation de leur opinion concernant les différents points à l'ordre du jour (notamment : document de référence et compte-rendu sur l'activité et les résultats du premier semestre).

Jetons de présence

Il est alloué au Conseil de Surveillance, y compris à son censeur, une rémunération annuelle à titre de jetons de présence. La répartition de ces jetons entre ses membres est décidée par le Conseil de Surveillance dans les proportions qu'il juge convenables. Les critères d'attribution sont les suivants : double jeton pour le Président du Conseil et simple jeton pour les autres membres. Ainsi, le montant total des jetons de présence est divisé par 14, le Président s'en voit attribuer 2/14 et chaque membre et le Censeur 1/14.

Déclaration des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

- Aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a été condamné ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

- Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance à l'IDI, ou ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

- Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

6.2 Gérant et associé commandité : ANCELLE ET ASSOCIÉS

6.2.1 Présentation de la Gérance, expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du Gérant

ANCELLE ET ASSOCIÉS est l'unique gérant et l'unique associé commandité de l'IDI.

Ses mandataires sociaux sont :

Christian LANGLOIS-MEURINNE

Né le 24 décembre 1944, 7 quai Voltaire, 75007 Paris

Président (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :

Président du Conseil d'Administration d'IDIFINE

Administrateur d'Albingia

Représentant permanent d'IDI au Conseil de Surveillance de Alternative Leaders France

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :
Sociétés soeurs :
Représentant permanent d'IDI au Conseil d'IDI Asset Management
Président du Conseil d'Administration de Financière Bagatelle
Président du Conseil de Surveillance de IDI Emerging Markets SA (Luxembourg)

SAS :
Président de ANCELLE ET ASSOCIÉS SAS
Président de OGI ALBAN SAS
Président de Financière Neuilly Madrid SAS
Membre du Conseil de Surveillance de Domosys Finance SAS

GIE :
Administrateur unique de GIE Matignon 18

Gérant :
SCI LMA
SCI Gavroche, SCI Alban
Audiris

Christian LANGLOIS-MEURINNE, entré à l'IDI en 1972, a conduit la privatisation de l'IDI en 1987 et dirige le Groupe depuis lors.

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, Christian LANGLOIS-MEURINNE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : IPBM, JG Capital Management.

François MARMISSOLLE
Né le 29 juillet 1942. 56, boulevard Flandrin 75116 Paris
Directeur Général (premier mandat le 14 octobre 2002)

Autres mandats comptant pour le décompte NRE :
Administrateur Directeur Général d'IDIFINE.

Autres mandats faisant exception au décompte NRE ou exclus dudit décompte :
Sociétés soeurs :
Représentant permanent de ANCELLE ET ASSOCIÉS et d'IDI Services au Conseil d'IDI Asset Management
Administrateur (et directeur général délégué) de Financière Bagatelle

SAS :
Président de ADFI SAS, ODFI SAS, Majoris SAS, SODACO SAS
Directeur Général de Financière Neuilly Madrid SAS, Directeur Général de Ancelle et Associés SAS

SARL :
Gérant de IDI Services SARL

Gérant :
SCI Alban

En dehors des sociétés susvisées et en dehors des filiales de l'IDI, François MARMISSOLLE a été membre des organes d'administration ou de gestion des sociétés suivantes au cours des cinq derniers exercices : représentant permanent de OGI ALBAN au conseil d'administration d'IPBM.
François MARMISSOLLE, entré à l'IDI dès sa création en 1970, a été Fondé de Pouvoirs, puis Secrétaire Général, avant d'exercer des fonctions de Direction depuis la privatisation de l'IDI en 1987.

6.2.2 Déclarations des dirigeants du Gérant et absence de conflit d'intérêt

■ Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE n'ont jamais été condamnés ou fait l'objet de procédures visées au point 14.1 de l'Annexe I du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004. En particulier, ni Christian LANGLOIS-MEURINNE, ni François MARMISSOLLE n'a fait l'objet (i) d'une éventuelle condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (ii) d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, (iii) d'une quelconque incrimination et/ou sanction publique officielle qui aurait été prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels), ou (iv) d'un empêchement décidé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

■ Il n'existe pas de conflits d'intérêts existant ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'IDI, de l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance ou de Christian LANGLOIS-MEURINNE ou de François MARMISSOLLE et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

■ Il n'existe pas de restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou Christian LANGLOIS-MEURINNE ou François MARMISSOLLE concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur éventuelle participation dans le capital social de l'IDI.

■ Il n'existe pas de contrat de service liant les membres de la gérance à l'IDI ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

■ À titre d'ordre interne, et sans que cela soit opposable aux tiers, le directeur général d'ANCELLE ET ASSOCIÉS doit recueillir l'accord préalable du président pour la signature ou la souscription de tout engagement à hauteur d'un montant supérieur à cinq millions d'euros.

■ À la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt résultant du fait que le gérant est également associé commandité et associé commanditaire majoritaire de l'IDI. A toutes fins utiles, il est rappelé que les seules conventions conclues entre la Société et ANCELLE ET ASSOCIÉS ont été préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance, et ces conventions (convention de gestion centralisée de trésorerie et rémunération du gérant) sont mentionnées dans le rapport spécial présenté annuellement par les Commissaires aux comptes de la Société et inclus dans le document de référence.

7. Rémunération et avantages

7.1 Rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance et à la Gérance, schémas d'intéressement du personnel

7.1.1. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Censeur

Les jetons de présence versés par l'IDI aux membres de son Conseil de Surveillance et au Censeur au titre de l'exercice 2008 représentent un montant global brut de 41 910 euros, répartis à hauteur de 6 096 euros pour le Président, de 3 048 euros en année complète pour chacun des membres et au Censeur.
Les rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance et au Censeur au cours des deux derniers exercices sont les suivantes :

	2008					2007
	Jetons de présence	Salaire fixe	Salaire variable	Avantages en nature	Total des rémuné-rations	Total des rémuné-rations
Membres dont le mandat n'a pas été renouvelé à l'AG du 30.06.2008						
M. Denis MORTIER, Vice-Président	762	0	0	-	762	3 048
BOILEAU CONSEIL	762	0	0	-	762	3 048
ROTHSCHILD & COMPAGNIE BANQUE	762	0	0	-	762	3 048
M. Henri DARU	762	0	0	-	762	3 048
M. Emmanuel HAU	762	0	0	-	762	3 048
M. Igor LANDAU	762	0	0	-	762	3 048
M. Georges RAMAIN	762	87 866 [(a)]	0	Voiture	88 628	175 936
Sous-total	5 334	87 866	0	-	93 200	-
Mandat renouvelé à l'AG du 30.06.2008 et nouveaux membres						
M. Jean-Louis GERONDEAU, Président	6 096	0	0	-	6 096	6 096
Mme Luce GENDRY, Vice-Présidente	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Christian SCHLUMBERGER	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Jean GATTY	3 048	0	0	-	3 048	3 048
FFP (Foncière, Financière et de Participations)	3 048	0	0	-	3 048	3 048
M. Patrice de MAISTRE	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Aimery LANGLOIS-MEURINNE	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Michel BOLLORE	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Olivier DOUSSET	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Gilles ETRILLARD	2 286	0	0	-	2 286	-
M. François THOMAZEAU	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Bertrand VOYER	2 286	0	0	-	2 286	-
M. Renaud GIRARD, Censeur	3 048	0	0	-	3 048	3 048
Sous-total	36 576	0	0	-	-	-
Total	**41 910**	**-**	**-**		**129 776**	**212 512**

(a) Salaire versé jusqu'au 30 juin 2008.

Il est précisé que c'est Alain CHAGNON, représentant FONCIÈRE, FINANCIÈRE ET DE PARTICIPATIONS au Conseil de Surveillance, qui a perçu le montant relatif aux jetons de présence en 2007 et 2008.

7.1.2. Rémunération de la Gérance et de ses dirigeants

Rémunération de la Gérance

L'article 18 des statuts prévoit que le gérant reçoit une rémunération annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 838 470 euros (5,5 millions de francs). Cette somme est annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 2 317 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2008 (1 347 K€), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2007 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008 (280 K€), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2008 (690 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009.

Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a versé à ANCELLE ET ASSOCIÉS en début d'année une somme de 1 373 K€ correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 47 K€ correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultat 2008, après approbation des comptes 2008 par l'Assemblée Générale.
Au titre des exercices précédents, il est rappelé ce qui suit :

- Au cours de l'exercice 2006, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 4 202 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2006 (1 294 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2005 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2006 (1 143 K€), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2006 (1 765 K€), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007,
- Au cours de l'exercice 2007, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, une somme de 4 001 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2007 (1 320 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2006 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2007 (200 K€), et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2007 (2 481 K€), montant qui a été ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008.

Adhésion aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux :

Le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 28 avril 2009, décidé d'adhérer volontairement aux recommandations précitées. Toutefois, votre Gérant étant une personne morale, les recommandations suivantes ne pourraient être mises en œuvre :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social des dirigeants mandataires sociaux (sous forme de rupture conventionnelle ou de démission),
- supprimer les éventuelles indemnités de départ abusives,
- mises places de règles complémentaires, destinées à éviter les abus, en matière de retraite complémentaire.

Les recommandations relatives aux options d'achat ou de souscription d'actions et attributions d'actions de performance seront le cas échéant mises en œuvre, cependant il n'est actuellement pas prévu d'émissions de telles valeurs mobilières.

Rémunération des dirigeants du Gérant

Au cours des exercices 2007 et 2008, ni l'IDI ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE. Par contre Ancelle et Associés a versé les rémunérations suivantes :

a) Christian LANGLOIS MEURINNE, Président de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice :		
- Rémunération fixe	351 451	349 113
- Rémunération variable	N/A	N/A
- Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
- Jetons de présence	N/A	N/A
- Avantages en nature	voiture	voiture
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	**351 451**	**349 113**

Contrat de travail		Régime de retraire supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X (i)		Axiva		X (ii)			X

b) François MARMISSOLLE, Directeur Général de Ancelle et Associés, Gérant de l'IDI

Premier mandat le 14 octobre 2002, renouvelé le 24 juin 2008 qui expirera à l'AGOA statuant sur les comptes de 2013.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	2007	2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
- Rémunération fixe	226 373	224 283
- Rémunération variable	N/A	N/A
- Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A
- Jetons de présence	N/A	N/A
- Avantages en nature	voiture	voiture
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Total	**226 373**	**224 283**

Contrat de travail		Régime de retraire supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
X (i)		Axiva		X (ii)			X

(i) : Contrat de travail IDI suspendu.

(ii) : Uniquement si reprise du contrat de travail IDI et en ce cas, ce sont les dispositions de la Convention Collective des Sociétés Financières qui s'appliquent.

Rémunération de l'associé commandité

En sa qualité d'associé commandité, ANCELLE ET ASSOCIÉS se voit attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de Francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux (article 36 des statuts). Ce montant minimum a été ainsi porté à 1 327 637 euros à compter du 1er janvier 2008.

Dividende versé à l'associé commandité (en euros) :

2007 (au titre de l'exercice 2006)	1 220 256
2008 (au titre de l'exercice 2007)	1 269 737
2009 (au titre de l'exercice 2008)	1 327 637

7.1.3. Opérations conclues entre l'IDI et ses dirigeants

L'IDI n'a consenti aucun prêt ni aucune garantie à ses dirigeants. Les conventions visées par l'article L. 226-10 du Code de Commerce sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

7.1.4. Schémas d'intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

Options d'achat d'actions

Néant.

Options de souscription d'actions

Néant.

Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et les deux mandataires sociaux du gérant bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 18 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement),
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI,
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI,
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature).

Les critères d'attribution des options sur investissements n'ont pas fait l'objet d'un document écrit ou contractuel. L'idée est d'intéresser les cadres et dirigeants qui ont travaillé sur les dossiers d'investissement lorsqu'ils aboutissent. Les options sont réparties entre ces personnes en fonction notamment de leur ancienneté, de leur implication, de leur rôle dans l'apport et le suivi du dossier.

Les investissements en cause sont ceux réalisés dans le cadre de l'activité de capital investissement, c'est-à-dire d'acquisition de participations dans des sociétés, ainsi qu'au titre des autres actifs financiers. En conséquence, l'équipe travaillant sur le dossier investissement variant, les personnes bénéficiaires de ces options et la proportion sur les 7,75 % qui leur est attribuée varient.

Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du Groupe IDI, en dehors des BSA et BSA 2 émis au bénéfice de MM. Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX et décrits ci-après étant précisé que MM. Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX ont quitté IDI au mois d'octobre 2008.

Bons de souscription d'actions

(1) La Société IDI a procédé le 25 avril 2007 à l'émission de quatre cent neuf mille quatre cent soixante quatorze (409 474) bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA 1 ») donnant droit chacun, selon certaines modalités, à la souscription d'une action de la Société IDI et pouvant ainsi donner lieu à l'émission de 409 474 actions nouvelles représentant 6,28 % du nouveau capital.

La souscription des BSA a été réservée à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux (alors Directeurs Généraux Investissements nouvellement recrutés), à concurrence de deux cent quatre mille sept cent trente sept (204 737) BSA chacun.

Chaque BSA donne, pendant dix ans, le droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société ayant pour valeur nominale sept virgule dix euros (7,10 €) contre versement, par le souscripteur, d'un prix d'exercice égal au montant de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 diminué de 5 %, soit 33,877 € par action de la Société.

Le droit d'exercice par les porteurs des bons est soumis à certaines conditions de hurdle (augmentation de l'ANR par Action de l'IDI supérieure à 5 % par an en tenant compte des dividendes versés aux actionnaires) et de vesting (acquisition des droits à exercice des BSA à hauteur de 20 % par an à compter du 1er octobre 2006).

Le prix de souscription de chaque bon (correspondant à son prix d'acquisition auprès de l'IDI) a été fixé à 3,566 €, représentant 10 % de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 (cf. communiqué du 20 octobre 2006), soit un prix de souscription par BSA supérieur à 10 % de son prix d'exercice (33,877 €). Le montant total correspondant à la souscription des BSA qui a été versé le 25 avril 2007 par les deux souscripteurs est de 1 460 184, 28 € (730 092,14 € par souscripteur).

Cette émission a été décidée par le gérant de l'IDI, la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, sur la base de et conformément à la délégation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'IDI qui s'est tenue le 21 décembre 2006 (septième résolution).

(2) Afin de préserver les droits de Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX consécutivement à l'augmentation du capital réalisée le 18 juillet 2007, la société IDI a émis, le 13 décembre 2007, soixante quatorze mille trois cent soixante dix (74 370) bons de souscription d'actions (ci-après les « BSA 2 ») donnant droit chacun, selon certaines modalités, à la souscription d'une action de la société IDI et pouvant ainsi donner lieu à l'émission de 74 370 actions nouvelles. La souscription des BSA2 a été réservée à Messieurs Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX, à concurrence de 37 185 BSA 2 chacun.

Chaque BSA 2 donne, pendant 10 ans, le droit à la souscription d'une action nouvelle de la société ayant pour valeur nominale 7,10 € contre versement par le souscripteur, d'un prix d'exercice égal au montant de l'ANR par action de l'IDI, relatif au 31 décembre 2006 et tel que publié (soit 38,09 € par action) diminué de 5 %, soit 36,19 € par action de l'IDI.

Le droit d'exercice par les porteurs des BSA2 est soumis à certaines conditions de hurdle (augmentation de l'ANR par action de l'IDI supérieure à 5 % par an à compter de la date d'émission des BSA 2 en tenant compte des dividendes versés aux actionnaires) et de vesting (acquisition des droits à exercice des BSA 2 à hauteur de 20 % par an à compter du 1er juillet 2007).

Le prix de souscription de chaque BSA 2 (correspondant à son prix d'acquisition auprès de l'IDI) a été fixé à 3,81 €, représentant 10 % de l'ANR par action de l'IDI publié le 3 mai 2007 (cf. communiqué du 3 mai 2007). Le montant total correspondant à la souscription des BSA 2 qui a été versé le 13 décembre 2007 par les deux souscripteurs est de 283 349,7 € (141 674,85 € par souscripteur).

Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX sont également entrés, par l'intermédiaire de la société Ophiliam Capital qu'ils dirigent et contrôlent, au capital d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, la holding de contrôle de l'IDI, en qualité d'associés minoritaires aux côtés des trois actionnaires historiques d'ANCELLE ET ASSOCIÉS.

L'objectif était que Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX aient ainsi des intérêts alignés sur ceux de tous les actionnaires de l'IDI.

(3) Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX ont quitté le Groupe IDI en octobre 2008 (cf. communiqué du 20 octobre 2008).

À la date du présent document de référence, Ophiliam Capital a toujours la qualité d'associé minoritaire d'ANCELLE ET ASSOCIÉS et Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX détiennent toujours les BSA 1 et les BSA 2. La quote-part de ces BSA qui serait théoriquement exerçables fin 2008 (206 574) ne peut pas l'être puisque la condition de hurdle (hausse de 5 % par an de l'ANR par action de l'IDI) n'est pas remplie et de surcroit le prix de souscription par action de ces BSA (33,877 € et 36,19 €) est très supérieur à l'actif net réévalué à fin 2008 (27,94 €) et a fortiori au cours de bourse (13,85 € cours IDI mi avril 2009).

7.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La provision pour indemnités de départ en retraite est incluse dans la provision pour risques pour un montant de 175 K€.
Elle est calculée sur les bases suivantes : ratio de stabilité égal à 100 %, 2 % d'augmentation annuelle des salaires, actualisation à 3,73 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie, départ à la retraite à 70 ans.

8. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Voir 6.1 et le rapport sur le contrôle interne figurant en page 53 et suivantes et en pages 71 et suivantes du document de référence.

En outre, et conformément aux dispositions du point 16.4 du Règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, nous déclarons que l'IDI se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Toutefois, la société IDI ne se conforme pas aux règles de gouvernement d'entreprises sur les points suivants : (i) règles relatives à la mise en place de mesures d'évaluation du Conseil de Surveillance (notamment car dans les sociétés en commandite par actions, le Conseil de Surveillance n'a pas de pouvoir de gestion mais simplement de contrôle) et (ii) règles relatives à la création de comités (sous réserve de la création prochaine d'un comité d'audit) ou à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance. Compte tenu de l'appartenance de l'IDI à l'AFIC (pour ce qui concerne la mise en place d'un règlement intérieur) et de la taille modeste de l'IDI (pour ce qui concerne la mise en place de comités), ces dernières règles ne nous paraissent pas adaptées à l'IDI.

9. Salariés

Au 31 décembre 2008, le Groupe avait un effectif de dix sept personnes, dont dix personnes opérationnelles et sept personnes de services d'assistance administrative ou comptable, contre vingt personnes fin 2006 et 2007.

10. Principaux actionnaires

Nombre d'actionnaires

La Société n'a pas fait de recherche concernant le nombre de ses actionnaires.

Lors de la dernière Assemblée Générale, le 30 juin 2008, (i) les actionnaires présents ou représentés qu'ils soient au nominatif ou au porteur et (ii) les actionnaires nominatifs non présents étaient ensemble au nombre de 82 (ce nombre ne comprenant pas les actionnaires au porteur qui n'ont pas assisté à l'Assemblée).

Le 31 mars 2009, le nombre d'actionnaires nominatifs était de 81.

Franchissements de seuils

L'article L. 233-7 du Code de Commerce impose à toute personne physique ou morale de déclarer sa participation dans le capital de IDI si elle vient à franchir, à la hausse ou à la baisse, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,3 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de Commerce.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information.

Franchissements de seuils intervenus et action de concert

La société Foncière, Financière et de Participations - FFP (contrôlée par les Etablissements Peugeot Frères) a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 23 octobre 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la Société IDI et détenir 307 756 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,04 % du capital et 4,98 % des droits de vote de cette société au moment dudit franchissement de seuil (Décision N° 206C2021),
- le 3 juillet 2007, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, le seuil de 5 % des droits de vote de la société IDI et détenir, à cette date, 307 756 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,04 % du capital et 5,03 % des droits de vote de cette société (Décision N° 208C0362), et

■ le 31 janvier 2008, par suite d'une modification du nombre total de droits de vote de la société IDI, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 10,06 % du capital et 10,05 % des droits de vote de cette société (Décision N° 208C0362).

En outre, par courrier du 20 février 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « FFP a franchi le seuil de 10 % des droits de vote passivement en raison d'une annulation d'actions déclarée par la société le 6 février 2008. FFP agit seul, n'entend pas acquérir le contrôle de la société, envisage de poursuivre ses achats et ne demande pas de siège supplémentaire au Conseil de Surveillance de la société dans lequel elle a déjà un siège » (Décision N° 208C0362).

La société Matignon Développement 1, contrôlée par AXA France, a déclaré :
■ à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 août 2006, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir alors 451 844 actions IDI représentant autant de droit de vote, soit 7,39 % du capital et 7,36 % des droits de vote de cette société,
■ avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et ne plus détenir aucun titre IDI.

Ces franchissements de seuils résultent (i) de la fusion absorption des sociétés Euridi et Marco Polo Investissements par l'IDI décidée lors de l'Assemblée Générale Mixte de la société IDI du 31 août 2006 et (ii) de la cession par le déclarant de l'intégralité de sa participation dans l'IDI dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société (Décision N° 207C1610).

La société AGF IART SA (contrôlée par AGF SA) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juillet 2007, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société IDI et détenir 391 000 actions IDI représentant autant de droits de vote, soit 5,10 % du capital et 5,09 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à l'augmentation de capital de la société IDI (Décision N° 207C1519).

Depuis lors, la Société n'a reçu aucune notification de franchissement de l'un des seuils définis ci-dessus.

Évolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années

À la connaissance de la Société, l'actionnariat de l'IDI était réparti comme suit.

Capital	Au 15/04/2007		Au 15/04/2008		Au 15/04/2009	
	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %	Nombre	Capital %
ANCELLE & ASSOCIÉS	4 707 062	*77,02*	4 707 062	*65,18*	4 707 062	*65,18*
FINANCIÈRE NEUILLY MADRID [a]	68 692	*1,12*	68 692	*0,95*	68 692	*0,95*
Concert [b]	4 775 754	*78,14*	4 775 754	*66,13*	4 775 754	*66,13*
FFP	307 756	*5,04*	726 146	*10,06*	726 146	*10,06*
AGF			391 000	*5,41*	391 000	*5,41*
Groupe AXA	451 844	*7,39*				
Autres et public	535 120	*8,76*	1 282 852	*17,76*	1 279 238 [c]	*17,71*
Autocontrôle	41 075	*0,67*	45 793	*0,63*	49 407	*0,68*
	6 111 549	***100,00***	**7 221 545**	***100,00***	**7 221 545**	***100,00***

Droits de vote	Au 15/04/2007		Au 15/04/2008		Au 15/04/2009	
	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %	Nombre	Droits de vote %
ANCELLE & ASSOCIÉS	4 707 062	*76,63*	4 707 062	*65,53*	4 707 062	*62,03*
FINANCIÈRE NEUILLY MADRID	68 692	*1,12*	68 692	*0,96*	68 692	*0,91*
Concert	4 775 754	*77,75*	4 775 754	*66,49*	4 775 754	*62,94*
FFP	307 756	*5,01*	726 146	*10,11*	1 033 902	*13,63*
AGF			391 000	*5,44*	391 000	*5,15*
Groupe AXA	451 844	*7,36*				
Autres et public	607 418	*9,88*	1 290 221	*17,96*	1 387 602	*18,29*
Autocontrôle	-	-	-	-		-
	6 142 772	***100,00***	**7 183 121**	***100,00***	**7 588 258**	***100,00***

(a) Filiale à 99,9 % d'ANCELLE ET ASSOCIÉS. (b) Concert présumé au sens de l'article L. 233-10 § 2.
(c) Dont 164 930 actions au nominatif et 1 114 308 actions au porteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % au plus du capital ou des droits de vote.
À la connaissance de la Société, il existe cinq actionnaires nominatifs non résidents titulaires ensemble de 174 actions de l'IDI.
Les principaux actionnaires de l'émetteur ne disposent pas de droits de vote différents, sous réserve de l'article 13.2 des statuts qui confère à chaque actionnaire un droit de vote double pour toute inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Autocontrôle

L'IDI détient 49 407 de ses propres actions au 31 mars 2009.

Programme de rachat d'actions

Rapport Spécial relatif aux rachats d'actions

A. Extrait relatif au rachat d'actions du Rapport de Gestion (article L. 225-211 du Code de commerce)

I - Description du programme de rachat 2008

a) Cadre Juridique

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 (vingt-et-unième résolution) a autorisé la Gérance à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat 2008 ») conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.
Au cours de l'exercice 2008, le Programme de Rachat 2008 a été mis en œuvre par la Gérance qui a réalisé des achats, dont les modalités sont décrites ci-dessous.

b) Caractéristiques du Programme de Rachat 2008

Le Programme de Rachat 2008 a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008, soit, en principe, jusqu'au 30 décembre 2009. En vertu de cette autorisation, le prix maximum d'achat par action était de 50 euros.
La Gérance était autorisée à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du capital social d'IDI à la date de réalisation de ces achats.
Les différents objectifs du Programme de Rachat 2008, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, étaient les suivants :

- l'annulation des titres rachetés par voie de réduction de capital,
- l'attribution d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- la remise d'actions de la Société à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières,
- la conservation des actions de la Société qui auront été achetées et la remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, et
- l'animation du marché secondaire des titres de la Société et la régularisation du cours de Bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers.

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 (vingt-deuxième résolution) a également autorisé la Gérance à réduire en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, le capital social de la Société, par l'annulation des actions acquises en application de la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 et/ou de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007.

II - Rachats d'actions réalisés par IDI au cours de l'exercice 2008

Au cours de la période du 1er janvier 2008 au 31 mars 2009, IDI a acheté 15 634 actions, toutes, en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité. Parmi ces 15 634 actions, 14 567 ont été acquises au cours de l'exercice 2008.

a) Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur annulation, au titre de l'autorisation conférée par la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008.

b) Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, Oddo Corporate Finance a acheté, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 15 634 actions au prix moyen de 27,152 euros par action, pour un coût total de 424 496,08 euros (il est précisé que du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, 14 567 actions de la Société avaient été acquises au prix moyen de 28,168 euros par action, pour un coût total de 410 321,55 euros).

c) Rachats d'actions effectués en vue de leur attribution au profit de salariés et de mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, IDI n'a pas acheté d'actions en vue de leur attribution aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions.

d) Rachats d'actions effectués en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur remise ou échange lors de l'exercice de droits attachés à des titres de créance.

e) Rachats d'actions effectués en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, IDI n'a pas acheté d'action en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

III - Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008 et jusqu'au 31 mars 2009, Oddo Corporate Finance a cédé, pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de l'animation du marché, 8 947 actions au prix moyen de 26,52 euros par action, pour un montant total de 237 280,08 euros (il est précisé que du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, 7 605 actions de la Société avaient été cédées au prix moyen de 28,830 euros par action, pour un montant total de 219 254,52 euros).

IV - Modalités des rachats d'actions

Entre le 1er janvier 2008 et le 31 mars 2009, IDI a procédé aux achats susvisés via un contrat de liquidité.
Au cours de cette période, IDI n'a pas eu recours à des produits dérivés pour réaliser ses achats.

V - Annulations d'actions par IDI

IDI n'a pas procédé à l'annulation d'action entre le 1er janvier 2008 et le 31 mars 2009.
En l'état actuel de la législation, compte tenu des annulations préalablement réalisées et en raison de l'interdiction pour une société d'annuler plus de 10 % de son capital par période de 24 mois, IDI ne pourra pas annuler avant le 13 décembre 2009 plus de 3,75 % de son capital, sous réserve des augmentations de son capital qui pourraient intervenir.

VI - Réallocations éventuelles

Les actions achetées par IDI dans le cadre de l'autorisation conférée par la vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 n'ont pas été réallouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

B. Description du programme de rachat 2009 soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 en application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

L'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 est appelée, dans sa septième résolution (reproduite dans la section « Résolutions » du présent document de référence), à adopter un programme de rachat d'actions conformément (i) aux dispositions légales et réglementaires applicables, notamment celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, ainsi (ii) qu'aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers.

Au 31 mars 2009, la Société détient directement 49 407 actions représentant 0,68 %[1] de son capital. Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, ces actions sont privées de droit au dividende et de droit de vote.
Aucune action n'est détenue directement ou indirectement par les filiales d'IDI.

Sur ces 49 407 actions, aucune n'ont vocation à être annulées, 11 332 actions ont été achetées par Oddo Corporate Finance pour le compte d'IDI dans le cadre d'un contrat de liquidité (soit 0,15 % du capital)[1], et 38 075 sont conservées pour les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (soit 0,53 % du capital)[1].

Les différents objectifs de ce Programme de rachat d'actions, énoncés dans la septième résolution soumise à l'Assemblée Générale Mixte de la Société du 30 juin 2009 sont, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

1. annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, de la treizième résolution relative à l'autorisation donnée à la Gérance d'annuler les actions auto-détenues ;

2. attribuer les titres rachetés aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;

3. remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;

4. conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et

5. animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers,

L'autorisation permettrait en outre à la Société d'opérer dans tout autre but qui viendrait à être autorisé par la loi ou les règlements et dans le cadre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi et les règlements. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Ces objectifs sont identiques aux objectifs du précédent programme de rachat d'actions en vertu de la vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2008. La vingt-et-unième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 juin 2008 est entièrement reproduite en pages 143 et 144 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous la référence n° D.08-337 en date du 30 avril 2008.

L'autorisation de rachat conférée à la Gérance dans le cadre du programme de rachat porte sur un maximum de 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009. Sur la base du capital au 31 mars 2009, ce maximum serait de 722 154 actions duquel il convient de déduire les 49 407 actions auto-détenues, soit 672 747 actions.

Le prix de rachat maximum prévu par le programme de rachat d'actions est de 40 euros par action, sous réserve d'ajustement comme indiqué ci-après.

En conséquence le montant maximum des acquisitions ne pourra dépasser 26 909 880 euros (ce montant pouvant être ajusté en fonction du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2009, date de l'Assemblée Générale qui adoptera le présent programme de rachat d'actions.) Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites d'actions, division ou groupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En outre, le programme de rachat d'actions est prévu pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2009 qui est appelée à l'adopter, soit jusqu'au 30 décembre 2010.

(1) Sur la base de 7 221 545 actions composant le capital social de la Société au 31 mars 2009, tel qu'il en ressort de la déclaration d'actions et de droits de vote d'IDI en date du 8 avril 2009.

Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte d'autoriser la Gérance, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à réduire le capital social de la Société par annulation des actions auto-détenues (treizième résolution).

Tableau de déclaration synthétique des opérations par la Société sur ses propres titres du 1er janvier 2008 au 31 mars 2009 dans le cadre du programme de rachat d'actions :

Flux brut	Achats	Ventes	Annulation
Nombre de titres	15 634 (1)	8 947 (2)	0
Cours moyen des transactions (€)	27,152	26,52	
Prix d'exercice moyen			
Montants (€)	424 496,08	237 280,08	

(1) tous achetés dans le cadre du programme de liquidité.
(2) tous cédés dans le cadre du programme de liquidité.

Actionnariat des dirigeants et salariés de l'IDI

L'IDI n'a pas connaissance des actions qui pourraient être détenues par ses salariés ou ceux de son Groupe, aucun d'entre eux n'étant inscrit en compte nominatif (à l'exception de M. Georges RAMAIN détenant 25 225 actions au nominatif).

Les personnes physiques ou morales membres du Conseil de Surveillance de l'IDI détiennent ensemble 726 505 actions représentant 1 034 286 droits de vote.

Les deux mandataires sociaux du gérant personne morale ne détiennent pas d'actions IDI.

Actionnariat des membres du Conseil de Surveillance

Le nombre d'actions IDI détenues par les membres du Conseil de Surveillance est le suivant :

Jean-Louis GERONDEAU	19
Luce GENDRY	1
Christian SCHLUMBERGER	3
Jean GATTY	3
FFP (Holding détenue majoritairement par la famille Peugeot)	726 146
Patrice de MAISTRE	1
Aimery LANGLOIS-MEURINNE	100
Michel BOLLORE	1
Olivier DOUSSET	200
Gilles ETRILLARD	1
François THOMAZEAU	20
Bertrand VOYER	10
	726 505

Actionnaire de contrôle

L'IDI est contrôlé majoritairement par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS, qui détient directement et indirectement (avec sa filiale FINANCIÈRE NEUILLY MADRID) 66,13 % du capital de l'IDI (et 62,94 % des droits de vote). ANCELLE ET ASSOCIÉS est à la fois Gérant et associé commandité de l'IDI.

ANCELLE ET ASSOCIÉS est détenue par Christian LANGLOIS-MEURINNE, François MARMISSOLLE, la société civile MABER (famille Bernard MEHEUT), Thierry GISSEROT et Xavier THOUMIEUX.

Financière Neuilly Madrid est une société qui a été constituée le 8 juillet 1998. Elle a une activité de pure holding et est détenue par ANCELLE ET ASSOCIÉS. Le nombre d'actions IDI qu'elle détient n'a pas varié depuis plusieurs années.

Pour se conformer au Règlement européen, n°809-2004, l'IDI doit décrire les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle de l'émetteur ne soit pas exercé de manière abusive. Il n'existe pas de mesures particulières prises pour éviter que le contrôle soit

exercé de manière abusive. Néanmoins, l'IDI considère que la structure duale (gérance et Conseil de Surveillance) et le fait que le gérant de l'IDI (ANCELLE ET ASSOCIÉS) soit également le principal actionnaire est un gage vis-à-vis des actionnaires minoritaires pour que celui-ci n'exerce pas son contrôle de manière abusive, puisque leurs intérêts sont alignés : faire progresser l'Actif Net Réévalué par action.

Pactes d'actionnaires

À la connaissance de l'IDI, il n'existe aucun pacte ou accord entre ses actionnaires. L'IDI n'est pas partie à un pacte d'actionnaires dont l'application des clauses serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre.

Il n'existe aucun nantissement sur les actions IDI inscrites au nominatif pur.

Les nantissements d'actifs de l'IDI sont mentionnés dans le paragraphe 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2008 figurant à la page 120 du présent document de référence.

Organigramme au 31 mars 2009

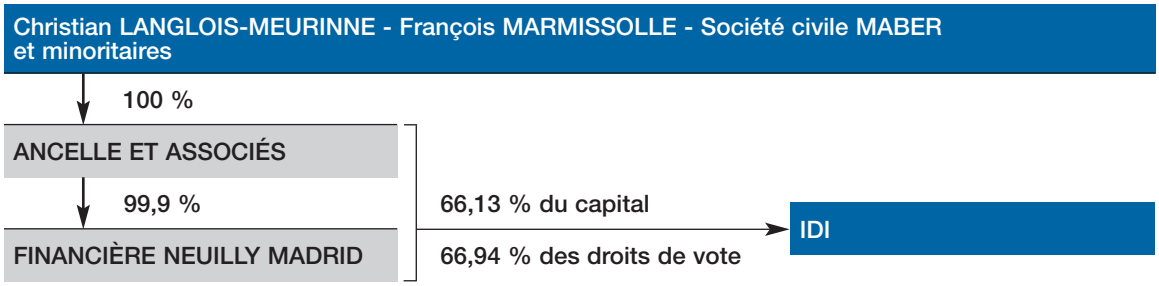

11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'IDI

11.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés aux pages 72 à 91 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2006 sous le numéro D.06-0410,
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 92 à 112 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 mai 2006 sous le numéro D.06-0410,
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés aux pages 82 à 101 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2007 sous le numéro D.07-465,
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 102 à 115 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 mai 2007 sous le numéro D.07-465,
- les comptes consolidés du Groupe IDI et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés aux pages 101 à 123 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le numéro D.08-337,
- les comptes sociaux de IDI et le rapport général sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport spécial des Commissaires aux comptes tels que présentés aux pages 124 à 140 du document de référence déposé auprès de l'AMF le avril 2008 sous le numéro D.08-337.

Les chapitres des documents de référence numéro D.06-0410 (tel que complété par le rectificatif sous le numéro D.06-0410-R01)

et numéro D.07-465 (tel que complété par l'actualisation sous le numéro D.07-465-A01) non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.
Les trois documents de référence cités ci-dessus et le rectificatif et l'actualisation visés ci-dessus sont disponibles sur les sites internet de l'IDI, www.idi.fr ou de l'AMF, www.amf-france.org.

11.2 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution de dividende de l'IDI vise à offrir aux actionnaires commanditaires un rendement satisfaisant représentant plus de 2,5 % de l'actif net réévalué par action.
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2005	2,85 €
2006	0,95 €
2007	1,10 €

étant précisé que :

- la distribution au titre de 2005 correspond à un dividende ordinaire de 0,85 € par action et à un dividende exceptionnel de 2 € par action, et
- ces dividendes étaient éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction prévue au 2 de l'article 158-3 du Code général des impôts, et
- aucun autre revenu n'a été distribué aux actionnaires au titre de ces exercices.

Pour 2008, il est proposé la distribution d'un dividende de 0,90 € par action. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 2277 du Code Civil et à l'article 37.4 des statuts, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits. Ils sont alors reversés à l'État dans les vingt premiers jours du mois de janvier, conformément à la loi.

12. Informations complémentaires

12.1 Capital social

12.1.1 Montant du capital souscrit

Capital souscrit - Droits de vote

Au 31 décembre 2008, le capital de l'IDI s'élevait à 51 272 969,50 euros, divisé en 7 221 545 actions de 7,1 euros de valeur nominale, intégralement libéré. La valeur nominale des 49 682 actions d'auto contrôle au 31 décembre 2008 était égale à 824 815 euros et la valeur comptable des 49 682 actions d'auto contrôle était de 824 815 euros. Ces chiffres n'ont pas varié depuis.
Au 31 mars 2009, 416 120 actions bénéficiaient d'un droit de vote double et 49 407 actions étaient détenues par l'IDI ; le nombre total de droits de vote existant était donc de (7 221 545 + 416 120) = 7 637 665, soit un nombre total de droits de vote net de (7 637 665 – 49 407) = 7 588 258.

Évolution du capital depuis 2006

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Valeur nominale	Nombre d'actions émises (annulées)	Capital en résultant Nombre d'actions
31/08/2006	Absorption d'EURIDI	7,10 €	777 370	5 968 657
31/08/2006	Absorption de MARCO POLO INVESTISSEMENTS	7,10 €	142 818	6 111 549
18/07/2007	Augmentation de capital	7,10 €	1 561 840	7 673 389
23/12/2007	Réduction de capital	7,10 €	(451 844)	7 221 545
Capital au 15/04/2009		**7,10 €**		**7 221 545**

Actions

Les actions IDI font l'objet de transactions dans le compartiment C de NYSE Euronext (code ISIN FR 0000051393).

Un contrat de liquidité a été conclu en 2007 entre la société IDI et ODDO & CIE dans le cadre d'un programme de rachat d'actions en vue d'assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement, ce contrat de liquidité étant conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF.

Il est indiqué dans le tableau ci-après l'évolution du cours de bourse et des capitaux échangés au cours des années 2007 et 2008.

Au cours de 2008, les actions IDI ont fait l'objet, à notre connaissance, de transactions portant sur un volume total de 66 050 actions (représentant environ 1 764 319,55 euros) soit, pour 12 mois, un moyenne mensuelle de 5 504 actions. Durant la période, le cours le plus haut atteint 33,30 euros, et le cours le plus bas 13,15 euros. Le dernier cours de l'année 2008 a été de 13,60 euros.

Évolution du cours de bourse

Mois	Cours extrêmes Haut	Bas	Cours moyens	Nombre de titres échangés en moyenne/jour (1)	Capitaux échangés en €
2009					
Mars	12,99	12,35	12,61	82	22 814
Février	14,6	12,99	13,44	36	9 676
Janvier	14,61	14	14,11	61	18 175
2008					
Décembre	14,4	13,15	13,62	351	100 434
Novembre	19,5	14	16,09	154	49 615
Octobre	23,65	19,25	20,76	430	205 843
Septembre	30,4	24	28,32	261	163 175
Août	31	30,4	30,68	124	79 866
Juillet	32,2	30,4	31,15	85	60 574
Juin	33,2	32,2	32,92	103	71 187
Mai	33,3	31	32,36	293	198 726
Avril	31,29	30,45	30,89	74	50 276
Mars	31,99	30,71	31,49	121	72 858
Février	30,99	29,5	29,97	306	192 765
Janvier	32,05	29,5	31,06	775	529 315
2007					
Décembre	32,75	31,5	31,9	1438	871 717
Novembre	35	32	34,17	506	380 951
Octobre	36,9	35,5	36,06	389	322 935
Septembre	39,05	32,4	35,05	1073	752 546
Août	38	37,21	37,53	1418	1 224 568
Juillet	39	35,85	37,17	1865	1 525 924
Juin	36,75	35,28	36,22	179	135 965
Mai	36,4	34,8	35,12	3601	2 783 656
Avril	35	33,5	34,3	216	140 158
Mars	34,5	33,3	33,93	222	166 573
Février	34,7	33,7	34,45	375	257 714
Janvier	34,5	33	33,8	267	198 415

(1) Moyenne calculée sur le nombre de jours de cotation
Source : GL Trade
Ces statistiques ne tiennent pas compte des transactions réalisées hors marché.

Augmentations de capital potentielles

Capital autorisé et non émis

N/A

Exercice d'options ou de titres susceptibles de faire varier le montant du capital social

N/A

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée des actionnaires au gérant dans le domaine des augmentations de capital

Autorisations	Date de délibération de l'Assemblée Générale	Durée (échéance)	Montant maximal (en euros)	Utilisation
Emission d'actions / valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	35 000 000	Non utilisée et venue à échéance
Emission d'actions / valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	35 000 000	Utilisée le 20 juin 2007
Emission d'actions / valeurs mobilières à libérer par incorporation de réserves bénéfices, primes ou autres	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	20 000 000	Non utilisée et venue à échéance
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	15 % des titres de l'émission initiale en l'absence de modifications des dispositions légales	Non utilisée et venue à échéance
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	26 mois (21 février 2009)	15 % des titres de l'émission initiale en l'absence de modifications des dispositions légales	Utilisée le 20 juin 2007
Emission des bons de souscriptions d'actions réservés à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux	Assemblée Générale Extraordinaire 21 décembre 2006	18 mois (21 juin 2008)	2 907 265,04	Utilisée le 25 avril 2007
Emission d'actions réservée aux salariés en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail	Assemblée Générale Extraordinaire 23 décembre 2007	26 mois (21 février 2010)	50 000	Non utilisée

(1) La gérance a procédé, selon décision en date du 25 avril 2007, à une augmentation de capital en numéraire, par création et émission de 409 974 bons de souscription d'actions (les « BSA »), au prix de 3,566 euros chacun, dans les conditions ci-dessous décrites.

Les « BSA » donnent droit chacun, selon certaines modalités, à la souscription d'une action de la Société IDI et pouvant ainsi donner lieu à l'émission de 409 474 actions nouvelles représentant 6,28 % du nouveau capital. La souscription des BSA a été réservée à Messieurs Thierry Gisserot et Xavier Thoumieux, à concurence de deux cent quatre mille sept cent trente sept (204 737) BSA chacun.

Chaque BSA donne, pendant dix ans, le droit à la souscription d'une action nouvelle de la Société ayant pour valeur nominale sept virgule dix euros (7,10 €) contre versement, par le souscripteur, d'un prix d'exercice égal au montant de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 diminué de 5 %, soit 33,877 € par action de la Société.

Le droit d'exercice par les porteurs des bons est soumis à certaines conditions de hurdle (augmentation de l'ANR par Action de l'IDI supérieure à 5 % par an en tenant compte des dividendes versés aux actionnaires) et de vesting (acquisition des droits à exercice des BSA à hauteur de 20 % par année de présence du porteur au sein du Groupe).

Le prix de souscription de chaque bon a été fixé à 3,566 €, représentant 10 % de l'ANR de l'IDI publié le 20 octobre 2006 (cf. communiqué du 20 octobre 2006), soit un prix de souscription par BSA supérieur à 10 % de son prix d'exercice (33,877 €).

Le montant total correspondant à la souscription des BSA qui a été versé le 25 avril 2007 par les deux souscripteurs est de 1 460 184,28 € (730 092,14 € par souscripteur).

Les BSA ont été libérés en totalité lors de la souscription. Cette émission a fait l'objet d'un rapport complémentaire de la Gérance en application de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Les Commissaires aux comptes ont vérifié la conformité de cette augmentation de capital au regard de l'autorisation de l'Assemblée en date du 21 décembre 2006, qu'ils certifient dans leur rapport complémentaire, établi en application et selon les modalités prévues à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le rapport complémentaire ainsi que celui de vos Commissaires aux comptes sont tenus à votre disposition au siège social et seront directement portés à votre connaissance lors de la prochaine Assemblée Générale.

12.2 Acte constitutif et statuts

12.2.1 Objet social

Article 3 des statuts

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion technique, administrative et financière de toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, minières, financières, prestataires de services ou agricoles,
- la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises de toute nature et la gestion de ces participations, et plus généralement toutes opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières,
- l'achat, la souscription et la vente - soit pour son compte, soit pour le compte de tiers - de tous titres, parts d'intérêts ou droits sociaux quels qu'ils soient dans toutes sociétés françaises ou étrangères constituées ou à constituer ; la prise d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises,
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'apport, de vente, de location de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que toutes activités de courtiers, commissionnaires, conseils ou autres, pouvant se rattacher directement ou indirectement à ce qui précède ou à tous objets similaires ou connexes.

12.2.2 Disposition des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Seuls les statuts prévoient des dispositions concernant la gérance et les membres du Conseil de Surveillance de l'IDI (articles 16 à 18 pour la gérance et articles 19 à 24 pour ce qui concerne les membres du Conseil de Surveillance et le censeur).

Gérance

La Société est gérée et administrée par un seul ou plusieurs gérants qui sont nommés par le ou les associés commandités. La durée des fonctions de la gérance est déterminée par le ou les associés commandités ; elle peut être illimitée. Les fonctions de gérant ne prennent fin que par sa révocation ou sa démission. La révocation du ou d'un gérant est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires avec l'accord préalable de l'associé commandité ou des associés commandités. En outre, le gérant est révocable par le Tribunal de Commerce pour cause légitime, à la demande de tout associé de la Société. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Ils les exercent dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. En raison de ses fonctions, le gérant recevra, indépendamment de la part qui lui revient en sa qualité d'associé commandité, une rémunération

annuelle égale au montant cumulé de 1 % des fonds propres consolidés du Groupe IDI (part du Groupe) et de 2,5 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que cette rémunération ne puisse être inférieure à 5 500 000 FR. Cette somme sera annuellement indexée, en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation majoré d'un pour cent (1 %), et ce dès la publication de cet indice, l'indice de référence étant celui du mois de décembre 1989 soit 180,2 (base 100 en 1980). Ce montant minimum était versé le 15 janvier de chaque année et le solde éventuel était versé dès que les comptes consolidés étaient certifiés. Il a été jugé préférable à compter de l'exercice 2006 d'estimer le complément dû au titre de l'exercice lui-même.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. En cours d'existence de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation. La durée de leurs fonctions est de trois ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation. Le Conseil de Surveillance nomme un président et un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance se réunit sur la convocation de son président ou de la gérance aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si la moitié, au moins, de ses membres sont présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ; toutefois, s'il n'y a que trois membres présents, les délibérations doivent être prises à l'unanimité. Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes et est saisi en même temps que ceux-ci des mêmes documents. Il fait chaque année, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, un rapport dans lequel il formule toutes observations sur les comptes de l'exercice et fait connaître son appréciation sur la conduite des affaires sociales et l'opportunité de la gestion. Le rapport du Conseil de Surveillance est mis, avec les comptes annuels et l'inventaire, à la disposition des actionnaires qui peuvent en prendre connaissance au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée Générale. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale toutes les fois qu'il le juge convenable. Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion et de leur résultat. Il est alloué au Conseil de Surveillance une rémunération annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant porté dans les frais généraux est déterminé par l'Assemblée Générale Ordinaire et demeure maintenu jusqu'à décision contraire de cette Assemblée.

Censeurs

Les censeurs sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance, et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence ne puisse nuire à la validité de ces délibérations.
Ils sont nommés pour trois ans, et rééligibles, la durée de leur mandat s'appréciant comme celle des membres du Conseil de Surveillance. Ils sont librement révocables par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à la révocation des censeurs.
Le Conseil de Surveillance peut librement attribuer aux censeurs une partie des jetons de présence qui lui sont attribués par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.
Le Conseil de Surveillance peut procéder à la nomination provisoire de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
La représentation des sociétés et autres personnes morales auxquelles les fonctions de censeurs ont été conférées est soumise aux même règles que celles édictées pour les membres du Conseil de Surveillance ; les censeurs, personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale, sont soumis à la limite d'âge instituée pour les membres du Conseil de Surveillance, étant précisé que pour l'application de cette règle, le collège de censeurs sera considéré comme un organe indépendant du Conseil de Surveillance.

12.2.3 Droits, Privilèges et Restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles font l'objet d'une inscription en compte au nom de leur titulaires dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables.

Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage et dans le boni de liquidation, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales dans les conditions légales et statuaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison du nombre d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis ne pourront exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de droits nécessaire.

Affectation et répartition du résultat

L'article 36 des statuts précise la fixation, l'affectation et la répartition du résultat.

Fixation, affectation et répartition du résultat

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au dessous du dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti de la façon suivante :

- le ou les associés commandités se verront attribuer un montant égal à 3 % du bénéfice annuel consolidé avant impôts du Groupe IDI (part du Groupe) sans que ce montant puisse être inférieur à 457 347 euros (3 millions de francs), ce montant minimum étant indexé annuellement, chaque 1er janvier, en fonction du dernier taux moyen publié à la cote officielle, sur les 12 derniers mois, du rendement des obligations du secteur privé. Cette somme sera répartie entre les associés commandités selon toute proportion qu'ils détermineront d'un commun accord ou, à défaut d'accord, par parts égales entre eux. Ce montant minimum a été ainsi porté de 1 269 737 euros (l'année précédente) à 1 327 637 euros à compter du 1er janvier 2008,
- et, à concurrence du solde, aux propriétaires d'actions au prorata du nombre de leurs actions.

Toutefois, l'Assemblée Générale peut, sur proposition de la gérance, décider le prélèvement, sur la part revenant aux propriétaires d'actions dans le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau au profit desdits actionnaires sur l'exercice suivant, ou pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires, généraux ou spéciaux, non productifs d'intérêts, sur lesquels les associés commandités n'ont, en cette qualité, aucun droit.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice de l'exercice.

L'Assemblée Générale peut en outre décider la mise en distribution de toutes sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

12.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Conditions d'exercice du droit de vote

Outre le droit de vote attribué par la loi à chacune des actions composant le capital social, et en application de l'article 13-2 des statuts, un droit de vote double est attaché à toute action entièrement libérée et inscrite sous la forme nominative au nom de la même personne depuis plus de deux ans.

Cette disposition a été insérée dans les statuts par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1990.

Conformément à la loi,

- les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double,
- le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale,
- le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires commanditaires sous réserve de l'approbation préalable de l'associé commandité et après ratification de l'assemblée spéciale des bénéficiaires de ce droit.

Les statuts de l'IDI ne prévoient aucune limitation au nombre de droits de vote double détenus par un actionnaire.

12.2.5 Conditions régissant la manière dont les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires sont convoquées

Modes de convocation

Les Assemblées Générales des actionnaires sont convoquées, en application des dispositions légales, par publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) d'un avis de réunion (trente cinq jours au moins avant la date prévue pour la tenue de ladite assemblée), puis au BALO et dans un journal d'annonces légales dans le département du siège d'un avis de convocation (quinze jours au moins avant cette même date). Les titulaires d'actions nominatives, depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation dans le journal d'annonces légales, sont convoqués par lettre.

Conditions d'admission

Sur justification de son identité et de sa qualité, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, soit personnellement, soit par mandataire (étant précisé qu'un actionnaire ne peut être représenté que par son conjoint ou par un autre actionnaire), soit enfin par correspondance. Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée, les actionnaires propriétaires de titres nominatifs doivent être inscrits en compte dans les livres de la Société cinq jours au moins avant l'Assemblée Générale; ceux propriétaires de titres au porteur doivent, dans le même délai, demander à l'intermédiaire financier habilité auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte d'établir (puis de transmettre à l'établissement en charge du service titres de l'IDI) une attestation constatant l'indisponibilité de ceux-ci jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le formulaire permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée est tenu à la disposition des actionnaires auprès de l'intermédiaire chez lequel leurs titres sont inscrits, ou peut leur être adressé sur simple demande formulée auprès de l'IDI. Les procurations et les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires, dûment remplis, parvenus à l'établissement en charge du service titres de l'IDI trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée, accompagnés (si l'actionnaire est titulaire de titres au porteur) d'une attestation de participation des actions ouvrant droit au vote.

12.2.6 Conditions imposées par les statuts, régissant les modifications du capital

Le capital social et les droits attachés à chaque action ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 13-3 qui prévoient que chaque actionnaire devra faire son affaire du groupement d'actions qui pourrait être requis pour l'exercice d'un droit.

13. Documents accessibles au public et information financière

Les documents relatifs à l'IDI qui, en application de la législation, sont mis à la disposition des actionnaires et du public (en ce compris les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004) peuvent être consultés au siège de la société, 18 avenue Matignon 75008 PARIS.

Les documents visés au point 24 de l'Annexe I du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 sont :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'IDI, dont une partie est inclusse ou visée dans le document de référence, en l'espèce le rapport de Associés en Finance, reproduit page 48 du présent document de référence,
- les informations financières historiques de l'IDI et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr) permet de consulter les communiqués de presse et éléments financiers du Groupe sous la rubrique « investisseurs ».

Un communiqué précisant les modalités de mise à disposition du document de référence a été publié et diffusé le 29 avril 2008.

Le présent document de référence, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF :

- est tenu gratuitement à la disposition du public,
  - peut être consulté à tout moment par toute personne qui en fait la demande au siège de IDI,
- sera adressé sans frais à toute personne qui en fait la demande,
  - est consultable sur le site internet du Groupe IDI (www.idi.fr) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

En termes de communication financière, l'IDI tiendra son Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 30 juin 2009 à 11h00.

En outre, l'IDI publiera :

- au BALO, au plus tard le 26 mai 2009 :
  - l'avis de réunion valant avis de convocation
- au plus tard le 30 avril 2009, un communiqué de presse sur les comptes annuels
- au BALO, au plus tard le 13 août 2009 :
  - les comptes annuels approuvés par l'assemblée générale,
  - les comptes consolidés approuvés par l'assemblée générale,
- au plus tard le 31 août 2009, un communiqué de presse sur les comptes du 1er semestre

Enfin, l'IDI a rénové en 2008 son site internet qui est régulièrement mis à jour notamment de l'information réglementée.

Ce site est consulté de façon régulière.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe IDI survenu depuis le 31 décembre 2008 pour lequel des états financiers ou des états financiers intermédiaires ont été publiés sous réserve de ce qui est indiqué au paragraphe « Evènements significatifs intervenus depuis le 1er janvier 2009 p. 122 et 133 du présent document de référence.

14. Comptes consolidés

A. Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles		548	468	518
Immobilisations incorporelles		5	6	19
Immobilisations financières	4.1	274 479	419 828	354 133
Participation dans les entreprises associées et créances rattachées				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		89 678	167 813	210 688
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)		1 620	21 584	70 550
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)		183 048	230 309	72 777
Autres immobilisations financières		133	122	118
Impôts différés actifs				
Autres créances		60 715		
Total des actifs non courants		**335 747**	**420 302**	**354 670**
Actifs courants				
Créances d'exploitation	4.3	1 138	626	154
Autres créances		28 118	3 593	
Trésorerie gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises	4.2		79 912	74 622
Valeurs mobilières de placement	4.2	71 648	1 316	2 280
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	5 425	24 537	12 126
Total des actifs courants		**106 329**	**109 984**	**89 182**
Total de l'actif		**442 076**	**530 286**	**443 852**

PASSIF	Notes	31/12/08	31/12/07	31/12/06
Capitaux propres				
Capital social	4.4	51 273	51 273	43 392
Primes		131 626	131 626	94 908
Réserves consolidées		93 725	92 396	84 789
Résultat - Part du Groupe		- 60 537	37 481	26 619
Capitaux propres part du Groupe		**216 087**	**312 776**	**249 708**
Intérêts minoritaires		105 874	2 017	8
Total des capitaux propres		**321 961**	**314 793**	**249 716**
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges	4.5	473	938	938
Impôts différés passifs	4.6		2 681	3 693
Dettes financières non courantes	6.2	32 634	160 567	80 872
Autres dettes non courantes	4.3	21 755	21 246	14 872
Total des passifs non courants		**54 862**	**185 432**	**100 375**
Passifs courants				
Dettes financières courantes	6.2	40 843	3 266	72 366
Dettes d'exploitation	4.3	2 654	4 024	2 450
Impôts exigibles	4.3		1 526	4 074
Autres dettes	4.3	21 756	21 245	14 871
Total des passifs courants		**65 253**	**30 061**	**93 761**
Total du passif		**442 076**	**530 286**	**443 852**

B. Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)	Note	Année 2008	Année 2007	Année 2006
Prestations facturées		2 882	1 861	1 200
Services extérieurs		- 4 141	- 3 926	- 3 084
Personnel		- 3 954	- 4 159	- 2 150
Impôts et taxes		- 405	- 367	- 350
Dotation amortissements		- 474	- 106	- 120
Autres charges		- 2 359	- 4 035	- 4 238
Résultat d'exploitation	**5.1**	**- 8 451**	**- 10 732**	**- 8 742**
Solde des plus-values/moins-values sur immobilisations financières		9 178	26 411	20 058
Solde des dotations et reprises de provisions et amortissements	5.4	- 2 649	- 58	789
Autres produits en capital			134	
Variation juste valeur		- 63 496	12 346	12 809
Résultat sur opérations en capital	**5.2**	**- 56 967**	**38 833**	**33 656**
Autres produits & charges opérationnels	**5.3**	**65**	**- 778**	**36**
Résultat opérationnel		**- 65 353**	**27 323**	**24 950**
Produits financiers de l'actif immobilisé		9 887	4 368	2 852
Charges - Produits de trésorerie		- 8 517	- 3 642	- 3 786
Différence de change		- 10 733	13 737	5 544
Reprise nette provision pour perte de change				3 732
Résultat financier		**- 9 363**	**14 463**	**8 342**
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		**- 74 716**	**41 786**	**33 292**
Résultat des entreprises associées				
Résultat avant impôt		**- 74 716**	**41 786**	**33 292**
dont :				
part du Groupe				33 292
part des minoritaires				
Impôts courants et différés des sociétés consolidées par intégration globale	5.4	1 975	- 4 305	- 6 673
RÉSULTAT NET		**- 72 741**	**37 481**	**26 619**
dont :				
Résultat net part du Groupe		**- 60 537**	**37 481**	**26 619**
Résultat net part des minoritaires		- 12 204		
Résultat net de base par action part du Groupe	4.4	- 8,44	5,54	4,39
Résultat net dilué par action part du Groupe	4.4	- 8,44	5,30	4,88

C. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)	Année 2008	Année 2007	Année 2006
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
+ Résultat net et var. écart marché par capitaux propres	- 72 741	37 481	26 619
+ Dotations aux amortissements	3 588	106	120
+ Dotations aux provisions (hors celles liées à l'actif circulant)	- 465	58	- 4 521
- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur par résultat	- 63 496	12 346	12 809
- Plus et moins values sur cessions d'actifs	9 178	26 411	20 058
- Autres produits non monétaires		134	
- QP de résultat de stés mises en équivalence			
- Dividendes de sociétés non consolidées	9 887	4 368	2 852
+ Coût de l'endettement financier net	8 517	3 642	3 786
+ Charge d'impôt	- 1 975	4 305	6 673
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et de l'impôt	**- 18 645**	**2 333**	**- 3 042**
- Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	1 882	- 1 102	- 824
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	**- 20 527**	**3 435**	**- 2 218**
Flux de trésorerie des activités d'investissements financiers et de placement			
Activité opérationnelle d'investissement et de placement			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	57 179	168 896	102 896
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	119 218	131 462	59 572
- Var. plus-values latentes sur immos financières	- 60 914	- 21 449	42 066
+ Incidence des variations de périmètre prov risques			- 333
+ Prod. Financiers actif immobilisé	9 887	4 368	2 852
+ Rés. Sociétés en équivalence			
- Charge d'impôt	- 4 048	5 900	6 673
+ Écart juste valeur	- 60 864	- 21 381	12 809
+ Autres produits non monétaires		134	
+ Changement périmètre réserves	115 941	1 949	- 24 434
Activité d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 672	61	169
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5	18	67
- Variation hors cycle net	85 746	- 6 607	- 14 808
Total des flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle d'investissement et de placement	**102 552**	**- 30 251**	**- 86 463**
Flux de trésorerie des activités de financement			
+ Augmentation de capital		44 599	31 601
- Distribution aux actionnaires de la société mère	9 163	6 987	15 855
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			1 302
+ Nouveaux emprunts et dettes financières	10 000	51 858	101 537
- Remboursements emprunts et dettes financières	140 614	41 512	4 633
+ Changement périmètre dettes LMT			-8 869
- Intérêts financiers nets versés	8 517	3 642	3 786
+ Var dettes financières court terme	37 577	- 763	1 769
Total des flux de trésorerie provenant des opérations de financement	**- 110 717**	**43 553**	**100 462**
Variation des liquidités et équivalents au cours de l'exercice	**- 28 692**	**16 737**	**11 781**
Trésorerie à l'ouverture	**105 765**	**89 028**	**77 247**
Trésorerie à la clôture	**77 073**	**105 765**	**89 028**

Nouveaux emprunts et dettes financières (en milliers d'euros)

La variation des dettes financières représente selon les bilans 2007 et 2008 une diminution de 93 037 ainsi ventilée :

	Fin 2008	Fin 2007
Dettes financières non courantes	32 634	160 567
Dettes financières courantes	40 843	3 266
Impôts différés passif		2 681
	73 477	**166 514**
Écart		- 93 037

L'écart s'explique par les mouvements suivants indiqués dans le tableau des flux de trésorerie :

Nouveaux emprunts et dettes financières	10 000
Remboursements	- 137 933
Variation des dettes financières CT	37 577
Variation des impôts différés passif	- 2 681
	- 93 037

Parmi les dettes financières CT, un montant de 34 809 a été, au 1er trimestre 2009, rééchelonné en dettes à moyen terme, ramenant ainsi à 6 034 les dettes financières courantes CT (40 843 - 34 809).

D. Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Fin 2005	**36 859**	**70 989**	**79 640**	**16 177**	**203 665**	**29 422**	**233 087**
Dividendes		- 1 149		- 14 706	- 15 855	- 1 302	- 17 157
Mise en réserves			1 471	- 1 471			
Variation taux des impôts différés			873		873		873
Déconsolidation IPBM						- 2 311	- 2 311
Absorption EURIDI	5 519	21 178	- 1 109		25 588	- 25 588	
Prix achat actions EURIDI			- 231		- 231		- 231
VNC actions EURIDI			198		198	- 198	
Absorption MARCO POLO INVESTISSEMENTS	1 014	3 890	- 214		4 690		4 690
Achat parts GIE Matignon			15		15	- 15	
Elimination actions propres			- 174		- 174		- 174
Autres variations			- 26		- 26		- 26
Résultat 2006				26 619	26 619		26 619
Écart de valeur (IAS 39)			4 346		4 346		4 346
Fin 2006	**43 392**	**94 908**	**84 789**	**26 619**	**249 708**	**8**	**249 716**
Distribution de dividendes							
commanditaires				- 5 767	- 5 767		- 5 767
commandités				- 1 220	- 1 220		- 1 220
Mise en réserves			19 632	- 19 632			
Augmentation de capital du 18 juillet	11 089	46 699			57 788		57 788
Réduction de capital du 23 décembre	- 3 208	- 11 725			- 14 933		- 14 933
Emission BSA 1		1 460			1 460		1 460
Emission BSA 2		284			284		284
Changement périmètre réserve						2 009	2 009
variation autocontrôle			- 52		- 52		- 52
acquisition titres Financière Bagatelle			- 9		- 9		- 9
Résultat 2007				37 481	37 481		37 481
Écart de valeur			- 11 964		- 11 964		- 11 964
Capitaux propres au 31 décembre 2007	**51 273**	**131 626**	**92 396**	**37 481**	**312 776**	**2 017**	**314 793**
Distribution de dividendes							
commanditaires				- 7 893	- 7 893		- 7 893
commandités				- 1 270	- 1 270		- 1 270
Mise en réserves			28 318	- 28 318			
Changement périmètre réserve						116 061	116 061
variation autocontrôle			- 120		- 120		- 120
Résultat 2008				- 60 537	- 60 537	- 12 204	- 72 741
Écart de valeur			- 26 869		- 26 869		- 26 869
Capitaux propres au 31 décembre 2008	**51 273**	**131 626**	**93 725**	**- 60 537**	**216 087**	**105 874**	**321 961**

E. Notes aux états financiers

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2008, IDI a participé à hauteur de 46,39 % à la création de IDI Emerging Markets, à laquelle il a cédé la totalité de ses participations dans les fonds des pays émergents (principalement Inde et Chine).
Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'acquisition de titres Hi-Média, WFC, titres cotés (AXA, St Gobain) et de créances TDF et VIVARTE.
- la cession de titres Armor, Cnim, Horosmart, IPBM, titres cotés (AXA, St Gobain) et d'une grande partie des fonds de gestion alternative.

1. Méthodes comptables

1.1 Publication des comptes

La publication des comptes a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 28 avril 2009.

Les premiers comptes consolidés établis par le Groupe en conformité avec les IFRS l'ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004. Les modalités de la transition sont détaillées dans les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2005.

1.2 Référentiel appliqué dans les comptes clos le 31 décembre 2008

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à compter du 1er janvier 2008

- IFRS 7, « Instruments financiers : informations à fournir » ;
- Amendement à IAS 1, portant sur les informations à fournir sur le capital ;
- IFRIC 7, « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS29 » ;
- IFRIC 8, « Champ d'application de la norme IFRS2 » ;
- IFRIC 9, « Réévaluation des dérivés incorporés » ;
- IFRIC 10, « Information financière intermédiaire et pertes de valeur ».

La mise en application de ces textes n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2008. La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir sur le capital » requièrent de fournir des informations relatives à l'importance des instruments financiers au regard de la situation et de la performance financière du Groupe, ainsi que des informations quantitatives et qualitatives sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Groupe est exposé. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elle a engendré des notes complémentaires.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 décembre 2008.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées par l'IASB :

- amendements IAS 23, « Coûts d'emprunts » - applicable au 1er janvier 2009,
- IFRS 8, « Segments opérationnels » applicable au 1er janvier 2009.

La norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle n'a pas d'incidence sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.
S'agissant des autres textes mentionnés ci-dessus, le Groupe mène actuellement des analyses sur leurs conséquences pratiques et leurs effets d'application dans les comptes.

- amendement à IAS 1, « présentation des états financiers » (révisé),

- amendement IFRS 2, « paiement fondé sur des actions, conditions d'acquisition et annulation »,
- IFRIC 13, « programme de fidélisation de la clientèle ».

1.3 Méthodes de consolidation

L'IDI a pour métier la prise de participations dans les entreprises à tous les stades de leur vie (création, développement, transmission). Son activité s'exerce soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de portefeuille.

L'IDI consolide les sociétés de portefeuille :
- par intégration globale pour celles détenues à plus de 50 %,
- par équivalence pour les autres.

S'agissant des concours aux entreprises, d'après la norme IAS 27, le contrôle impliquant la consolidation est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Au cas particulier, la participation Financière Lilas, bien qu'étant contrôlée par l'IDI, n'a pas été consolidée compte tenu de son caractère non significatif.
La société Domosys Finance (holding de reprise du groupe Mikit) a été consolidée par intégration globale à compter de la date de sa prise de contrôle (octobre 2007). De ce fait, la valeur de MIKIT et les dettes financières d'acquisition sont incluses au sein des comptes consolidés du Groupe.
La société IDI Emerging Markets a été consolidée par intégration globale à compter de sa création en mai 2008. Certaines sociétés de portefeuille non significatives au niveau des capitaux propres ou dont la cession est prévue ne sont pas consolidées. Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice présenté.

1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.
Les durées retenues sont les suivantes :
- agencements, aménagements, installations : 10 ans,
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans.

1.5 Actifs financiers

Immobilisations financières
Les titres de participation sont constitués par les sociétés de portefeuille.

Les immobilisations financières sont classées en quatre principales catégories :
- les participations dans les entreprises associées, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (ne s'applique pas à 2008),
- les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (AFS),
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat en application de la norme IAS 28,
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat pour les titres acquis à compter du 1er janvier 2006 (IAS 39).

Les autres immobilisations financières représentent les dépôts et cautionnements principalement liés aux locations immobilières ainsi que les prêts.

Valorisation
À chaque arrêté trimestriel, semestriel ou annuel, les immobilisations financières font l'objet d'une analyse ligne par ligne afin de déterminer leur juste valeur.
Cette valeur correspond :

Pour les titres non cotés :
- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée ; à défaut, c'est le prix de revient qui est retenu,
  - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période. En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « net asset value » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 40 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket »).

Cette valeur vénale permet de passer dans les comptes les écritures d'ajustement des justes valeurs afin d'obtenir un actif net réévalué qui, pour une société de capital investissement, est le principal critère de référence.

Le Groupe IDI n'a pas eu recours à la titrisation au cours de l'exercice 2008.

1.6 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées :

- lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- s'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Figurent au passif du bilan des provisions destinées à couvrir des risques identifiés, appréciés au cas par cas, liés aux activités des sociétés consolidées.

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », leur évaluation est effectuée annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et en appliquant un prorata à l'ancienneté.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des obligations privées françaises de première catégorie dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe.

Les écarts actuariels issus des évaluations sont comptabilisés immédiatement en résultat de la période.

La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 3,73 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

1.7 Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique les plus ou moins-values sur actifs cédés, ainsi que la variation en juste valeur des actifs constatée sur la période.

1.8 Résultat opérationnel

Les revenus regroupent les prestations de service facturées. Les charges concernent les charges courantes d'exploitation.

S'y ajoutent le résultat sur opérations en capital et les autres produits et charges non récurrents.

1.9 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices au compte de résultat comprend l'impôt à payer au titre de la période et l'impôt différé.

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité et qu'ils ont des échéances de reversement identiques.

1.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - Résultat par action. Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture.

1.11 Actions propres

Les titres en auto contrôle quelle que soit leur destination sont éliminés lors de la consolidation par les capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

1.12 Comparabilité des exercices

Le Groupe a opté en 2006 pour l'application de la norme IAS 39 révisée option juste valeur. Cette option de la norme permet d'enregistrer par le compte de résultat la variation en juste valeur des titres nouvellement acquis à partir du 1er janvier 2006.

1.13 Options sur les investissements des sociétés du Groupe

Comme dans un certain nombre de structures de capital investissement, les cadres supérieurs du Groupe IDI et les deux mandataires sociaux de ANCELLE ET ASSOCIÉS bénéficient d'options d'achat sur les investissements réalisés par les sociétés du Groupe. Ce système autorisé et mis en place par le Conseil d'Administration de l'IDI, alors société anonyme, dans sa séance du 12 juin 1985, avait été étendu et autorisé par les Conseils d'Administration de chaque société du Groupe ; il a été adapté par le Conseil de Surveillance de l'IDI dans sa séance du 10 octobre 2006 ; il a les caractéristiques suivantes :

- les options portent, depuis le second semestre 2006, sur 7,75 % de chaque investissement (au lieu de 10 % antérieurement),
- elles sont consenties moyennant le paiement par le bénéficiaire d'un prix représentant 10 % du prix d'acquisition de l'IDI,
- elles sont exerçables au prix d'acquisition des titres par l'IDI,
- la durée des options est de sept ans et demi (sociétés et fonds de toute nature),
- dans les comptes du Groupe, le prix versé pour l'option n'est pas immédiatement mis en produit. En effet en cas de départ du Groupe, le montant versé par le chargé d'affaires lui est remboursé, majoré d'intérêts calculés au taux du marché (pour les options ayant moins de deux ans). Le montant de l'option figure donc en dettes et est enregistré en produits lors de la levée de l'option.

A fin 2008, 1 288 K€ figurent ainsi au sein des dettes courantes au titre du montant des options.
Il n'existe pas d'autres formes d'intéressement du personnel au sein du Groupe IDI, en dehors des Bons de Souscription d'Actions - BSA émis en 2007.
Pour le calcul de l'actif net réévalué (paragraphe 1.14 ci-après) la quote part des plus values latentes afférente aux options est éliminée ; il n'y a pas d'incidence des BSA dans la mesure où les conditions d'exercices ne sont pas remplies.

1.14 L'actif net réévalué

L'actif net réévalué est le principal critère de référence pour une société de portefeuille comme l'IDI, qui applique les règles EVCA - AFIC.

Pour les titres non côtés

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparable cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée ; à défaut, c'est le prix de revient qui est retenu,
  - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période. En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « net asset value » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 40 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket »).

Dans tous les cas, les impôts latents sont pris en compte.

2. Estimations de la Direction

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement la valorisation en juste valeur des titres non cotés selon leur valeur de marché.

3. Périmètre de consolidation

Le périmètre au 31 décembre 2008 comprend les sociétés suivantes :

Sociétés intégrées globalement	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2008	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2007
IDI	Mère	Mère
DOMOSYS FINANCE	60,00 %	60,00 %
FINANCIÈRE BAGATELLE	99,95 %	99,95 %
GIE MATIGNON 18	89,99 %	89,99 %
IDI EMERGING MARKETS	46,39 %	-
IDIFINE	100,00 %	100,00 %
IDI SERVICES	100,00 %	100,00 %
OGI ALBAN	100,00 %	100,00 %

Sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2008	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2007
NÉANT		

4. Informations relatives au bilan

4.1 Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Total	Titres consolidés	Titres mis en équivalence et créances rattachées	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28)	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 39)	Autres
Valeur nette fin 2006	**354 133**			**210 688**	**70 550**	**72 777**	**118**
Acquisitions 2007							
Titres consolidés							
Écart d'acquisition							
Concours aux entreprises	168 889			763		168 126	
Autres immobilisations financières	7						7
Changement de périmètre							
Cessions	- 123 541			- 51 631	- 53 827	- 18 080	- 3
Variation valeur de marché par capitaux propres	7 993			7 993			
Variation valeur de marché par résultat	12 347				4 861	7 486	
Valeur nette fin 2007	**419 828**			**167 813**	**21 584**	**230 309**	**122**
Acquisitions 2008							
Titres consolidés							
Écart d'acquisition							
Concours aux entreprises	57 168			39		57 129	
Autres immobilisations financières	11						11
Cessions	- 127 550			- 66 692	- 19 715	- 41 143	
Variation écart de marché par capitaux propres	- 11 482			- 11 482			
Variation écart de marché par résultat	- 63 496				- 249	- 63 247	
Valeur nette fin 2008	**274 479**			**89 678**	**1 620**	**183 048**	**133**

Valeur de marché du portefeuille d'immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2008 Valeur de marché	Montant au 31/12/2007 Valeur de marché
Fraction de portefeuille évaluée		
À la valeur de marché	206 649 (1)	232 713
Au cours de bourse	67 697	186 993
	274 346	**419 706**
Autres immos financières	133	122
Total	**274 479**	**419 828**

(1) dont 38 213 souscrit non libéré.

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2008 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition,
- après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres. Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée ; à défaut, c'est le prix de revient qui est retenu,
  - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote,
- exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période. En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « *net asset value* » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 40 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket »).

4.2 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Valeurs mobilières de placement :

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur d'inventaire	71 648	1 226
Valeur boursière	71 648	1 316

Disponibilités :

Les disponibilités (5 425 K€ au 31 décembre 2008 contre 24 537 K€ au 31 décembre 2007) sont placées :

- soit sur le marché monétaire,
- soit en fonds communs de placement ou SICAV de trésorerie.

Il en allait de même pour la trésorerie (79 912 K€ au 31 décembre 2007) gagée en garantie de remboursement des emprunts en devises ; il n'existe plus de trésorerie gagée au 31 décembre 2008 par suite du remboursement courant 2008 de la totalité des emprunts en devises correspondants.

4.3 État des créances et des dettes

(En milliers d'euros)	Total	À 1 an au plus	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	**133**			133
Créances d'exploitation	**1 138**	1 138		
Autres créances *	**88 833**	28 118	60 715	
Total créances				
Dettes financières	**73 477**	40 843	32 634	
Impôts latents	**-**			
Dettes d'exploitation	**2 654**	2 654		
Autres dettes (titres à libérer)	**43 511**	21 756	21 755	
Impôts exigibles et dividendes à payer	**-**			
Total dettes	**119 642**			

* Les autres créances concernent principalement la part des tiers dans le capital non appelé chez IDI Emerging Markets.

4.4 Capital et actions potentielles

Capital social

Le capital de la société IDI s'élève à 51 273 K€. Il est divisé en 7 221 545 actions de valeur nominale 7,10 euros entièrement libérées.

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2005	**5 191 361**
Actions émises suite à l'absorption d'EURIDI	777 370
Actions émises suite à l'absorption de Marco Polo Investissements	142 818
Au 31 décembre 2006	**6 111 549**
Actions émises lors de l'augmentation du capital du 18 juillet	1 561 840
Actions annulées lors de la réduction du capital du 13 décembre	- 451 844
Au 31 décembre 2007	**7 221 545**
Au 31 décembre 2008	**7 221 545**

Pour l'exercice 2008, il est proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,90 euro par action.

Actions d'autocontrôle

Les actions propres (49 682 à fin 2008) ont été éliminées en consolidation.

Résultat par action

	2008	2007	2006
Résultat net part du Groupe en K€	- 60 537	37 481	26 619
Nombre d'actions en circulation	7 221 545	7 221 545	6 111 549
Neutralisation des actions propres	- 49 682	- 42 720	- 41 075
Nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice	7 171 863	7 178 825	6 070 474
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période hors éléments dilutifs	7 171 863	6 762 871	6 070 474
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période y compris éléments dilutifs	7 171 863	6 775 311	
Résultat de base par action	**- 8,44**	**5,54**	**4,39**
Résultat dilué par action	**- 8,44**	**5,53**	**4,88**

4.5 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Total	Indemnités de fin de carrière	Risques de change ou postérieurs aux cessions
Clôture au 31 décembre 2006	**938**	**200**	**738**
Dotations de la période	100		100
Reprises pour non utilisation	- 100	- 100	
Effets des variations de périmètre			
Clôture au 31 décembre 2007	**938**	**100**	**838**
Dotations de la période	175	75	100
Reprises pour non utilisation	640		640
Effets des variations de périmètre			
Clôture au 31 décembre 2008	**473**	**175**	**298**

La dotation à la provision pour risques postérieurs aux cessions est liée pour 100 K€ à une cession effectuée en 2008.
La provision de 98 K€ chez Financière Bagatelle ne peut être reprise à ce jour, le dossier fiscal concerné n'étant pas définitivement clos.
Le montant provisionné est tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.
Les différends et litiges en cours font l'objet d'un exposé détaillé dans le paragraphe 6.5.
La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux actualisation à 3,73 % correspondant au taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

4.6 Impôts différés

Les impôts différés passifs sont liés à l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs dégagés par la valorisation en valeur de marché des immobilisations financières.

Les impôts différés sur les provisions fiscalement non déductibles n'ont pas été pris en compte en l'absence de date certaine pour la reprise de ces provisions.

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	
Impôts différés au 31 décembre 2007	**2 681**
Résultat	- 2 073
Effet des regroupements d'entreprises	
Autres mouvements	
Capitaux propres	- 608
Impôts différés au 31 décembre 2008	**0**

5. Informations relatives au compte de résultat

Les revenus regroupent les prestations de services facturées.
Les charges correspondent aux charges courantes d'exploitation.

5.1 Résultat sur opérations en capital

Sont classées dans cette rubrique (a) les plus ou moins-values nettes, réalisées suite aux cessions des immobilisations financières, (b) le solde des dotations et reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risques (cf paragraphe 5.2 ci-après), (c) la variation en juste valeur constatée sur la période (IAS 28 et IAS 39) et éventuellement (d) les autres produits en capital.

Au total (y compris les dotations aux provisions), le résultat sur opérations en capital est négatif de <56 967> K€ à fin 2008, compte tenu des baisses de valeur enregistrées sur toutes les classes d'actifs : *private equity* (France et pays émergents), fonds de gestion alternative.

5.2 Dotations / reprises de provisions sur immobilisations financières et pour risque

Le solde négatif de <2 649> K€ au 31 décembre 2008 correspond aux dotations nettes pour dépréciation d'investissements financiers.
Il fait partie du résultat sur opérations en capital.

5.3 Autres produits et charges opérationnels

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, le montant positif de 65 K€ correspond principalement à une indemnité reçue à la suite d'un litige ancien.

5.4 Impôts

Intégration fiscale

L'IDI est intégré fiscalement avec des filiales détenues à plus de 95 % : IDI SERVICES, IDIFINE et OGI ALBAN.

Le gain d'intégration fiscale est conservé par l'IDI. En 2008, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à 104 K€ contre 37 K€ en 2007.

Impôts

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2008	2007
Impôts exigibles	- 1 367	6 912
Impôts différés	- 608	- 2 607
Total	**- 1 975**	**4 305**

Les « impôts différés » concernent l'écart d'impôt sur les plus-values latentes des actifs financiers à la juste valeur par résultat (IAS 28 et IAS 39) ; ils sont négatifs.

Les « impôts exigibles » correspondent à un remboursement d'impôt à Domosys Finance.

La rationalisation de la charge d'impôt se détaille comme suit :

	2008		2007	
En milliers d'euros	**Résultat avant impôt**	**Impôt**	**Résultat avant impôt**	**Impôt**
Résultat	**- 74 716**	**- 1 975**	**41 786**	**4 305**
Différences permanentes		1 452		458
Différence entre le taux d'impôt de droit commun et le taux réduit d'impôt		- 6 520		9 362
Variation du taux d'impôt différé et impôt différé sur les plus-values latentes des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				
Crédits d'impôt et autres		337		
Contribution additionnelle				-196
Impôts différés actifs non reconnus		- 18 197		
Charge d'impôt théorique à 33,33 %		**- 24 903**		**13 929**

6. Autres informations

6.1 Risques de liquidités

À fin avril 2009, à l'identique du 31 décembre 2008, la société n'a pas de risque de liquidité.

Les covenants des emprunts bancaires concentis à IDI imposent la mise en garantie de titres de filiales du Groupe, de sociétés cotées ou de fonds de hedge. Si la valeur des titres remis en garantie diminue les covenants prévoient l'obligation d'ajuster à la hausse le nombre de titres remis en garantie pour qu'il n'y ait pas de diminution de l'assiette de la garantie.

Par ailleurs, et compte tenu de l'environnement des dettes sur le marché du capital investissement, le Groupe IDI est particulièrement attentif au respect par les sociétés dans lesquelles il a investi des covenants stipulés dans les contrats de financement. À cet effet, le Groupe IDI a demandé à ses participations de le tenir informé de tout non respect des covenants.

6.2 Risques de marché

Risque de change

■ L'IDI emprunte généralement en dollars pour un montant quasi équivalent à l'investissement initial, quelque soit son mode de financement. C'est ainsi que lors d'un investissement en dollars, le Groupe emprunte un montant équivalent en dollars. Ainsi, en cas de baisse du dollar par rapport à l'euro, le Groupe enregistre une perte sur l'investissement en dollar qu'il convient de déprécier mais réalise simultanément un gain latent sur l'emprunt en dollar. Le gain latent sur l'emprunt n'est pas enregistré en produit dans les comptes sociaux (il figure en écart de conversion) mais l'est dans les comptes consolidés. Lorsque l'emprunt en dollar est remboursé, le gain est enregistré dans les comptes sociaux et est alors neutralisé en consolidation. En cas de hausse du dollar, le compte de résultat enregistre la perte latente sur les emprunts et les plus values latentes sur les investissements sont incluses dans la situation nette en application des procédures IFRS.

■ Le Groupe réalise aussi des ventes à terme de dollars. À chaque dénouement d'une vente à terme, le résultat est enregistré en comptabilité (perte ou profit de change). À chaque arrêté de compte, le résultat latent de la vente à terme est également enregistré dans les comptes consolidés. Le montant des ventes à terme en dollars au 31 décembre 2008 est de 46 millions de dollars, soit l'équivalent de 33,053 millions d'euros (faisant apparaître un profit latent de 1 339 898 euros).

■ Le montant des emprunts en dollars et des ventes à terme est ajusté périodiquement en fonction de l'évolution et de la variation de la valeur des investissements concernés. En fin d'année 2008, l'IDI avait un endettement total de 31,5 millions de dollars, ainsi que des ventes à terme portant sur 46 millions de dollars pour un encours d'investissement (hors cession en cours) de 79,109 millions de dollars, soit un montant non couvert de 1,609 millions de dollars environ. L'évolution du dollar entre le 31 décembre 2008 et le 31 mars 2009 (- 4,5 % environ) entraine un profit potentiel de 52 907 euros.
Au cours du premier trimestre 2009, l'IDI a remboursé la totalité du solde des emprunts en dollars liés aux fonds de hedge et a réduit ses ventes à terme, au fur et à mesure de la poursuite de la cession des fonds de hedge (qui a été importante au début de l'année 2009). De ce fait, les cessions de fonds sont intervenues à des cours en euros supérieurs au niveau de fin 2008.
En contrepartie, le dénouement des ventes à terme et le remboursement desdits emprunts se sont traduits par une perte de change de 1 172 900 euros au 1er trimestre 2009.

Par ailleurs, l'en-cours des ventes à terme au 31 mars 2009 (ramené à 31 millions de dollars) se traduit à cette date par un profit latent de 631 195 euros.

Risques de taux

Placements de trésorerie

Les emplois de trésorerie à taux variable représentent la totalité des placements de trésorerie. Une petite partie est placée en banque par l'intermédiaire de l'établissement financier du Groupe, IDIFINE ; l'essentiel est en SICAV de trésorerie : tous les véhicules utilisés sont indexés sur le taux du marché monétaire et ne supportent donc pas de risque en capital (SICAV détenant exclusivement des obligations d'États européens ou SICAV monétaires court terme, gérées par de grands établissements bancaires).

Dettes financières

Elles sont toutes à taux variable. Le Groupe n'a pas de politique de couverture systématique du risque d'évolution des taux d'intérêts. Le Groupe ne s'est pas couvert sur le risque des taux d'intérêt en 2008.

En milliers d'euros	1 an au plus	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt obligataire [a]	4 000			4 000
Emprunts en dollars exprimés en euros [b]		22 634		22 634
Emprunts bancaires en euros [c]		10 000		10 000
Autres [d]	36 843			36 843
Total	**40 843**	**32 634**		**73 477**

(a) Emprunt obligataire : le montant de 4 000 K€ correspond, chez Domosys Finance, à la part des tiers dans un emprunt souscrit par tous les associés (montant nominal de 3 565 K€ majoré des intérêts). Il est « non recourse ».

(b) La totalité des emprunts en dollars, dont la contrepartie était bloquée à titre de garantie, à été remboursée en 2008.

Fin 2008, l'encours de l'emprunt en dollars US, avec nantissement de fonds de hedges à due concurrence est revenu à 31,5 millions de US dollars, correspondant à 22 634 K€ ; cet emprunt a été totalement remboursé le 6 février 2009.

(c) L'IDI bénéficie d'une autorisation d'emprunt auprès de deux établissements bancaires pour un total de 30 245 K€, dont les taux sont variables. Sur ce total, 10 K€ avaient été tirés à fin 2008 ; ce montant était totalement remboursé au 31 mars 2009.

En garantie de ces autorisations d'emprunt, le Groupe a nanti des titres non cotés (titres de filiales) et des actions cotées.

(d) Autres : le montant global de 36 843 K€ correspond à hauteur de 30 809 à des dettes contractées par Domosys Finance (dont 27 400 K€ sont « non recourse ») et à hauteur de 6 034 K€ à des dettes à court terme (dont 5 957 K€ dues par IDI Emerging Markets à sa banque au titre d'une vente à terme de dollars).

Remarque : parmi les dettes financières (a) et (d), un montant de 34 809 K€ a été, au 1er trimestre 2009, rééchelonné en dettes à moyen terme ramenant ainsi les dettes à court terme à 6 034 K€.

Risques de prix

Le Groupe IDI détient des titres cotés qui proviennent :

- soit de son activité de capital investissement : participations dans des sociétés non cotées dont les titres ont été introduits en bourse ou dans des sociétés déjà cotées (exemple : Avanquest),
- soit dans son activité de placements financiers : acquisition d'actions cotées et de parts de fonds détenteurs d'actions cotées, ainsi qu'investissements dans des fonds de gestion alternative (hedge funds).

Le Groupe IDI est donc susceptible d'être affecté par une éventuelle évolution négative des cours de Bourse des valeurs cotées qu'elle détient dans son portefeuille, et ce à un double titre :

- par la baisse de son actif net à un moment donné,
- par l'impact que cette baisse aura sur les plus-values ou moins-values réalisées lors des cessions en Bourse de ces valeurs par la Société.

Une variation de 10 % des cours de bourse pourrait avoir un impact de 677 K€ pour les « actions tierces » et de 0,08 K€ pour les « actions propres ». Une variation de 10 % des critères de valorisation des titres non cotés pourrait de son côté avoir un impact de 17 210 K€.

6.3 Gestion du capital

Les principaux aspects de la gestion du capital sont exposés dans le document de référence sous la rubrique « Gestion du capital ». Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- accroissement de l'ANR sur longue période,
- une amélioration de la liquidité de l'action IDI,
- une réduction de la décote de holding (qui s'est fortement accrue en 2008 et 2009 avec la crise),
- un rendement de l'action représentant au moins 2,5 % de l'ANR par action.

S'agissant de la structure financière, l'IDI souhaite avoir un bilan équilibré avec un endettement net (dette financière déduction faite de la trésorerie disponible) inférieur à 25 % des fonds propres consolidés ; l'IDI dispose depuis fin 2008 d'une trésorerie nette positive qui est passé de 35 millions d'euros fin 2008 à 70 millions d'euros fin mars 2009.

6.4 Instruments financiers

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. A la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des actifs financiers est déterminée selon la méthode décrite dans les principes comptables.

La juste valeur des emprunts et des dettes financières est déterminée en actualisant les flux contractuels aux taux d'intérêts du marché. La totalité des dettes financières du Groupe est contractée à taux variable, de ce fait l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des dettes financières n'est pas significatif.

La juste valeur des dettes fournisseurs, des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

Pour les exercices clos au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008, l'analyse des instruments financiers par méthode de comptabilisation est la suivante :

31/12/2008	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	274 479	184 668	89 678		133	
Créances d'exploitation	1 138				1 138	
Autres créances	88 833					
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	0					
Valeurs mobilières de placement	71 648	71 648				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5 425	5 425				
Total actifs financiers	**441 523**					
Passifs financiers						
Dettes financières	73 477					73 477
Dettes d'exploitation	2 654					2 654
Impôts et dividendes exigibles	-					
Autres dettes [(a)]	43 511					43 511
Total passifs financiers	**119 642**					**119 642**

(a) dont 34 552 K€ correspondant à des engagements de souscription (non encore libérés au 31/12/2008) pris par IDI Emerging Markets dans des fonds de *private equity* dans des pays émergents, la part de l'IDI dans ces engagements est de 46,39 %, soit 16 030 K€.

31/12/2007	Valeur comptable	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Actif disponible à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Actifs financiers						
Immobilisations financières	419 828	251 893	167 813		122	
Créances d'exploitation	626				626	
Autres créances	3 593				3 593	
Trésorerie gagée en garantie du remboursement des emprunts en devises	79 912	79 912				
Valeurs mobilières de placement	1 316	1 316				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	24 537	24 537				
Total actifs financiers	**529 812**	**357 658**	**167 813**	**0**	**4 341**	**0**
Passifs financiers						
Dettes financières	163 833					163 833
Dettes d'exploitation	4 024					4 024
Impôts et dividendes exigibles	1 526					1 526
Autres dettes	42 491					42 491
Total passifs financiers	**211 874**	**0**	**0**	**0**	**0**	**211 874**

6.5 Différends et litiges

Le Groupe IDI est aujourd'hui engagé dans quelques litiges ou différends qui sont décrits ci-après. Ces litiges ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats de l'IDI.

■ Concernant les opérations immobilières, sur les différents procès en cours au 31 décembre 2003, initiés par des sociétés civiles de construction vente (ou des sociétés en nom collectif) dont l'IDI était associé minoritaire et qui sollicitaient le paiement par l'IDI de sommes qui correspondaient au solde débiteur du compte de l'IDI dans leurs livres et à sa quote-part dans leurs pertes, la situation a évolué de telle sorte que ces procédures ont désormais pris fin par signature de transactions, à l'exception de la procédure relative à la SCI Loucheur laquelle a fait l'objet d'un rétablissement par devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon. Aux termes de ces dernières écritures en date du 26 décembre 2008, la SCI Loucheur a demandé la condamnation de la société IDI à lui rembourser, en deniers ou quittance, le solde débiteur de son compte courant d'associé au 31 décembre 2004, dont le montant en principal s'établit à 58 663 euros ainsi que les intérêts y afférents et à lui payer la somme de 14 767,18 euros au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile. Elle a, par ailleurs, sollicité la condamnation de la société IDI aux entiers dépens d'instance.

■ Dans le cadre de la procédure judiciaire consécutive à l'acquisition par la Société IDI, le 6 août 2003, d'une participation minoritaire au capital d'une société (procédure au fond dans le cadre de laquelle l'actionnaire principal de cette société contestait la validité et la régularité de cette acquisition, et ayant donné lieu à un jugement du Tribunal de Commerce de Paris du 25 juin 2007, prononçant la nullité de l'acquisition intervenue au profit de la Société IDI), la Cour d'Appel de Paris a, aux termes d'un arrêt infirmatif rendu le 1er juillet 2008, déclaré l'acquisition intervenue au profit de la Société IDI opposable à la société et à son actionnaire principal, et condamné ce dernier au paiement à la Société IDI d'une indemnité de 50 000 euros au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. La société et son actionnaire principal ont formé un pourvoi à l'encontre de cet arrêt, la procédure étant actuellement pendante devant la Cour de Cassation.

■ Par ailleurs, un contentieux qui avait pour objet la valeur de rachat à l'IDI d'une participation minoritaire détenue par son ancienne filiale COPARIS dans une société à majorité familiale ayant fait le choix de ne pas être cotée en bourse, a connu un aboutissement équitable et satisfaisant. Compte tenu des décisions judiciaires obtenues par l'IDI, ainsi que des délais et coûts impliqués pour les deux parties par une procédure complexe, une solution transactionnelle est intervenue. Les titres ont été payés à l'IDI conformément à la transaction et toutes les procédures ont été radiées sur la base d'un pur et simple désistement réciproque d'instance et d'action.

■ L'IDI s'est en outre trouvée contrainte d'intervenir dans un contentieux opposant l'acheteur d'un immeuble aux associés et aux dirigeants d'une société dont l'IDI était actionnaire. Cette procédure est toujours pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

■ IDI est partie à une procédure en comblement de passif initiée par le liquidateur d'une société EGS (« Effective Gear Systems »), laquelle a été placée en redressement judiciaire puis en liquidation en novembre 1999. La responsabilité d'EURIDI, devenue IDI, est recherchée en sa qualité d'administrateur d'EGS. Le liquidateur a sollicité en première instance la condamnation solidaire de l'ensemble des dirigeants d'EGS au paiement du passif net lequel s'élève à la somme de 7 649 900,41 euros. Le Tribunal de Commerce de Poitiers a rendu son jugement le 21 juillet 2006. La société EURIDI a été condamnée au paiement d'une somme de 8 000 euros au titre de l'insuffisance d'actif.

Un appel a été interjeté par deux des anciens dirigeants d'EGS, Monsieur Franck SAVARD et Monsieur Christian GAUTHIER.

Le liquidateur et EURIDI se sont réciproquement engagés à accepter les termes du jugement rendu le 21 juillet 2006.

Dans le cadre de la procédure d'appel, aucune demande n'est donc formulée à l'égard d'IDI qui sollicite sa mise hors de cause. La procédure est pendante devant la Cour d'appel en raison de négociations entre les appelants et le liquidateur. La prochaine date d'audience de mise en état a été fixée au 24 juin 2009.

■ Procédure en cours opposant IDI venant aux droits de COPARIS à l'Union des Producteurs de Saint Emilion : cette procédure est actuellement pendante devant la Cour d'Appel de Bordeaux, statuant comme cour d'appel de renvoi, après cassation par arrêt de la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation du 26 mars 2008 ; à l'origine de cette procédure, le prêt consenti par COPARIS aux droits de laquelle vient IDI, a été garanti par l'acte de cautionnement souscrit par l'Union des Producteurs de Saint Emilion, en date du 30 mars 1993.

Par jugement du 21 janvier 1997, le Tribunal de Commerce de Libourne a condamné au profit de COPARIS aux droits de laquelle vient IDI, l'Union des Producteurs de Saint Emilion à lui payer en sa qualité de caution la somme de 1 680 000 FRF assortie des intérêts de droit à compter du 6 septembre 1994, lequel jugement a été confirmé par un arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux du 21 novembre 2006, la Cour ayant écarté le moyen soulevé par la caution, pris de la nullité du cautionnement faute d'autorisation préalable du conseil d'administration de l'Union des Producteurs de Saint Emilion.

Cette décision de cassation laisse néanmoins intacte la question de savoir si les dispositions des statuts de la société coopérative (Union des Producteurs de Saint Emilion) subordonnant la validité du cautionnement à l'autorisation au préalable du conseil d'administration, sont opposables ou non à COPARIS aux droits de laquelle vient IDI ; cette affaire n'ayant pas encore été fixée devant la Cour d'Appel de renvoi.

■ Enfin, la société IDI a assigné la société LASCOM et Monsieur HENRIOT devant le Tribunal de Commerce d'Evry le 22 octobre 2008. La société IDI sollicite que la société LASCOM soit condamnée à lui verser une somme de 81 378,83 € au titre du remboursement d'échéances d'un emprunt obligataire du 24 mai 2004 et qu'il soit fait injonction à la société LASCOM d'attribuer à la société IDI 250 000 actions LASCOM résultant de l'exercice du même nombre de bons de souscription d'actions qui avaient été émis en 2004. Dans des conclusions déposées le 20 janvier 2009, la société Lascom et M. Henriot soulèvent différents moyens afin de s'opposer aux demandes formulées par la société IDI et demandent en outre que la société IDI soit condamnée à verser à Lascom la somme de 549 744,95 € dans la mesure où IDI aurait été indûment remboursée d'un emprunt obligataire émis en 2000. Cette affaire est actuellement pendante devant le Tribunal de commerce d'Evry et devrait au plus tôt être plaidée au cours du deuxième semestre 2009.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas depuis les douze derniers mois, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'IDI a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'IDI et/ou du Groupe IDI.

D'une manière générale, concernant l'évaluation de la provision pour risques, à chaque arrêté semestriel ou annuel, les risques font l'objet d'une évaluation ligne à ligne : risques postérieurs à une cession (garantie de passif, complément de prix…) ou litiges en cours.

Le montant de la provision pour risques au bilan est alors revu de façon qu'il soit tel qu'il n'existe pas de risque résiduel significatif non provisionné.

Compte tenu de l'évolution des litiges décrits ci-dessus, il n'a pas été jugé opportun de constituer de provision à ce titre à fin 2008.

6.6 Engagements hors bilan à fin 2008

Engagements reçus

En milliers d'euros	31/12/2008
IDI	
Total des engagements reçus	**Néant**

Engagements donnés

En milliers d'euros	31/12/2008
IDI	
Nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros	30 245
Ventes à terme en dollars non dénoués au 31/12/2008	33 053
Fonds de hedge bloqués en garantie d'un emprunt de 31,5 millions de dollars	22 634
Engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM	31 350
Engagements de versement sur dossiers	660
Garantie de passif	1 180
Total des engagements donnés	**119 122**

- Dans le cadre de l'acquisition de sa participation dans ALBINGIA au travers de la holding Financière Miro, IDI s'est engagé, vis-à-vis de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM), dans la limite d'un montant de 45 M€ (montant diminué dans notre engagement hors bilan du montant des obligations convertibles souscrites par IDI, soit 13,65 M€) à apporter les fonds propres nécessaires pour contribuer, le cas échéant, au respect de l'exigence de marge de solvabilité au niveau du Groupe ALBINGIA. Cet apport pourra prendre la forme de conversion des obligations convertibles souscrites par IDI au moment de l'acquisition d'ALBINGIA et / ou de souscription à une augmentation de capital ou toute autre forme appropriée. Cette exigence de marge de solvabilité est appréciée lors de chaque exercice et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2011, échéance du business plan présenté à l'ACAM par les actionnaires de Financière Miro lorsque ces derniers ont demandé, lors de l'acquisition d'ALBINGIA, à l'ACAM d'être exclus du champ de surveillance complémentaire de la société ALBINGIA dans les conditions prévues à l'article L. 334-3 du code des assurances.
- Pour une entreprise au capital de laquelle le Groupe IDI est entré en 2007, il a été convenu que :
  - si une procédure en cours se terminait favorablement par le paiement d'une indemnité à cette entreprise, cette indemnité serait reversée au cédant. Ce reversement serait donc financièrement neutre pour les acquéreurs, dont le Groupe IDI,
  - si la procédure en cours visant à modifier les modalités de rémunération de cette entreprise dans l'une de ses branches d'activité se terminait favorablement, alors les acquéreurs verseraient au cédant un complément de prix dont la part pour le Groupe IDI s'élèverait à 2,6 millions d'euros.

6.7 Effectif

Au 31/12/2008, l'effectif total des sociétés consolidées en nombre de personnes est de : 17.

6.8 Parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de IDI et les filiales mentionnées dans la note 3.

IDI est détenue majoritairement par la société ANCELLE ET ASSOCIÉS.

Les transactions réalisées avec les parties liées correspondent à la rémunération versée en qualité de gérant à la société ANCELLE ET ASSOCIÉS tel qu'indiqué ci-dessous.

L'IDI n'a pas consenti de prêt ni aucune garantie à ses dirigeants.

6.9 Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance de l'IDI se sont élevés à 41 910 € au titre de 2008.

Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a enregistré au titre de la rémunération en qualité de gérant d'ANCELLE ET ASSOCIÉS une somme de 2 317 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2008 (1 346 K€), d'autre part au complément dû au titre des résultats 2007 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008 (280 K€) et en outre au complément estimé dû au titre des résultats 2008 (690 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009.

Les rémunérations de Monsieur Christian LANGLOIS-MEURINNE et Monsieur François MARMISSOLLE qui sont les deux mandataires sociaux d'ANCELLE ET ASSOCIÉS, unique gérant de l'IDI, sont assumées en totalité par ANCELLE ET ASSOCIÉS. Au titre de l'exercice 2008, ANCELLE ET ASSOCIÉS a versé un salaire brut de 349 113 euros à Christian LANGLOIS-MEURINNE et un salaire brut de 224 283 euros à François MARMISSOLLE. ANCELLE ET ASSOCIÉS a mis à la disposition de Christian LANGLOIS-MEURINNE et François MARMISSOLLE une voiture de fonction. Aucune autre rémunération ou avantage ne leur a été consenti.

Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a versé à ANCELLE et ASSOCIÉS en début d'année une somme de 1 373 K€ TTC correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme de 47 K€ TTC correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultats 2008 après approbation des comptes 2008 par l'Assemblée Générale.

6.10 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Exercices couverts : 2007 et 2008

	Mazars et Guérard				DELOITTE Marque et Gendrot			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur [1]	109 750	136 000	73,91	100	118 750	124 000	64,26	96,69
Filiales intégrées globalement	26 250		17,68		64 050	4 250	34,66	3,31
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	8 000		5,39		2 000		1,08	
Filiales intégrées globalement	4 500		3,03					
Sous-total	**148 500**	**136 000**	**100 %**	**100 %**	**184 800**	**128 250**	**100 %**	**100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total								
Total	**148 500**	**136 000**	**100 %**	**100 %**	**184 800**	**128 250**	**100 %**	**100 %**

(1) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

Au cours des exercices clos le 31 décembre 2007 et 2008, le Groupe n'a pas confié à ces Commissaires aux comptes ou aux membres de leur réseau d'autres prestations de nature par exemple juridique, fiscal ou social.

6.11 Actif net réévalué par action

Au 31 décembre 2008, l'actif net réévalué du Groupe, 216 087 K€, est ventilé entre :

Part des commandités	15 700
Part des commanditaires	200 387

Par ailleurs, des BSA ont été émis en 2 tranches pour un total de 409 474 + 74 370 = 483 844. La quote-part de ces BSA qui serait théoriquement exerçables fin 2008 (206 574) ne peut pas l'être puisque la condition de hurdle (hausse de 5 % par an de l'ANR par action de l'IDI) n'est pas remplie et de surcroit le prix de souscription par action de ces BSA (33,877 € et 36,17 €) est très supérieur à l'actif net réévalué à fin 2008 (27,94 €) et a fortiori au cours de bourse (13,60 € dernier cours 2008).

La valeur de l'ANR par action a donc été calculée sur 7 171 863 actions soit :

7 221 545	Actions existantes à fin 2008
- 49 682	Actions propres à fin 2008
-	Actions à émettre après l'exercice des BSA (cf ci-dessus)
7 171 863	

L'ANR par action à fin 2008 est ainsi de 27,94 €, soit une diminution en 2008 de 29,28 %. Cet ANR se compare à celui de fin décembre 2007 (40,61 €) diminué du dividende versé en juillet 2008 (1,10 €), soit 39,51 €.

7. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

En raison des conditions de marché, le Groupe a décidé de ne pas donner suite à un certain nombre d'opportunités d'investissement, les valorisations lui semblant trop élevées ou les métiers trop exposés à une dégradation de la conjoncture. Le Groupe IDI compte et reste très sélectif dans sa politique d'investissement.

De ce fait, au cours du premier trimestre 2009, les investissements ont été très limités. Par ailleurs, l'IDI a cédé sa participation dans ISIOM (au prix retenu dans l'ANR au 31 décembre 2008) et a surtout poursuivi la cession de son portefeuille de fonds de gestion alternative (41 millions d'euros de rentrées de fonds). L'IDI a ainsi été en mesure de rembourser les soldes de ses dettes financières, de sorte que le Groupe dispose à fin mars 2009 d'une trésorerie d'environ 70 millions d'euros nette de toutes dettes.

Par ailleurs, l'IDI n'a pas eu à enregistrer de nouvelles provisions et l'ANR au 31 mars 2009 s'est établie en légère progression à 28,16 euros par action (chiffre non encore audité par les commissaires aux comptes).

Dès que la visibilité économique s'améliorera, l'équipe IDI, dans sa nouvelle organisation, sera en bonne position pour saisir de nouvelles opportunités d'investissement et ainsi permettre à l'ANR de l'IDI de reprendre sa progression.

15. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Selon les normes IFRS en vigueur et comme indiqué dans la note 1.5, votre société enregistre ses actifs financiers à leur juste valeur.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des justes valeurs pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric NEIGE	Franck BOYER

16. Comptes sociaux

A. Bilan au 31 décembre

ACTIF (en euros)	2008			2007	2006
	Valeur d'origine	Amortissement ou provision	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
ACTIF IMMOBILISÉ	**316 808 584**	**75 640 725**	**241 167 859**	**322 734 962**	**267 351 856**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 006	5 275	4 732	5 732	18 534
Fonds commercial					11 801
Autres immobilisations incorporelles	10 006	5 275	4 732	5 732	6 733
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	451 721	122 558	329 164	346 919	355 853
Autres immobilisations corporelles	451 721	122 558	329 164	346 919	355 853
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	316 346 857	75 512 893	240 833 964	322 382 311	266 977 469
Titres de participation	187 077 701	46 929 245	140 148 456	83 245 851	77 136 772
Créances rattachées à des participations					300 000
Autres titres	116 950 240	25 090 117	91 860 124	233 381 967	186 565 696
Créances rattachées aux autres titres	758 572	696 654	61 918	3 128 494	2 344 207
Autres prêts	4 890 000	2 780 000	2 110 000		
Autres immobilisations financières	122		122	122	450
Intérêts courus sur immobilisations financières	6 670 222	16 877	6 653 345	2 625 878	630 344
ACTIF CIRCULANT	**70 052 150**	**4 950**	**70 047 200**	**102 426 078**	**85 799 548**
CRÉANCES	8 576 415	4 950	8 571 464	17 773 708	8 103 408
Avances et acomptes versés	699 106		699 106		
Créances clients et comptes rattachés	28 883		28 883	59 800	4 126
Autres créances	7 848 426	4 950	7 843 475	17 713 908	8 099 281
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	57 764 984		57 764 984	1 304 206	2 197 431
Valeurs mobilières de placement	57 764 984		57 764 984	1 304 206	2 197 431
DISPONIBILITÉS	3 710 751		3 710 751	83 348 165	75 498 709
Disponibilités	3 710 751		3 710 751	83 341 987	75 486 395
Intérêts courus				6 178	12 313
COMPTES DE RÉGULARISATION	**71 376**		**71 376**	**42 595**	**71 955**
Charges constatées d'avance	71 376		71 376	42 595	71 955
ÉCART DE CONVERSION ACTIF					
TOTAL ACTIF	**386 932 110**	**75 645 675**	**311 286 435**	**425 203 636**	**353 223 358**

PASSIF (en euros)	2008	2007	2006
CAPITAUX PROPRES	**199 677 396**	**241 734 547**	**156 660 026**
Capital social	51 272 970	51 272 970	43 391 998
Primes et BSA	131 425 539	131 425 539	94 708 341
Réserve légale	5 127 297	4 339 199	3 685 866
Réserves réglementées			
Autres réserves	92 838	72 201	47 268
Report à nouveau	44 652 101	7 161 080	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 32 893 349	47 463 557	14 826 553
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	**300 000**	**840 000**	**840 000**
Provisions pour risques	300 000	840 000	840 000
DETTES	**109 446 189**	**175 219 500**	**189 690 078**
Avances financières	243 631	3 735 386	4 096 469
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 634 300	124 802 793	149 214 479
Emprunts et dettes financières divers	8 481	8 351	8 302
Intérêts courus	22 192	122 307	427 700
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 912	661 028	519 932
Dettes fiscales et sociales	218 472	2 064 356	4 416 402
Dettes sur immobilisations	71 842 804	41 329 295	29 363 280
Autres dettes	4 316 398	2 495 983	1 643 514
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
ÉCART DE CONVERSION PASSIF	**1 862 851**	**7 409 589**	**6 033 253**
TOTAL PASSIF	**311 286 435**	**425 203 636**	**353 223 358**

B. Compte de résultats au 31 décembre

COMPTE DE RÉSULTATS	2008	2007	2006
PRODUITS D'EXPLOITATION	**383 827**	**905 400**	**951 863**
Prestations de services	279 772	796 155	257 903
Reprises sur provisions et amortissements et transf.de charges	314	350	38
Autres produits	3 049	6 549	7 075
Refacturations	100 693	102 346	686 848
CHARGES D'EXPLOITATION	**- 8 130 827**	**- 11 542 408**	**- 9 520 183**
Achats et charges externes	- 2 700 404	- 3 131 003	- 2 560 312
Impôts, taxes et versements assimilés	- 250 622	- 247 430	- 236 846
Salaires et traitements	- 1 261 252	- 1 756 250	- 801 337
Charges sociales	- 407 862	- 590 867	- 327 928
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	- 18 756	- 19 315	- 37 423
Autres charges	- 3 491 930	- 5 797 544	- 5 556 337
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**- 7 746 999**	**- 10 637 007**	**- 8 568 320**
PRODUITS FINANCIERS	**25 282 752**	**22 048 313**	**16 097 579**
Dividendes	4 561 248	1 997 345	8 074 468
Produits des titres et créances	5 156 788	2 370 852	912 078
Produits de trésorerie	3 233 030	3 922 161	2 682 130
Reprises sur provisions			3 738 502
Différences positives de change	9 949 782	12 966 667	404 110
Produits nets sur cession VMP	2 381 904	791 289	286 290
CHARGES FINANCIÈRES	**- 17 560 328**	**- 8 430 608**	**- 7 747 757**
Dotation aux provisions	- 16 877		
Charges de trésorerie et emprunts	- 4 683 310	- 7 823 820	- 6 854 881
Différences négatives de change	- 5 038 582	- 606 788	- 892 876
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	- 7 821 559		
RÉSULTAT FINANCIER	**7 722 424**	**13 617 705**	**8 349 822**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**- 24 575**	**2 980 698**	**- 218 498**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**43 935 833**	**69 439 707**	**46 071 566**
Sur opérations de gestion	184 185	36 416	296 150
Sur opérations de capital	2 226 511	6 579 394	5 824 980
Reprises sur provisions et transfert de charges	13 202 793	12 593 014	26 541 921
Profits nets sur opérations de capital	28 322 344	50 230 883	13 408 516
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**- 76 804 607**	**- 18 079 627**	**- 24 520 341**
Sur opérations de gestion	- 5 643	- 904 947	- 90 231
Sur opérations de capital	- 541 991	- 1 007 413	- 7 813 979
Dotations aux amortissements et provisions	- 61 671 619	- 14 617 699	- 13 997 577
Pertes nettes sur opérations de capital	- 14 585 355	- 1 549 568	- 2 618 554
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ET SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	**- 32 868 774**	**51 360 080**	**21 551 225**
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		**- 6 877 221**	**- 6 506 174**
RÉSULTAT NET	**- 32 893 349**	**47 463 557**	**14 826 553**

C. Annexe aux comptes sociaux

1. Principes comptables

1.1 Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été élaborés et présentés conformément aux règles du Plan Comptable Général, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

Ces comptes sont tenus en euros, selon les règles françaises.

1.2 Immobilisations corporelles

Elles sont amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée.
Les durées retenues sont les suivantes :
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5 ans et 3 ans

1.3 Immobilisations financières

- Prix de revient brut : les titres et créances sont inscrits soit pour leur valeur d'acquisition soit pour leur valeur d'apport lors de fusions.
- Provisions pour dépréciation : elles sont calculées pour ajuster la valeur d'inventaire à la valeur probable de négociation estimée à la clôture de l'exercice.
- En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Leur prix de revient brut correspond à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession, la méthode FIFO est appliquée.

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est évalué en fonction de la plus ou moins value globale par rapport au cours de bourse au 31 décembre.

1.5 Provisions pour risques

Au delà des provisions pour dépréciation qui couvrent les risques d'évaluation des titres en portefeuille, il a été jugé prudent de constituer, au passif du bilan, une provision destinée à couvrir les risques identifiés et appréciés cas par cas, liés à l'activité de la société.

1.6 Titres de participation

Ils comprennent les titres reclassés en 1995, conformément à l'instruction du 18/07/1995, 4B-4-95, au compte « Titres bénéficiant du régime des plus-values à long terme ».

1.7 Créances, dettes et emprunts en monnaie étrangère

Au 31 décembre 2008 un écart de conversion passif a été comptabilisé sur des emprunts contractés en dollar US, et ce afin de tenir compte de l'évolution de cette devise depuis la comptabilisation des emprunts.

Les créances et les dettes en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites :
- à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente,
- au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent.

1.8 Opérations à terme en monnaie étrangère

Les résultats sur les opérations à terme en monnaie étrangère sont comptabilisés.

À la clôture de l'exercice, les contrats en cours sont évalués au cours de la devise à la date de clôture.

En cas de perte latente, un provision pour risque de change est comptabilisée.

Au 31/12/2008, les ventes à terme non dénouées font ressortir un profit latent de 1 340 K€.

1.9 Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les dotations, les reprises de provisions et le résultat de cession des immobilisations financières.

2. Informations relatives au bilan

2.1 Immobilisations financières

a) Mouvements de l'exercice (en euros)

	Montant au 31/12/2007	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2008
Prix de revient brut				
Titres de participation	100 193 465	118 404 284	31 520 048	187 077 701
Autres titres	242 189 890	26 522 108	151 761 758	116 950 240
Créances rattachées aux autres titres	3 860 148	1 257 865	4 359 440	758 572
Autres prêts		4 890 000		4 890 000
Autres immobilisations financières	122			122
Intérêts courus	2 625 878	5 667 157	1 622 813	6 670 222
Total	**348 869 501**	**156 741 414**	**189 264 059**	**316 346 856**
Provisions				
Titres de participation	16 947 613	36 474 674	6 493 043	46 929 245
Autres titres	8 807 922	22 116 944	5 834 751	25 090 116
Créances rattachées aux autres titres	731 654		35 000	696 654
Autres prêts		2 780 000		2 780 000
Intérêts courus		16 877		16 877
Total	**26 487 190**	**61 388 496**	**12 362 793**	**75 512 892**

Les mouvements les plus significatifs concernant les titres de participations ont été :

- l'acquisition de titres IDI EMERGING MARKETS, HI-MEDIA et WFC,
- la cession de titres ARMOR, Château LILIAN-LADOUYS, CNIM, HOROSMART, TONNERRE FINANCE

et fonds dans pays émergeants.

Les mouvements les plus significatifs concernant les autres titres ont été :

- la cession des titres IPBM suite aux accords avec le Groupe GE,
- l'acquisition d'obligations Financière Alti et WFC,
- l'acquisition de créances VIVARTE et TDF,
- des acquisitions et cessions d'actions cotées, de divers titres et fonds de gestion alternative.

b) Valeur estimative du portefeuille titres de participation et autres titres (en millions d'euros)

	Montant en début d'exercice (01/01/2008)		Montant en fin d'exercice (31/12/2008)	
	valeur nette	valeur estimative	valeur nette	valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :				
- à la valeur du marché	177,3	199,4	180,1	186,6
- au cours de la bourse	145,1	187,0	60,7	67,7
	322,4	**386,4**	**240,8**	**254,3**

c) Variation de la valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises (en millions d'euros)

Analyse des mouvements	Valeur nette comptable	Valeur estimative
À l'ouverture de l'exercice au 01/01/08	322,4	386,4
Acquisitions de l'exercice	150,8	150,8
Cessions de l'exercice	- 177,4	- 198,7
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	- 55,0	- 55,0
.autres variations de plus values latentes		- 29,2
à la clôture de l'exercice au 31/12/08	240,8	254,3

La valeur estimative du portefeuille de concours aux entreprises à la fin 2008 a été déterminée conformément aux règles EVCA-AFIC.

Pour les titres non cotés :

- Dans les 12 mois de l'acquisition : au prix d'achat sauf évènement important notamment sur la structure d'acquisition.
- Après 12 mois :
  - application de la méthode « multicritères » (comparables cotés, transactions comparables, multiple d'entrée, opérations significatives sur le capital),
  - en cas de résultat inférieur au prix de revient, diminution de valeur (provisions),
  - en cas de revalorisation à la hausse, application d'une décote de 10 à 30 % sur cette valeur réévaluée des titres.

  Si après cette décote, la valorisation est supérieure au prix de revient, cette valeur est conservée ; à défaut, c'est le prix de revient qui est retenu,
  - IDI applique en outre, en tant que de besoin, une décote d'illiquidité liée à la plus ou moins grande liquidité de la participation détenue.

Pour les titres cotés :

- Valorisés au dernier cours de bourse de la période sans décote ;
- Exception : titres cotés faisant l'objet de restrictions de négociabilité / illiquidité valorisés avec une décote comprise entre 5 % et 40 % sur le dernier cours de bourse de la période. En particulier, les « hedge funds » sont valorisés sur la base de leur « net asset value » (NAV) publiée, qui correspond à leur ANR. Cependant pour les fonds bloquant temporairement les demandes de remboursement, une provision d'environ 40 % a été constituée sur la partie faisant l'objet de blocages (dénommée généralement « side pocket »).

2.2 Valeurs mobilières de placement (en euros)

	Valeur d'inventaire au 31/12/2008	Valeur boursière au 31/12/2008
SICAV	52 057 091	52 057 091
Total des valeurs mobilières de placement	**52 057 091**	**52 057 091**

2.3 Échéances des créances et des dettes (en euros)

État des créances	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts	4 909 416	4 909 416	
Autres immobilisations financières	775 571	775 571	
Actif circulant			
- Créances fiscales et sociales	5 184 908	5 184 908	
- Créances clients et comptes rattachés	28 883	28 883	
- Autres créances (1)	701 151	701 151	
- Débiteurs divers	1 962 366	1 962 366	
- Charges constatées d'avance	71 376	71 376	
Total général	**13 633 673**	**13 633 673**	**0**

(1) Concerne à hauteur de 0,597 million d'euros une créance sur IDIFINE qui place ces sommes sur le marché monétaire.

État des dettes	Total	À un an au plus	> À 1 an < À 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*	32 656 492	22 304	32 634 188	
Emprunts et dettes financières diverses	252 111	252 111		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 912	159 912		
Dettes fiscales et sociales	218 472	218 472		
Dettes sur immobilisations	71 842 804	36 011 047	35 831 757	
Autres dettes	4 316 398	4 316 398		
Total général	**109 446 189**	**40 980 244**	**68 465 945**	**0**
* Montant emprunté au cours de l'exercice	20 000 000			
* Montant remboursé au cours de l'exercice	112 268 608			

2.4. Capitaux propres

Capital social :

51 272 969,50 euros.

Il est composé de 7 221 545 actions de 7,10 euros chacune, entièrement libérées (dont 49 682 actions propres à un prix de revient de 825 K€).

Capitaux propres : Variation (en euros).

	Montant au 31/12/2007 avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2007	Variations diverses des réserves	Résultat 2008	Montant au 31/12/2008 avant affectation du résultat
Capitaux propres					
Capital social	51 272 970				51 272 970
Prime d'émission	34 973 664				34 973 664
Prime et boni de fusion	94 708 341				94 708 341
BSA émis	1 743 534				1 743 534
Réserve légale	4 339 199	788 098			5 127 297
Autres réserves	72 201	20 637			92 838
Report à nouveau	7 161 080	37 441 386	49 634		44 652 101
Résultat 2007	47 463 557	- 47 463 557			0
Résultat 2008				- 32 893 349	- 32 893 349
Total	**241 734 547**	**- 9 213 437**	**49 634**	**- 32 893 349**	**199 677 396**
Dividendes versés		9 213 437	- 49 634 (1)		
9 163 803		9 213 437	- 49 634		

(1) Montant correspondant au dividende neutralisé sur les actions d'autocontrôle.

2.5. Provision pour risques et charges (en euros)

	Montant au 31/12/2007	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2008
Provisions pour risques	840 000	300 000	840 000	300 000
dont utilisée				
dont non utilisée			*840 000*	
Total	**840 000**	**300 000**	**840 000**	**300 000**

La provision pour risques inclut notamment la provision pour indemnités de départ à la retraite qui a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

- ratio de stabilité égal à 100 %,
- taux d'augmentation des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation à 3,73 % correspondant aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie,
- âge de départ à la retraite à 70 ans.

2.6. Éléments concernant plusieurs postes de bilan (en euros)

ACTIF	Produits à recevoir	Entreprises (1) liées
Participations		140 148 456
Autres titres immobilisés	6 653 345	
Autres créances		700 978
Intérêts bancaires à recevoir	0	
Total	**6 653 345**	**140 849 433**

PASSIF	Charges à payer	Entreprises liées (1)
Avances financières		143 420
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	21 368	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 912	
Dettes fiscales et sociales	52 382	
Intérêts bancaires dûs	825	
Total	**234 486**	**143 420**

(1) Les entreprises liées correspondent à celles figurant dans le portefeuille « Titres de Participation ».

3. Informations relatives au compte de résultats

3.1 Résultat exceptionnel

Les <32,87> millions d'euros de résultat exceptionnel correspondent à <33,05> millions d'euros de résultat négatif sur le portefeuille titre, à 0,179 million d'euros de profits divers.

3.2 Impôts sur les bénéfices (en euros)

Résultats	Avant impôt	Impôt correspondant Théorique	Impôt correspondant Compensation	Impôt dû	Net
Résultat courant	- 24 575	0	0	0	- 24 575
Résultat exceptionnel					
CT	- 43 390 423	0	0	0	- 43 390 423
LT	10 521 649	175 360	175 360	0	10 521 649
Résultat comptable	**- 32 893 349**	**175 360**	**175 360**	**0**	**- 32 893 349**

L'IDI est intégré fiscalement avec ses filiales détenues à près de 100 % : IDI SERVICES, IDIFINE, OGI ALBAN.

Les filiales paient à l'IDI l'impôt sur les bénéfices dont elles sont redevables. L'IDI paie l'impôt du Groupe (résultant de l'intégration fiscale) et conserve le gain éventuel de cette intégration.

En 2008, ce gain d'intégration fiscale s'est élevé à : 103 976 euros.

4. Autres informations

4.1. Engagements hors bilan au 31/12/2008 (en milliers d'euros)

Engagements donnés : 121 780.
Ils se ventilent en :

- 30 245 assortis de sûretés réelles : nantissement d'actions en garantie d'autorisations d'emprunts bancaires en euros, (sur ce montant, une somme de 10 millions est effectivement empruntée au 31/12/2008),
- 33 053 de vente à terme en dollars (ces contrats en cours font ressortir un profit latent de 1 340 K€ au 31/12/2008),
- 22 634 fonds de hedge bloqués en garantie d'un emprunt de 31,5 millions de dollars,
- 2 807 engagements de versement sur dossiers,
- 1 180 garanties de passif,
- 31 350 engagements d'apports éventuels en trésorerie et en fonds propres, vis à vis de l'ACAM,
- 511 cautions pour le paiement du loyer du siège social.

Engagements reçus : néant.

4.2 Rémunération des organes sociaux

Les jetons de présence versés au Conseil de Surveillance se sont élevés à 41 910 euros au titre de 2008.

Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 2 317 K€, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2008 (1 347 K€), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2007 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008 (280 K€), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2008 (690 K€), montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009.

Au cours de l'exercice 2009, l'IDI a versé à Ancelle et Associés en début d'année une somme de 1 373K€ correspondant au montant minimum fixé par les statuts pour cet exercice et lui versera une somme d'environ 47K€ correspondant à l'ajustement du complément dû au titre des résultat 2008 après approbation des comptes 2008 par l'Assemblée Générale.

Au cours de l'exercice 2008, ni IDI, ni les sociétés qu'elle contrôle n'ont versé de rémunération à Christian Langlois-Meurinne et François Marmissolle. Par contre Ancelle et Associés leur a versé globalement le montant suivant au titre de leurs rémunérations : 573 396 euros.

4.3 Effectif

L'effectif moyen était de 9 personnes en 2008.

4.4 Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu de variation significative depuis le 1er janvier 2009.

Inventaire des titres immobilisés de l'activité de portefeuille

(En milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2008
Actions	
Non coté	28 378
Coté	7 476
OBLIGATIONS	**34 384**
PRETS	**2 110**
FONDS	
Private equity dans pays émergents	2 412
Fonds de Hedge-Fonds longs	53 059
Total	**127 819**

Filiales et participations au 31/12/2008 (en milliers d'euros)

Sociétés ou Groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres av. résultats du dernier exercice	Quote-part du capital détenue (en %) [2]	Valeur comptable des titres détenus Brute	Valeur comptable des titres détenus Nette [1]	Prêts et avances consentis par la Sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Sté	Chiffre d'affaires du dernier exercice (HT)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :										
1. Filiales (+ de 50 % du capital)										
DOMOSYS FINANCE (Mikit)	4 800	4 384	60,00	2 880				1 883	- 1 939	
FINANCIÈRE BAGATELLE	2 251	957	99,95	1 598				0	64	
IDI EMERGING MARKETS [3] [4]	196 853	206 490	46,43	100 429				0	- 22 648	
IDIFINE	2 287	2 749	99,99	2 287		597	N	59	103	
OGI ALBAN	762	2 363	99,99	762				0	- 4	
2. Participations (5 à 50 % du capital)										
ALTI Partenariat [09/2008]	10 422	10 422	27,31	2 846				0	- 35	
ARTHUS BERTRAND [12/2007]	2 148	1 947	22,16	3 989			A	36 015	764	
COJEAN [12/2007]	633	1 524	5,95	860				10 266	598	
IDI MEZZANINE [4]	71 016	54 269	18,02	12 138			N	0	- 4 300	
ISIOM [06/2008]	193	278	27,96	747				3 464	457	
LILAS Financière (Karting) [06/2008]	7 500	8 091	78,27	5 870			T	ns	- 2 451	
FINANCIÈRE MIRO (Albingia)	20 005	46 057	39,00	7 786				ns	- 2 338	
FINANCIÈRE NOE (Acteon)	18 160	11 646	16,29	2 958				109 727	- 3 594	
HI-MEDIA [12/2007]	3 905	119 989	7,54	15 570				104 319	9 636	
RIVOLI PARTICIPATION (Aff. Par.)	2 484	4 424	24,58	652				11 744	1 358	1956
SACRED [12/2007]	152	14 831	10,00	570				29 599	277	30
SORGEM holding	3 000	3 964	33,90	1 017				13 327	518	
SFPI [12/2007]	27 763	93 499	12,36	6 000				536 928	20 513	247
FINANCIÈRE TOP INFO [12/2007]	6 032	27 394	19,57	2 941				156 161	3 875	738
WFC	53 604		7,93	4 250				328 929	1 332	
				176 150	**136 432**					
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :										
Dans les sociétés françaises				10 925	3 714					
Dans les sociétés étrangères				2	2					

(1) les informations individuelles ne sont pas fournies en raison du préjudice pouvant résulter de leur publication.

(2) les pourcentages des droits de vote ne sont pas différents de la quote-part de capital détenue.

(3) Société Luxembourgeoise.

(4) le montant restant à libérer sur les parts IDI Mezzanine est de 3 491 K€ et sur les actions IDI Emerging Markets de 68 182 K€.

Filiales et participations au 31/12/2008 - Adresse du siège social des sociétés

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations :

1/ Filiales

DOMOSYS FINANCE (Mikit)	12 à 18, avenue de la Jonchère	78170	LA CELLE SAINT CLOUD
FINANCIÈRE BAGATELLE	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
IDI EMERGING MARKETS	57,avenue de la gare	L-1611	LUXEMBOURG
IDIFINE	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
OGI ALBAN	18, Avenue Matignon	75008	PARIS

2/ Participations

ALTI Partenariat	28, avenue de l'Opéra	75002	PARIS
ARTHUS BERTRAND	6, place St Germain des Près	75006	PARIS
COJEAN	Les Chevrons - 59, Bld du Gal Martial Valin	75015	PARIS
IDI MEZZANINE	18, Avenue Matignon	75008	PARIS
ISIOM	39 à 41, rue de la Chaussée d'Antin	75009	PARIS
LILAS Financière (Karting)	113, avenue de la République	38130	ECHIROLLES
FINANCIÈRE MIRO (Albingia)	109, rue Victor Hugo	92300	LEVALLOIS PERRET
FINANCIÈRE NOE (Actéon)	47, rue du Faubourg Saint Honoré	75008	PARIS
HI MEDIA	6, rue Saint Joseph	75002	PARIS
RIVOLI PARTICIPATION (Aff. Par.)	23 Bis, avenue de Messine	75008	PARIS
SACRED	Route de Dampierre BP 89	28350	SAINT LUBIN DES JONCHERETS
SORGEM Holding	11, rue Leroux	75116	PARIS
SFPI	20, rue de l'Arc de Triomphe	75017	PARIS
FINANCIÈRE TOP INFO	151, Avenue Gallieni	93170	BAGNOLET
WFC	3, rue du Cercle Bat.3313, BP 15060	95723	ROISSY CDG

Résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices

Nature des indications	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	36 858 663	36 858 663	43 391 998	51 272 970	51 272 970
Nombre des actions ordinaires existantes	5 191 361	5 191 361	6 111 549	7 221 545	7 221 545
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligation					
Par exercice de droits de souscription (BSA)				109 805	0
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	853 586	989 932	944 750	898 501	380 464
Produits financiers	5 945 248	8 009 992	16 097 579	22 048 313	25 282 752
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 004 990	5 713 544	5 087 304	56 384 778	15 611 109
Impôt sur les bénéfices	2 369 239	3 781 724	6 506 174	6 877 221	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 566 924	756 168	14 826 553	47 463 557	- 32 893 349
Résultat distribué:					
Actionnaires commanditaires	3 591 200	14 678 315	5 766 950	7 894 066	6 499 391 (a)
Associé commandité	1 127 883	1 177 058	1 220 256	1 269 737	1 327 637
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,32	0,37	- 0,23	6,86	2,16
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,26	0,15	2,43	6,57	- 4,55
Dividende net attribué à chaque action	0,70 *	2,85 **	0,95 ***	1,1	0,9
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	6	7	8	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	865 474	1 028 042	801 337	1 756 250	1 261 252
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (œuvres sociales…)	352 383	340 380	327 928	590 867	407 862

* Dividende versé sur 5 130 286 actions (il y a 61 075 actions d'autocontrôle).
** Dividende versé sur 5 150 286 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle) dont dividende ordinaire: (0,85 €) et exceptionnel (2 €).
*** Dividende versé sur 6 070 474 actions (il y a 41 075 actions d'autocontrôle)
(a) Montant provisoire car le nombre d'actions d'autocontrôle variera d'ici la distribution du dividende, le montant indiqué est calculé sur la totalité des actions composant le capital social.

17. Rapport général des Commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008 sur:

- le contrôle des comptes annuels de la société IDI, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une forte volatilité des marchés et une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur les titres détenus (Note 1.3 et 1.5 de l'annexe des comptes annuels).

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques, à leur appréciation et à leur couverture par des provisions spécifiques ainsi que les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'inventaire pour les principales lignes de portefeuille. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ainsi que des évaluations qui en résultent ou de l'information financière communiquée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric Neige	Franck Boyer

18. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun engagement ou convention soumis aux articles L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 10 décembre 1996 une convention de gestion centralisée de la trésorerie, destinée à rationaliser la gestion de trésorerie au sein du groupe IDI. Cette convention permet aux sociétés adhérentes, placées sous le contrôle de l'IDI, de déposer leurs excédents de trésorerie, ou d'emprunter, auprès de la société centralisatrice, à des conditions au moins équivalentes à celles du marché. Les dépôts sont rémunérés à Eonia et les avances portent intérêt à Eonia + 1/8.

Les sociétés pour lesquelles l'application de cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2008 sont les sociétés ANCELLE ET ASSOCIÉS, OGI ALBAN, IDI KAIROS (désormais dénommée IDI ASSET MANAGEMENT).

Convention d'intégration fiscale

La convention signée entre IDI, IDI SERVICES, IDIFINE et OGI ALBAN, met notamment l'impôt sur les sociétés dû par les filiales à la charge de l'IDI qui bénéficie en contrepartie d'une créance sur celles-ci à hauteur de l'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Le gain d'intégration fiscale s'est élevé pour l'exercice 2008 à 103 976 euros.

Rémunération de la gérance

Au cours de l'exercice 2008, l'IDI a enregistré, au titre de la rémunération en qualité de gérant d'Ancelle et Associés, une somme de 2 316 718 euros, correspondant d'une part au montant minimum fixé par les statuts pour l'exercice 2008 (1 346 346 euros), d'autre part un complément dû au titre des résultats 2007 après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2008 (280 198 euros), et en outre un complément estimé dû au titre des résultats 2008 (690 174 euros) montant qui sera ajusté après approbation des comptes par l'Assemblée Générale de juin 2009.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE MARQUE & GENDROT	**MAZARS**
Frédéric NEIGE	Franck BOYER

19. Résolutions présentées à l'Assemblée Générale

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2008, des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'il lui ont été présentés et le résultat dudit exercice qui se traduit par une perte nette de 32 893 349 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la Gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Report à nouveau	44 652 101
Perte nette de l'exercice	- 32 893 349
Soit un solde disponible de	**11 758 752**
Ce bénéfice sera réparti de la façon suivante :	
Dotation à la réserve légale	-
Dotation aux autres réserves	13 797
Dividende à l'associé commandité (article 36 des statuts)	1 327 637
Dividende aux actionnaires commanditaires	6 499 390
Report à nouveau	3 917 928
Total égal au disponible	**11 758 752**

L'Assemblée fixe en conséquence pour cet exercice le dividende pour les actionnaires commanditaires à 0,90 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement après le 30 juin 2009. Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Si au moment du paiement du dividende, la société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le report à nouveau.

Il est rappelé les dividendes distribués aux actionnaires commanditaires au cours des trois exercices précédents :

Exercice (en euros)	Dividende
2005	2,85 (1)
2006	0,95 (2)
2007	1,10 (2)

(1) Dividende éligible à l'abattement de 50 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.
(2) Dividende éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques remplissant les conditions prévues à l'article 158-3° du code général des impôts.

Troisième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 226-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2008, des rapports du Conseil de Surveillance, de la Gérance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'il lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle arrête le résultat net consolidé de cet exercice qui se traduit par une perte de 72 741 K€, dont une perte de 60 537 K€ pour la part du Groupe.

Cinquième résolution - Quitus de la gérance

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Gérance de la Société pour l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement du mandat de Foncière, Financière et de Participations en qualité de membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Foncière, Financière et de Participations est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution - Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément (i) aux dispositions légales et règlementaires applicables, notamment celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, et (ii) aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance,

- met fin, avec effet immédiat, pour sa partie non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2008 par le vote de sa vingt et unième résolution, autorisant la Gérance à acheter des actions de la Société,
- autorise la Gérance à opérer sur les actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation des achats, étant toutefois précisé que le nombre maximal d'actions détenues, directement ou indirectement, après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital.

Le prix maximum d'achat par action est fixé à 40 euros. En conséquence, le montant maximum des acquisitions ne pourra, à titre indicatif, sur la base d'un nombre d'actions en circulation de 7 221 545, et compte-tenu d'un nombre de 49 407 actions auto-détenues, dépasser 26 909 880 euros. Toutefois, il est précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions ou toute autre opération portant sur les capitaux propres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- annuler les titres rachetés par voie de réduction du capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, de la treizième résolution ci-après et dans les termes qui y sont indiqués ;
- attribuer les titres rachetés aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, (i) dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (ii) au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- remettre les actions de la Société, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et
- animer le marché secondaire des titres de la Société et procéder à la régularisation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers.

La présente autorisation permettrait également à la Société d'opérer dans tout autre but qui viendrait à être autorisé par la loi ou les règlements et dans le cadre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi et les règlements. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

Les opérations d'achat, vente ou transfert d'actions de la Société par la Gérance pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires, y compris en période d'offre publique.

La Société devra informer, conformément à la réglementation en vigueur, l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts réalisés et, plus généralement, procéder à toutes formalités et déclarations nécessaires.

L'Assemblée Générale délègue à la Gérance, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, tous pouvoirs pour ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la Gérance, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en fixer les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et, généralement, faire tout le nécessaire.

Assemblée Générale Extraordinaire

Huitième résolution - Modification de l'article 19 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, prend acte que les membres du Conseil de Surveillance n'ont plus l'obligation de détenir au moins une action de la société et donc d'être actionnaire de la société. Les paragraphes relatifs à cette obligation mentionnés dans les statuts à l'article 19 sont supprimés. L'article 19 se lit désormais comme suit :

« Article 19 - Composition et nomination du Conseil de Surveillance

Il est institué un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités.

En cours d'existence de la société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés ou réélus par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Les actionnaires ayant la qualité de commandités ne peuvent participer à leur désignation.

La durée de leurs fonctions est de trois années ; elle prend fin à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance s'il est âgé de plus de 75 ans et le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si un membre en fonctions vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Les actionnaires ayant la qualité d'associés commandités ne peuvent participer à leur révocation.

2. Si un ou plusieurs sièges de membre du Conseil de Surveillance deviennent vacants par décès ou démission, le Conseil de Surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à une ou plusieurs nominations provisoires.

Toutefois, si le nombre des membres du Conseil de Surveillance est devenu inférieur à trois, les membres restant ou, à défaut, les commissaires aux comptes sont tenus de convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire à l'effet de compléter ce Conseil.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil de Surveillance n'en demeurent pas moins valables.

Le membre du Conseil de Surveillance nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. »

Neuvième résolution - Approbation du projet de fusion prévoyant l'absorption de Financière Bagatelle par IDI

L'assemblée générale :

- après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et du rapport du Commissaire à la fusion sur les modalités de la fusion et sur l'évaluation des apports en nature désigné par le Président du Tribunal de commerce de Paris,
- après avoir pris connaissance du projet de fusion conclu le 28 avril 2009 avec FINANCIÈRE BAGATELLE aux termes duquel cette société transmettrait à titre de fusion la totalité de son patrimoine à IDI,

1) Approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et décide la fusion par voie d'absorption de FINANCIÈRE BAGATELLE par IDI.

2) Approuve la transmission universelle du patrimoine de FINANCIÈRE BAGATELLE ainsi que l'évaluation qui en a été faite, la valeur du patrimoine ainsi transmis s'élevant à 1 021 382 euros.

3) Approuve la rémunération de la fusion selon le rapport d'échange de 1 action de IDI pour 50 actions de FINANCIÈRE BAGATELLE et l'augmentation de capital qui en résulte,

étant précisé que IDI ne peut procéder à l'échange de ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 1 829 120 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

4) Décide que la fusion de IDI avec FINANCIÈRE BAGATELLE est définitive.

Dixième résolution - Augmentation du capital

L'assemblée générale constate que par suite de l'adoption de la résolution qui précède, le capital social est augmenté d'une somme de 120,7 euros par la création de 17 actions de 7,1 euros chacune entièrement libérées et portant jouissance du 1er janvier 2009.

L'assemblée générale décide que la différence entre la valeur des biens transmis par la société absorbée (soit 1 021 382 euros), déduction faite de la valeur estimative de la participation de la société absorbante dans la société absorbée (soit 1 020 890,84 euros), et la valeur nominale des actions créées en rémunération de l'apport-fusion (soit 7,1 euros) constituera une prime de fusion de 370,45 euros sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux, l'opération dégageant en outre un boni de fusion de 800,16 euros.

Onzième résolution - Constatation de la réalisation définitive de l'opération

L'assemblée générale approuve spécialement les dispositions du projet de fusion relatives à l'affectation de la prime de fusion dégagée par la fusion et décide en conséquence :

- d'autoriser le Conseil de Surveillance à imputer, s'il le juge utile, sur cette prime, l'ensemble des frais, droits, taxes, impôts et honoraires consécutifs à la fusion ;
- d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital.

Douzième résolution - Modification de l'article 7 des statuts

L'assemblée générale décide, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, de modifier comme suit l'article des statuts relatif au capital social :

« Article 7 - Capital social

Le capital social est actuellement fixé à la somme de 51 273 090,2 euros et divisé en 7 221 562 actions de 7,1 euros chacune, entièrement libérées. »

Treizième résolution - Autorisation donnée à la Gérance de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. autorise la Gérance à réduire, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, le capital social de la Société, par annulation des actions auto-détenues (notamment de celles achetées en application de la septième

résolution de la présente Assemblée, et/ou de la vingt-et-unième résolution de l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2008, et/ou de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007) étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
2. décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apports ou sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
3. décide que cette autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée Générale ;
4. donne tous pouvoirs à la Gérance, pour réaliser et constater la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation, apporter aux statuts les modifications nécessaires en cas d'utilisation de la présente autorisation ainsi que pour procéder à toutes informations, publications et formalités y afférentes ;
5. décide que cette autorisation annule, pour sa partie non utilisée, toute autorisation précédente ayant le même objet.

Assemblée Générale Ordinaire

Quatorzième résolution - Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les publications légales et accomplir toutes formalités.

20. Document d'information annuel

Ce document a été diffusé le 15 avril 2009 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et publié le 15 avril 2009 sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

21. Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Le tableau des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau a été diffusé le 28 avril 2009 à titre d'information réglementée par notre diffuseur agréé et été publié le 28 avril 2009 sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site internet de l'IDI (www.idi.fr).

22. Table de concordance

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS — N/A

8.1.	Immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus	N/A
8.2.	Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	N/A

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT — 44 et s.

9.1.	Situation financière	44 et s.
9.2.	Résultat d'exploitation	44 et s.
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté	N/A
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements	N/A
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX — 44 et s. et 100 et s. et 124 et s.

10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	104
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description des flux de trésorerie	102-103
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	27, 46, 62 à 65, 111, 115 et s., 120
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	N/A

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES — N/A

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES — 9, 18 à 20, 21 et s., 99, 122 et 133

12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	9, 18 à 20, 21 et s., 99, 122 et 133
12.2.	Signalisation de toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	9, 99, 122 et 133

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATION DU BÉNÉFICE — N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION — 71 et s.

14.1.	Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	
a)	membres du conseil de surveillance	71 et s.
b)	gérant de associé commandité	77 et s.
c)	expérience des dirigeants	77 et s.
14.1.1.	Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	76
14.1.2.	Expertise et expérience en matière de gestion des dirigeants du gérant ainsi que les informations suivantes	77 et s.
a)	Nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance	77 et s.
b)	Toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins	77 et 79
c)	Détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins	77 et 79
d)	Détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins	77 et 79
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	77 et 79

Crédits photos Masterfile et Photos.com
Création et réalisation Agence Marc Praquin

idi

18, avenue Matignon
75008 Paris France

Tél. : +33 1 55 27 80 00
Fax : +33 1 40 17 04 44

E-mail : idi@idi.fr
Site Internet : www.idi.fr